



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



Table des matières

I.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
	Les temps forts de l'année 2019	5
	Communes et Maires du territoire - Conseillers Communautaires	7
	COMPETENCES OBLIGATOIRES	15
	COMPETENCES OPTIONNELLES	16
	COMPETENCES FACULTATIVES	17
II.	RESSOURCES HUMAINES	19
	1. EFFECTIFS	20
	2. MASSE SALARIALE	21
	3. CARRIERE	22
	4. RISQUES PROFESSIONNELS	22
	5. PROTECTION SOCIALE	23
	6. FORMATION DES AGENTS	23
	7. MUTUALISATION	24
	8. COMITE TECHNIQUE	24
III.	ANIMATION & VIE DU TERRITOIRE	25
	1. Médiathèques intercommunales	38
	2. Une nouvelle organisation de travail	39
	3. De nouveaux aménagements	39
	4. Le réseau des médiathèques en quelques chiffres	41
	5. Maison des services Prauthoy	43
IV.	ENFANCE JEUNESSE	52
	1. Ecoles et classes sur la ccavm – Evolution des effectifs en 2019	54
	2. Les subventions 2019 aux associations et aux coopératives scolaires	56
	3. Formation inter catégorielle	58
	4. Acquisition du wisc-v :	58
	5. Le jeu du « Pays de Langres »	58
	6. ARPEGE-CONCERTO	60
	7. Les conventions d'objectifs	62
	8. Les délégations de service public (d.s.p.)	62
	9. Le nouveau Règlement intérieur du service de restauration scolaire	63
V.	LES TRANSPORTS SCOLAIRES	75
VI.	ENVIRONNEMENT	78
VII.	URBANISME	93
	1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)	94
	2. Documents d'urbanisme en cours	95

VIII.	VOIRIE BATIMENT	97
IX.	LE SERVICE INFORMATIQUE.....	103
	Ses missions.....	104
	Les Travaux de l'année 2019 :.....	109
VIII.	CAHIER DES COMPTES	113

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



I. LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

Les temps forts de l'année 2019

Petites Cités de Caractère, le concept : Le concept de Petites Cités de Caractère valorise des communes atypiques.

Le projet consiste à fédérer différents acteurs autour d'un objectif commun : la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine.

Le patrimoine, l'urbanisme et l'architecture, moteurs d'intégration et de lien social, permettent de redynamiser économiquement ces anciennes cités, en se basant sur leurs fonctions de centralité passées ou présentes, en développant un tourisme culturel et patrimonial toute l'année.

Partout en France, 183 Petites Cités de Caractère mettent en œuvre des formes innovantes de valorisation du patrimoine, d'accueil du public et d'animation locale.

C'est tout au long de l'année qu'elles accueillent les visiteurs et les convient à

leurs manifestations et autres rendez-vous variés. Elles répondent aux engagements précis et exigeants d'une charte de qualité nationale.

Elles s'engagent ainsi à mener une politique active de sauvegarde, d'entretien et de restauration de leurs patrimoines, ainsi que de mise en valeur, d'animation et de promotion auprès de leurs habitants et visiteurs. Cités séculaires, elles ont été centre de pouvoir, religieux, commerçant, militaire...

Leurs patrimoines, sites de visites, musées, manifestations et animations racontent cette histoire.

Parallèlement, en s'appuyant sur ces atouts, la démarche Petites Cités de Caractère consiste pour l'Agence Régionale du Tourisme et la Région Grand Est à fédérer les différents acteurs de la cité autour d'une ambition commune : faire de leurs patrimoines des leviers de développement du territoire

Implantation du siège du futur établissement Parc national de Forêts

Attachée à valoriser son patrimoine naturel exceptionnel, la CCAVM a toujours soutenu avec enthousiasme le projet de 11ème Parc national porté par le GIP du Parc sur notre territoire.

Ce fut donc une évidence pour la communauté de communes de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la localisation du siège du futur établissement public du Parc national de forêts. La commune d'Auberive, avec son massif forestier remarquable qui lui vaudra de figurer en cœur de Parc national, et un patrimoine paysager et bâti non moins remarquable, s'est imposée comme un lieu idéal pour l'implantation du futur siège administratif de l'établissement public Parc. Par ailleurs, la commune affiche une volonté déjà ancienne de faire découvrir et préserver une biodiversité locale exceptionnelle en accueillant des structures telles que le CENCA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne) ou le CIN (Centre d'initiation à la nature). C'est donc avec la volonté de faire vivre sa ruralité tout en préservant ses richesses que la CCAVM - maître d'ouvrage - a déposé en préfecture de Chaumont le 8 mars 2019, une candidature conjointe avec la commune d'Auberive à l'accueil du futur établissement Parc national.

Environnement

Travaux de restauration de la continuité écologique par effacement des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Isômes

Les travaux ont consisté à effacer les ouvrages hydrauliques de l'ancien moulin et à réaménager la confluence entre le Badin et la Coulange.

Travaux de restauration de la continuité écologique par suppression des buses et aménagement d'un pont au droit du chemin de l'Association Foncière à Courcelles-Val-d'Esnoms

Les travaux ont consisté à remplacer les deux buses par un nouvel ouvrage d'art.

Aménagement écologique de l'Aube à Bay-sur-Aube

Les berges de l'Aube dans la traversée du village ont fortement été érodées suite aux crues successives, notamment celle de janvier 2018. Aussi, pour maintenir le chemin existant, les berges du lit de l'Aube ont été aménagées

Informatique

Mise en place et déploiement d'un dossier administratif unique pour la CCAVM et nos associations (Logiciel Concerto)

En février 2019, la CCAVM a fait l'achat d'un logiciel métier (Concerto Opus) ayant pour but la création d'un dossier administratif unique pour chaque famille de la Communauté de Communes. Ce dossier comporte des informations donnant accès à l'inscription aux écoles, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires, aux micro-crèches et à toutes les activités de nos Associations partenaires.

De nouveaux aménagements

Médiathèque de Prauthoy – nouveau mobilier, plus moderne, plus fonctionnel et en adéquation avec celui de la MSAP.

Maison des services – aménagement d'un « coin café » pour un accueil convivial destiné au public.

La médiathèque de Vaux-sous-Aubigny a elle aussi bénéficié d'un nouvel.

Communes et Maires du territoire - Conseillers Communautaires

COMMUNES ET MAIRES

APREY

Maire

Gilles GOISET

Coordonnées de la Mairie

6 Place du Marché

52250 APREY

Tél : 03 25 88 05 66

Mail : commune-d-aprey@orange.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : lundi : 14h00-17h00

Vendredi : 14h00-17h00



ARBOT

Maire

Jean-Paul BIDAUT

Coordonnées de la Mairie

3 Rue de la Mairie

52160 ARBOT

Tél : 03 25 84 24 87

Mail : mairie.arbot0043@orange.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : mardi 13h30-16h30

Vendredi 14h00 – 15h00



AUBERIVE

Maire

Bernard MEYER

Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie

52160 AUBERIVE

Tél : 03 25 84 21 13

Mail : mairie.auberive@wanadoo.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : lundi : 9h00-11h30

Jeudi : 13h30-16h00

Vendredi : 9h-12h-13h30-16h00



AUJOURRES

Maire

Frédéric POTTIER

Coordonnées de la Mairie

Rue de l'école

52190 AUJOURRES

Tél : 03 25 84 85 65

Mail : mairie.aujeurres@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : lundi : 8h30-12h00



AULNOY SUR AUBE

Maire Bernard

ODIN

Coordonnées de la Mairie

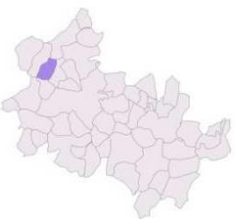
52160 AULNOY SUR AUBE

Tél : 06 37 89 42 38

Mail : aulrouger@orange.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : mardi 12h30-14h30



BAISSEY

Maire

Patrick MIELLE

Coordonnées de la Mairie

6 Rue du Châtelet

52250 BAISSEY

Tél : 03 25 88 46 91

Mail : mairiebaissey@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : mardi 9h00-12h00

Jeudi : 9h00-12h00 -14h00-18h00



BAY SUR AUBE

Maire

Yves VAILLANT



Coordonnées de la Mairie

1 Place Joseph Michel
52160 BAY SUR AUBE

Tél : 03 25 87 03 17

Mail : mairie.baysuraube@wanadoo.fr

Secrétaire : Régine THIERY

Permanences : mercredi 13h30-17h30

CHALANCEY

Maire

Nicolas BLET



Coordonnées de la Mairie

2 Rue du château
52160 CHALANCEY

Tél : 03 25 84 83 43

Mail : mairie.chalancey@wanadoo.fr

Secrétaire : Agnès COURTY

Permanences : lundi : 13h30-17h00

CHOILLEY DARDENAY

Maire

Bernard CHAUDOUET



Coordonnées de la Mairie

12 Rue de l'église
52190 CHOILLEY-
DARDENAY

Tél : 03 25 88 87 54

Mail : mairie.choilley-dardenay@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : mardi : 14h00-18h00

Vendredi : 13h30-15h30

COLMIER LE BAS

Maire

Michel RENARD



Coordonnées de la Mairie

Place de la Mairie
52160 COLMIER LE BAS

Tél : 03 25 90 24 88

Mail : commune-colmier-le-bas@orange.fr

Secrétaire : Régine THIERY

Permanences : jeudi : 13h00-17h00

BRENNES

Maire

Didier SEVRETTE



Coordonnées de la Mairie

3 Rue de l'église
52200 BRENNES

Tél : 03 25 90 70 90

Mail : mairie.brennes@wanadoo.fr

Secrétaire : Catherine PELLE

Permanences : mardi 8h30-12h00

Jeudi 8h30-12h00

CHASSIGNY

Maire

Achille LOPES



Coordonnées de la Mairie

30 Rue Didier Diderot
52190 CHASSIGNY

Tél : 03 25 88 23 95

Mail : mairie.chassigny@wanadoo.fr

Secrétaire : Alexandra LUCCHI

Permanences : mardi 7h30-12h30-13h30-16h15

jeudi : 7h30-12h30

Samedi : 7h30-11h00

COHONS

Maire

Sylvie BAUDOT



Coordonnées de la Mairie

14 Rue Candrée
52600 COHONS

Tél : 03 25 84 79 44

Mail : mcohons@wanadoo.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : lundi : 9h00-11h45

Jeudi : 9h00-11h45

COLMIER LE HAUT

Maire

Eric TRIBOULET



Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie
52160 COLMIER LE HAUT

Tél : 03 25 84 25 02

Mail : mairie.colmierlehaut@wanadoo.fr

Secrétaire : Régine THIERY

Permanences : jeudi : 8h00-11h00

COUBLANC

Maire

Jérôme CLOOTENS



Coordonnées de la Mairie

Rue du château

52500 COUBLANC

Tél : 03 25 87 28 60

Mail : mairie.coublanc@wanadoo.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : mardi 9h00-12h00

CUSEY

Maire

Jean-Michel RABIET



Coordonnées de la Mairie

Place de la Béguine

52190 CUSEY

Tél : 03 25 88 39 56

Mail : mairie.cusey-percey@wanadoo.fr

Secrétaire : Agnès COURTY

Permanences : mardi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00
jeudi : 13h30-17h00

DOMMARIEN

Maire

Patrice PARISEL



Coordonnées de la Mairie

3 Rue de l'église

52190 DOMMARIEN

Tél : 03 25 88 45 83

Mail : dommarien.mairie@wanadoo.fr

Secrétaire : Alexandra LUCCHI

Permanences : mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
vendredi : 9h30-12h30

FLAGEY

Maire

Sonia BIQUET



Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie

52250 FLAGEY

Tél : 03 25 88 82 00

Mail : mairie.flagey@wanadoo.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : mercredi : 10h00-12h00

GERMAINES

Maire

Jean-Paul ANDRIOT



Coordonnées de la Mairie

52160 GERMAINES

Tél : 06 81 30 94 76

Mail : aulrouger@orange.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : mardi : 14h45-17h00

GRANDCHAMP

Maire

Régis BIZINGRE



Coordonnées de la Mairie

Place du Monument

52600 GRANDCHAMP

Tél : 03 25 87 12 56

Mail : grandchamp52@orange.fr

Secrétaire : Clara BOURNOT

Permanences : mardi : 8h30-12h30

ISOMES

Maire

Nicolas HERARD



Coordonnées de la Mairie

1 Rue de Bellefontaine

52190 ISOMES

Tél : 03 25 88 33 98

Mail : mairie.isomes@wanadoo.fr

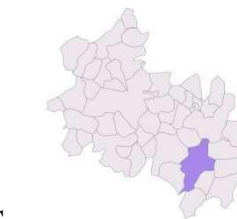
Secrétaire : Bernadette COUROUX

Permanences : jeudi 17h30 -19h00

LE MON TSAUGEONNAIS

Maire

Sylvain DELLA CASA



Coordonnées de la Mairie

52190 LE MON TSAUGEONNAIS

Mail : lemontsaugonnais@orange.fr

Secrétaires : Séverine BLAUT, Delphine KURZ

Permanences :

Prauthoy 03 25 88 32 23 - jeudi 14h00 -18h00

Montsaugon 03 25 88 37 43 - mercredi 9h00-12h00

Vaux-sous-Aubigny 03 25 88 30 41

mardi 16h15-17h15, mercredi, samedi 9h45-11h00

LE VAL D'ESNOMS

Maire

Philippe RACHET

Coordonnées de la Mairie

Place de la Fontaine

52190 LE VAL

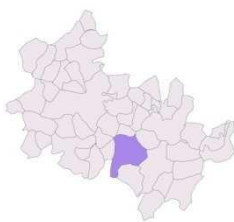
D'ESNOMS

Tél : 03 25 84 82 34

Mail : mairie.valdesnoms@wanadoo.fr

Secrétaire : Clara BOURNOT

Permanences : jeudi : 13h-18h



LEUCHEY

Maire

Jean-Pierre GOISET

Coordonnées de la Mairie

8 rue de l'Huilerie

52190 LEUCHEY

Tél : 03 25 87 02 38

Mail : mairie.leuchey@orange.fr

Secrétaire : Catherine PELLE

Permanences : mardi 9h00-12h00-vendredi 8h30-13h30



LONGEAU PERCEY

Maire

Pierre DZIEGIEL

Coordonnées de la Mairie

8 Rue de Champagne

52250 LONGEAU PERCEY

Tél : 03 25 88 42 57

Mail : longeau-percey@wanadoo.fr

Secrétaire : Isabelle ORMANCEY SEMELET

Permanences :

Lundi, mercredi et jeudi : 9h00-12h00/14h00-17h00



MAATZ

Maire

Jean-Pierre JAPIOT

Coordonnées de la Mairie

1 Place de la Mairie

52500 MAATZ

Tél : 03 25 88 54 26

Mail : mairie.maatz@wanadoo.fr

Secrétaire : Carole GALISOT

Permanences : vendredi 9h00-12h00



MOUILLERON

Maire

Jérôme SAUVAGEOT

Coordonnées de la Mairie

9 Grande Rue

52160 MOUILLERON

Tél : 03 25 90 77 26

Mail : mairiemouillon@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : lundi : 9h00-12h00



OCCEY

Maire

Yveline PERROT

Coordonnées de la Mairie

26 Grande Rue

52190 OCCEY

Tél : 03 25 88 39 84

Mail : mairie.occey0023@orange.fr

Secrétaire : Corinne BEAU

Permanences : mardi : 18h00 -19h00

jeudi : 09h00-12h00



ORCEVAUX

Maire

Claude BLANCHOT

Coordonnées de la Mairie

2 vigne aux prêtres

52250 ORCEVAUX

Tél : 03 25 88 82 99

Mail : mairiorcevaux@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : lundi : 13h30 -17h30

Jeudi : 9h00-12h00



PERROGNEY LES FONTAINES

Maire

Franck ADAM

Coordonnées de la Mairie

10 Rue de Verdun

52160 PERROGNEY LES FONTAINES

Tél : 03 25 84 40 73

Mail : mairie.perrogney@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : mardi : 9h00-12h00



POINSENOT

Maire

Fabien MAITRE



Coordonnées de la Mairie

5 Rue de Champagne
52160 POINSENOT
Tél : 03 25 84 23 95
Mail : mairiepoinsenot@orange.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : mardi : 9H00-12H00

POINSON LES GRANCEY

Maire

Jacques BOIGET



Coordonnées de la Mairie

6 Grande Rue
52160 POINSON LES GRANCEY
Tél : 03 25 88 04 48
Mail : mairie.poinsonlesgrancey@orange.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : mardi : 13h30-17h30

PRASLAY

Maire

Sophie SALIHI



Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie
52160 PRASLAY
Tél : 03 25 84 81 44
Mail : mairie-de-praslay@wanadoo.fr
Secrétaire : Catherine PELLE
Permanences : jeudi 14h45-17h45

RIVIERE LES FOSSES

Maire

Rémi LECLERC



Coordonnées de la Mairie

10 Rue des carrières
52190 RIVIERE LES FOSSES
Tél : 03 25 84 85 11
Mail : mairierivierelesfosses@orange.fr
Secrétaire : Corinne BEAU
Permanences : mercredi : 9h00-11h30
Vendredi : 18h00-19h00

ROCHETAILLEE

Maire

Martine GILLET



Coordonnées de la Mairie

1 Place de la Mairie
52210 ROCHETAILLEE
Tél : 03 25 84 41 67
Mail : m.rochetaillee@laposte.net
Secrétaire : Flore LADROYE
Permanences : Mardi : 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00

ROUELLES

Maire

Roland MIELLE



Coordonnées de la Mairie

Route d'Auberive
52160 ROUELLES
Tél : 06 80 33 57 64
Mail : aulrouger@orange.fr
Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET
Permanences : Jeudi : 16h15-17h15

ROUVRES SUR AUBE

Maire

Jean-Philippe BECCEGATO



Coordonnées de la Mairie

Place de la Mairie
52160 ROUVRES SUR AUBE
Tél : 03 25 84 22 13
Mail : mairie-de-rouvres-sur-aube@wanadoo.fr
Secrétaire : Marie-Pierre HUGOT
Permanences : mardi : 9h00-11h30

SAINT BROINGT LES FOSSES

Maire

Thomas VOILLEQUIN



Coordonnées de la Mairie

1 Place de la fontaine
52190 SAINT BROINGT LES FOSSES
Tél : 03 25 90 00 52
Mail : commune-de-st-broingt@orange.fr
Secrétaire : Evelyne FEBVRE
Permanences : lundi : 14h30-17h00
jeudi : 14h30-17h00

SAINT LOUP SUR AUJON

Maire

Claire COLLIAT



Coordonnées de la Mairie

16 Rue du couvent
52210 SAINT LOUP SUR
AUJON

Tél : 03 25 87 26 15

Mail : mairie.saintloup@hotmail.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : lundi : 13h30-17h00

Jeudi : 9h00-12h00

TERNAT

Maire

Jean-Yves GILLET



Coordonnées de la Mairie

6 Rue Saint Claude
52210 TERNAT

Tél : 03 25 87 63 80

Mail : mairieternat@wanadoo.fr

Secrétaire : Flore LADROYE

Permanences : mardi : 9h00-12h00

VAILLANT

Maire

Gérard MOILLERON



Coordonnées de la Mairie

4 Grande rue
52160 VAILLANT

Tél : 03 25 84 60 13

Mail : mairie.vaillant@wanadoo.fr

Secrétaire : Régine THIERY

Permanences : lundi : 14h00-16h00

VALS DES TILLES

Maire

Anne-Cécile DURY



Coordonnées de la Mairie

17 Rue des Provençères - Chalmessin
52160 VALS DES TILLES

Tél : 03 25 84 23 54

Mail : valsdestilles@wanadoo.fr

Secrétaire : Brigitte ROYER

Permanences : mercredi : 8h30-17h00

VAUXBONS

Maire

Edmond ROCOPLAN



Coordonnées de la Mairie

10 Rue basse
52200 VAUXBONS

Tél : 03 25 90 22 26

Mail : mairie.vauxbons@wanadoo.fr

Secrétaire : Flore LADROYE

Permanences : vendredi : 9h00-12h00

VERSEILLES LE BAS

Maire

Jean BONNARD



Coordonnées de la Mairie

1 bis Rue de l'église
52250 VERSEILLES LE BAS

Tél : 03 25 87 29 60

Mail : mairie.verseilleslebas@wanadoo.fr

Secrétaire : Valérie DOUARD

Permanences : vendredi : 8h30-13h30

VERSEILLES LE HAUT

Maire

Pascal CLAUDON



Coordonnées de la Mairie

6 Rue Principale
52250 VERSEILLES LE HAUT

Tél : 03 25 84 58 69

Mail : commune-verseilles-le-haut@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : Mercredi 8h30-9h30

Samedi : 11h00-12h00

VESVRES SOUS CHALANCEY

Maire

Anne Marie JANNAUD



Coordonnées de la Mairie

23 Grande rue
52190 VESVRES SOUS CHALANCEY

Tél : 03 25 84 25 78

Mail :

mairie.vesvressouschalancey@wanadoo.fr

Secrétaire : Emilie JOLY

Permanences : Vendredi : 9h00-12h00

VILLARS SANTENOGE

Maire

Marc PESCE



Coordonnées de la Mairie

8 Route d'Auberive

52160 VILLARS SANTENOGE

Tél : 03 25 84 24 03

Mail : mairie.villars-santenoge@wanadoo.fr

Secrétaire : Isabelle VOLLMER

Permanences : mardi : 14h00-18h00

VILLIERS LES APREY

Maire

Pierre POINSOT



Coordonnées de la Mairie

11 Rue de l'Église

52190 VILLIERS LES APREY

Tél : 03 25 88 02 48

Mail : mairie.villiers-les-aprey@orange.fr

Secrétaire : Catherine PELLE

Permanences : mardi : 14h00-17h00

VILLEGUSIEN LE LAC

Maire

Dominique ROBIN



Coordonnées de la Mairie

7 Rue de l'église Saint Denis

52190 VILLEGUSIEN LE LAC

Tél : 03 25 88 47 25

Mail : mairie.villegusienlelac@orange.fr

Secrétaires : Marlène FEBVRE, Thiphanie PERNOT et Emilie JOLY

Permanences : mardi : 10h00-12h00

Mercredi : 15h00-17h00

vendredi : 17h00-18h00

Permanences à Heuilley-Cotton :

lundi, mardi et mercredi : 9h00-12h30

Jeudi : 9h00-14h30.

VITRY EN MONTAGNE

Maire

Rémi CHAUVIREY



Coordonnées de la Mairie

8 Rue de l'Église

52160 VITRY EN MONTAGNE

Tél : 09 63 20 32 01

Mail : vitry-en-montagne@wanadoo.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : mardi : 9h30-12h30

VIVEY

Maire

Patrick BERTHELON

Coordonnées de la Mairie

11 Rue du Tilleul

52160 VIVEY

Tél : 03 25 84 81 97

Mail : commune-de-vivey@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : lundi : 13h30-17h30



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
APREY	G. GOISET	L. AUBERTOT	MAATZ	J-P. JAPIOT	T. AUVIGNE
ARBOT	J-P. BIDAUT	J. NOIROT	MOULLERON	J.SAUVAGEOT	J. SAUVAGEOT
AUBERIVE	B. MEYER	J. DEVILLIERS	OCCEY	Y. PERROT	F. CADET
AUJOURRES	F. POTTIER	F. MAUFFRE	ORCEVAUX	C. BLANCHOT	F. PETIT
AULNOY SUR AUBE	B. ODIN	J. DECOK	PERROGNEY LES FONTAINES	F. ADAM	C. GROSS
BAISSEY	P. MIELLE	M.MENETRIER			
BAY SUR AUBE	Y. VAILLANT	JL.EYMANN	POINSENOT	F.MAITRE	M. PUENTE
BRENNES	D. SEVRETTE	T. REGNIER	POINSON LES GRANCEY	J. BOIGET	N. DECHANET
CHALANCEY	N. BLET	G. PINEL			
CHASSIGNY	A. LOPES	C. FLAGET	PRASLAY	S. SALIHI	R.ORMANCEY
CHOILLEY DARDENAY	B. CHAUDOUET	R. ROGER	RIVIERE LES FOSSES	R. LECLERC	J. BARTHELEMY
COHONS	S. BAUDOT	A. ANTONY	ROCHETAILLÉE	M. GILLET	I. RAKOTOZAKA
COLMIER LE BAS	M. RENARD	E. POL	ROUELLES	R. MIELLE	C. BEGUINOT
COLMIER LE HAUT	E. TRIBOULET	C.STEULET	ROUVRES SUR AUBE	J-P. BECCEGATO	V. GERARD
COUBLANC	J. CLOOTENS	J. PRUD'HOMME	SAINT BROINGT LES FOSSES	T. VOILLEQUIN	H.JEANNELLE
CUSEY	J-M. RABIET	N.CRESSOT			
DOMMARIEN	P. PARISEL	R. BABOUOT	SAINT LOUP SUR AUJON	C. COLLIAT	J. TAILLARD
FLAGEY	S. BIQUET	Y. DURENNE			
GERMAINES	J-P. ANDRIOT	P. FIEUTELOT	TERNAT	J-Y. GILLET	J-F. PETITJEAN
GRANDCHAMP	R. BIZINGRE	G. ORMANCEY	VAILLANT	G. MOILLERON	F. MOILLERON
ISOMES	N. HERARD	P. APERT	VALS DES TILLES	A-C. DURY	J-C. TUPIN
LE MONTSAUGEONNAIS	S.DELLA CASA		VAUXBONS	E. ROCOPLAN	E. VOINCHET
	T.FAIVRE		VERSEILLES LE BAS	J. BONNARD	M-J. DELAITRE
	G.PETER		VERSEILLES LE HAUT	P.CLAUDON	P.MIQUÉE
	B.BOULANGER				
	CH.GUENÉ		VESVRES SOUS CHALANCEY	A M. JANNAUD	J. BOURCERET
	M.KAMIL		VILLARS SANTENOGE	M. PESCE	J-P. GOUSTIAUX
	J-P.COUROUX				
A.DE MESQUITA					
LEUCHEY	J-P. GOISET	Y. VOITURET	VILLEGUSIEN LE LAC	D. ROBIN	
LE VAL D'ESNOMS	P. RACHET			F. THIRION	
	P. ANDRIOT			Y. BRESSON	
LONGEAU PERCEY	P. DZIEGIEL			J. DEMANGE	
	I. MIOT		C. PETIT		
	R. GIRARDOT		VILLIERS LES APREY	P. POINSOT	O. CHAUDOUET
	J-P. CARBILLET		VITRY EN MONTAGNE	R. CHAUVIREY	M. CHAUVIREY
	J. MARTINOTTI		VIVEY	P. BERTHELON	J. MASSON

NOS STATUTS

COMPETENCES OBLIGATOIRES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ; ET LE CAS ECHEANT PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

1. Etablissement d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, afin de favoriser une implantation pertinente des services publics et au public, dans le respect de l'accès de tous les habitants, et qui détermine aussi les zones d'activités pour l'exercice de la compétence économique.
2. Constitution des réserves foncières (ou d'habitat) pour l'exercice des compétences transférées.
3. Construction, entretien et fonctionnement des gendarmeries de Prauthoy, Longeau et Auberive, ainsi que celles à construire sur le territoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 4251-17 ; CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AEROPORTUAIRE ; POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE; PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME

1. Les zones d'activité avec taxe de zone figurent à l'annexe A.
2. Programmation et participation aux opérations de type ORAC qui se déroulent sur le territoire.
3. La Communauté de Communes se réserve le droit d'intervention au profit des communes membres, par le biais de fonds de concours sur la réalisation ou le fonctionnement d'équipements nécessaires à l'exercice de leurs compétences, dans le cadre des objectifs fixés dans la charte intercommunale de développement visée ci-dessus, et dont elle n'aurait pas la compétence directe.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Sous réserve que le seuil de population soit atteint.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

COMPETENCES OPTIONNELLES

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. Harmoniser les initiatives en matière de logement locatif et de politique de logement touristique.
2. Programmation et participation aux opérations visant à améliorer et développer l'habitat.
3. Gestion du patrimoine locatif appartenant ou mis à disposition de l'EPCI.
4. Prise en charge des études et des actions générales visant à l'accueil de nouvelles populations.

VOIRIE

1. Entretien et investissement de la voirie d'intérêt communautaire, et des voies sur les zones d'activités communautaires.
2. Création de voies propres à l'EPCI sur les biens dont elle est propriétaire ou affectataire devenant dès lors d'intérêt communautaire.
3. Balayage des routes situées dans les centres de village de ladite voirie.
4. Viabilité hivernale, élagage, débroussaillage, désherbage et fauchage sur la voirie communautaire.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Gestion des relais assistantes-maternelles.
2. Soutien financier aux actions associatives en faveur de l'insertion des jeunes et demandeurs d'emploi.
3. Participation financière au réseau gérontologique et aux associations de portage de repas à domicile.
4. Création et animation d'un conseil communautaire de jeunes.

CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

1. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.
2. Création et gestion des pôles Cyber base, salles multimédia et plus généralement des réseaux des nouvelles technologies, y compris SIG, en relation avec les correspondants locaux, nationaux et les communs membres de l'EPCI dans le cadre des Relais et Maison de Services Publics de l'EPCI.

EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET AMENAGEMENT PREELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES

1. Construction, entretien, fonctionnement des équipements culturels et sportifs.
2. Construction, entretien, fonctionnement des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire de l'ensemble du territoire, avec exercice de la compétence scolaire primaire et maternelle, dans son intégralité.
3. Etude, création et gestion des services garderie d'enfants, cantines, crèches et centres de loisirs, ainsi que les frais qui y sont liés, y compris constructions et acquisitions.
4. Participation à la convention de financement du centre aquatique du Pays de Langres.

ENVIRONNEMENT

1. Aménagement et contrat de rivières sur le territoire, de l'étude à l'exercice d'un plan de gestion dans le cadre de contrats territoriaux, avec les partenaires et autres structures concernées par notre réseau hydraulique.
2. Réalisation de travaux sur les rivières entrant dans le cadre d'un contrat ou d'un programme avalisé par le Conseil communautaire.

COMPETENCES FACULTATIVES

PRISE EN CHARGE DE CONTINGENTS

1. Contingent départemental du SDIS.
2. Reversement des ex-contingents communaux d'aide sociale (CCAS) au profit des seules communes anciennement membres du groupement (CC de la Vingeanne) qui opéraient ce reversement préalablement à la fusion et au profit de la commune de GRANDCHAMP qui opérait ce reversement préalablement à son intégration à la CCAVM.

ASSAINISSEMENT – SPANC

1. Contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations.
2. Contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
3. Entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissements non collectifs.

ACTIONS CULTURELLES

1. Participation aux actions culturelles ayant un rayonnement sur l'EPCI et au-delà.
2. Activités Bibliothèque et Médiathèque dans les bourgs- centres.

ACTIONS TOURISTIQUES ET EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1. Conservation et réhabilitation des éléments des sites d'exception de Chalancey, Cohons et Montsaugeon (bâti communal dont l'ancienneté est antérieure à 1900).
2. Promotion et dépenses liées au tourisme des sites d'exception.
3. Investissement et gestion des sites PER de Dardenay, Montsaugeon, cabanes d'Auberive, Halle de la santé et de la forme.
4. Entretien des sentiers de randonnée pédestres dont le SMTLPL est maître d'ouvrage (peinture, signalétique et balayage), et dont l'emprise est située sur l'EPCI, hors des sentiers cités sur le domaine de VNF dont l'entretien est effectué par le Syndicat.
5. Sentiers et sites des gorges et sources de la Vingeanne, et marais des Rosières à Aprey dans le cadre de parcours de découverte.
6. Adhésion au GIP « Parc National entre Champagne et Bourgogne ».
7. Actions en faveur du tourisme nature sur le territoire du canton d'Auberive.

PRESTATION POUR LE COMPTE DE TIERS

1. Marchés groupés et groupements de commandes dans le cadre de ses besoins.
2. Opérations de mutualisation de moyens et de personnel

SOLIDARITE

- I. Il est institué une dotation de solidarité, égale au maximum à 1% du produit de la fiscalité directe de l'exercice de l'EPCI :
 - a. Au profit des communes isolées adhérant, après la fusion de 2011, à hauteur de 35% de leur FNGIR.
 - b. Aux communes qui ont instauré un taux zéro de TP en 2005, et qui ont été pénalisées par l'instauration de la PVA, à hauteur des bases 2006 par le taux 2004.

II. RESSOURCES HUMAINES

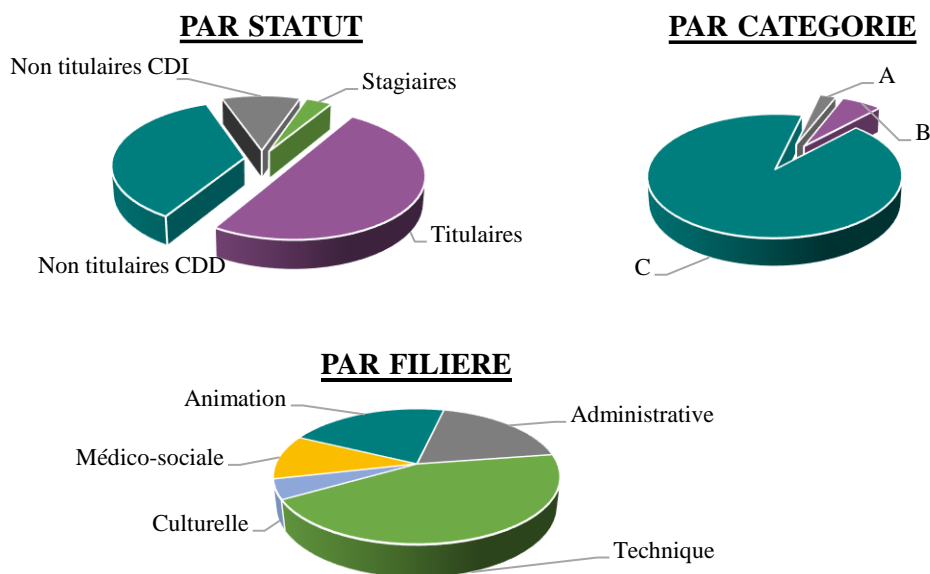


1. EFFECTIFS

Les effectifs de la collectivité sont stables en 2019. Les recrutements effectués sont majoritairement suite à des mobilités de personnel.

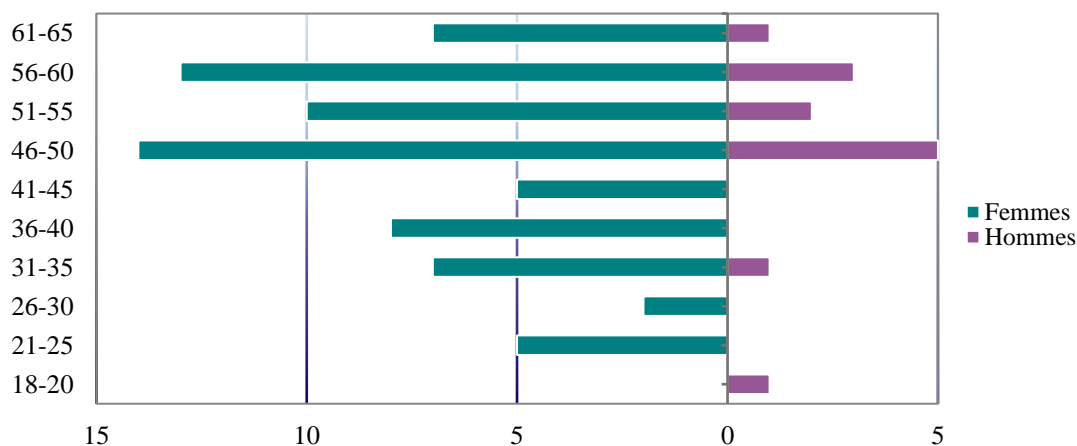
Nombre d'agents employés en 2019	102
Nombre d'agents présents au 31/12/2019	84

REPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/2019



PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2019

La **moyenne d'âge** des agents de la collectivité est de **46,9 ans**, soit 46,6 ans pour les femmes et 48,2 ans pour les hommes.



2. MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel représentent près de 20% des dépenses totales de fonctionnement en 2019. La masse salariale 2019 est stable et maîtrisée (95% de réalisation). Des économies ont pu être faites sur certains services : mobilité de personnel, réorganisation de service et réajustement des besoins.

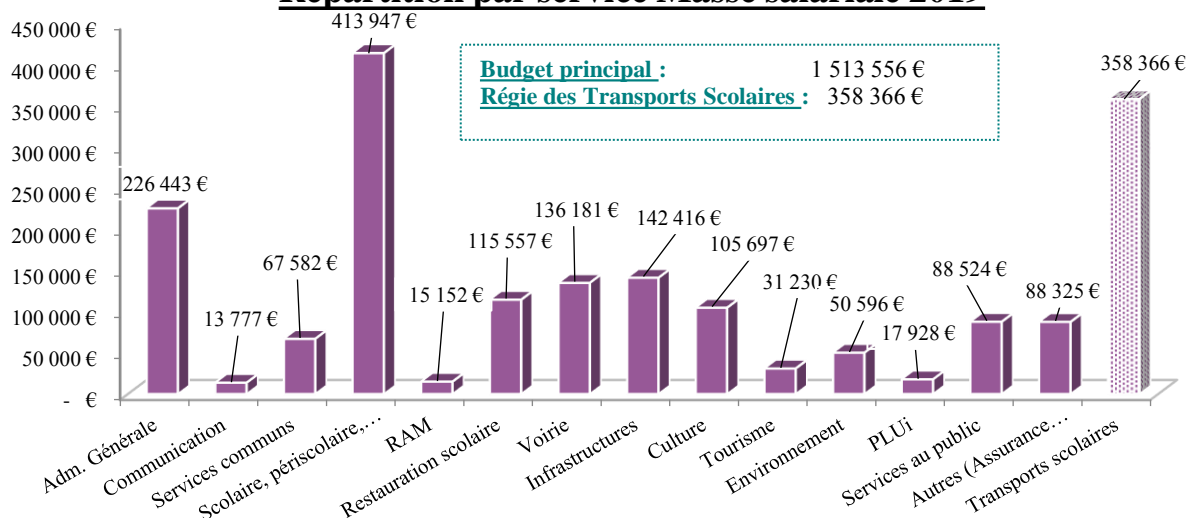
Bulletins de paie :

- Budget principal : 784
- Régie TS : 404

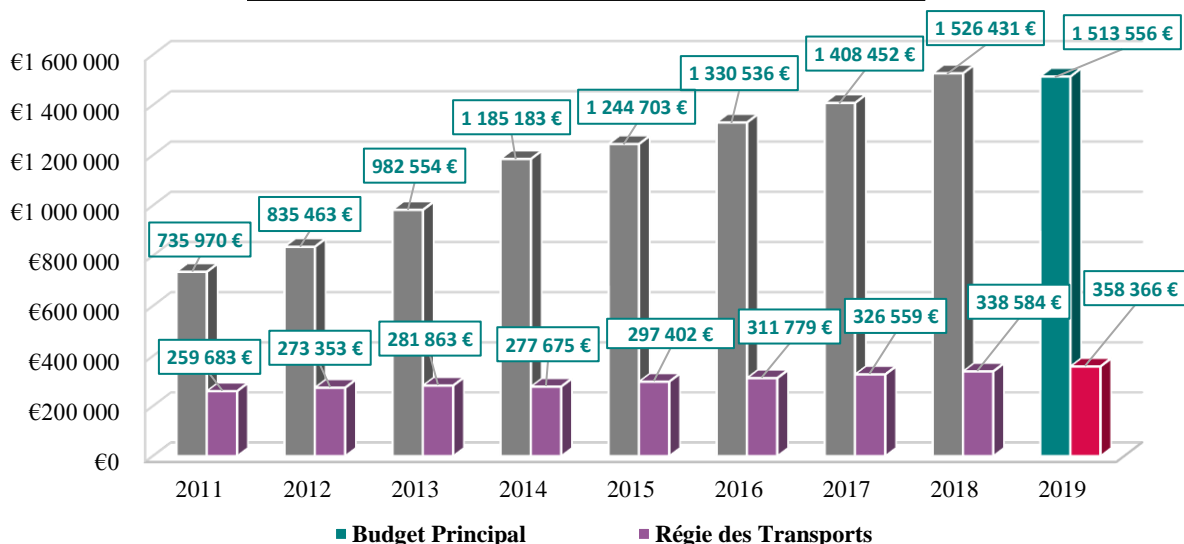
Bulletins d'indemnités :

- Budget principal : 114
- Régie TS : 1

Répartition par service Masse salariale 2019



Evolution de la masse salariale 2011 - 2019



Indemnités Elus :

61762,20 €

Indemnités

Trésorier : 1876,28 €

3. CARRIERE

RECRUTEMENTS :

- ⇒ contrats emploi permanent : 30
- ⇒ contrats saisonniers : 2
- ⇒ contrats occasionnels : 31
- ⇒ mutation : 3

DEPARTS :

- ⇒ démission : 4
- ⇒ mutation : 1
- ⇒ détachement : 1
- ⇒ retraite : 1

EVOLUTIONS DE CARRIERE :

- ⇒ avancement d'échelon : 16
- ⇒ avancement de grade : 2
- ⇒ promotion interne : 1
- ⇒ nomination stagiaire : 6
- ⇒ Titularisation : 1

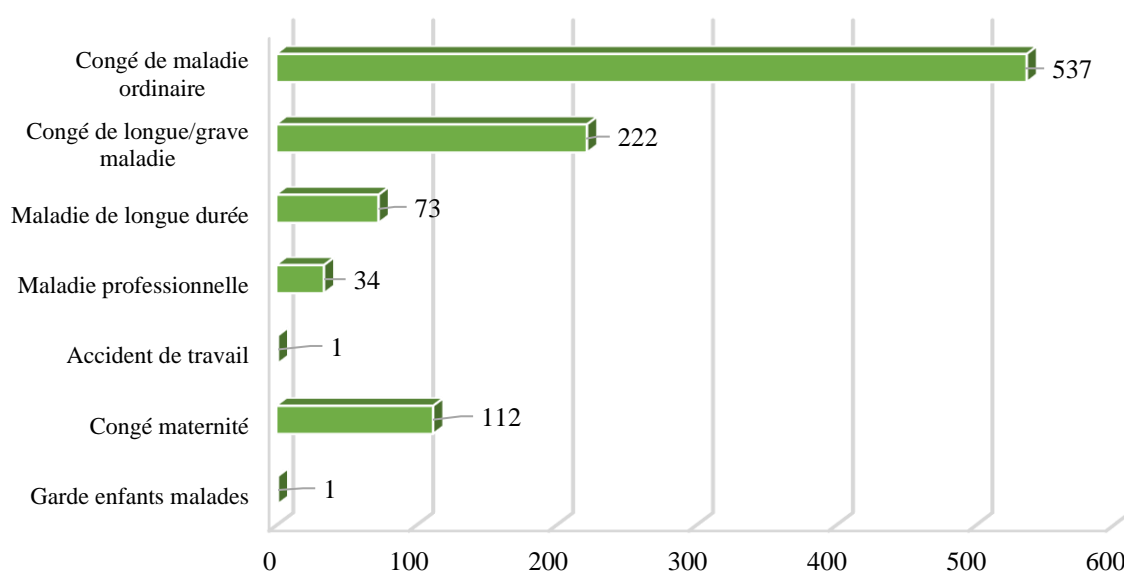
AUTRES :

- ⇒ mise en disponibilité : 3
- ⇒ mise à disposition : 1
- ⇒ reclassement indiciaire (PPCR) : 66

4. RISQUES PROFESSIONNELS

Indicateurs	Taux
Taux d'absentéisme médical	2,8% (2018:3,6%)
Taux d'absentéisme pour maladie ordinaire	1,6% (2018:1,1%)
Nombre moyen de jours d'arrêts par agent pour maladie ordinaire	5,7% (2018:4%)
Nombre de visites médicales	34 (2018:23)

Nombre de jours d'absence par type de risques statutaires



5. PROTECTION SOCIALE

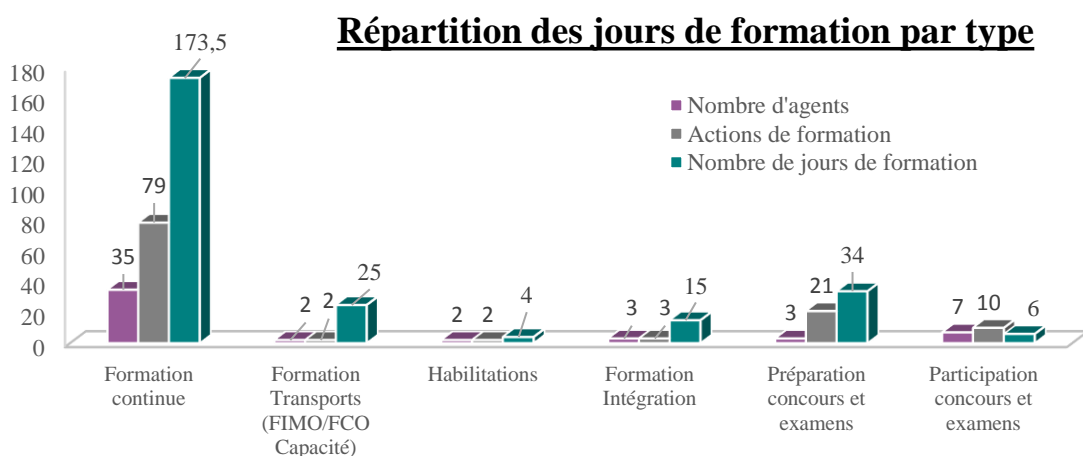
Participation CCAVM sur les cotisations des agents disposant d'un contrat labellisé	Risque Santé		Risque Prévoyance	
	Montant brut	Agents bénéficiaires	Montant brut	Agents bénéficiaires
Base minimum garantie	6 €			
<u>Tranche indiciaire 1</u> : Indice majoré 325 – Indice majoré 349	16 €	7	14 €	7
<u>Tranche indiciaire 2</u> : Indice majoré 350 – Indice majoré 449	14 €	20	12 €	7
<u>Tranche indiciaire 3</u> : Indice majoré > 450	12 €	1	10 €	2

6. FORMATION DES AGENTS

Compte tenu des besoins du service des transports scolaires et face aux difficultés de recrutement dans ce secteur, un budget plus important a été consacré à la formation en 2019, notamment pour l'obtention de l'attestation de capacité de transports et le passage du permis D d'un agent de la collectivité.

D'autre part, il est à noter l'engagement de plusieurs agents dans la participation aux concours et examens de la FPT et la participation pour certains à la formation spécifique dispensée par le CNFPT. A l'issue de cette période, trois agents ont réussi les épreuves d'admission.

	Budget principal	Régie des TS
Cotisation CNFPT	7919 €	2211 €
Autres organismes	1079 €	7615 €
TOTAL	8998 €	9826 €
	18824 €	



7. MUTUALISATION

Le service commun de secrétariat de mairie n'a pas intégré de nouvelles communes en 2019 mais le besoin de certaines communes a augmenté et l'adhésion de la commune de Vaillant a été actée en fin d'année pour une mise en œuvre à compter du 1/03/2020. En janvier et février, deux agents ont été recrutés et formés au sein du service (formation interne et CNFPT) pour faire face à des mobilités internes et anticiper les besoins à venir. Ainsi, 3 agents à temps non complet sont affectés au service (2,1 ETP), pour une mise à disposition de 2588,4 heures au titre du service permanent (20€/h) et 317,25 heures au titre du service itinérant (22€/h).

Les autres types de mutualisation ont été pérennisés en 2019 :

- mise à disposition de personnel service Passeports/CNI : 170 heures
- mise à disposition de personnel services techniques Secteur Auberive : 1328 heures
- mise à disposition de personnel CCGL (Environnement) : 128 heures
- mise à disposition de personnel Maison de Courcelles : 328 heures

8. COMITE TECHNIQUE

Les membres du Comité Technique se sont réunis trois fois en 2019. Ces réunions de travail ont notamment donné lieu à l'élaboration d'un règlement du temps de travail, à la mise en place du télétravail et à la définition des modalités relative au Compte Epargne Temps.

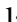
III. ANIMATION & VIE DU TERRITOIRE



(Edito Jean-Michel RABIET)

1. TOURISME

Montsaugeon, le village a reçu la marque nationale Petites Cités de Caractère

Le vendredi 11 octobre 2019, le Village de Montsaugeon a reçu la marque nationale Petites Cités de Caractère  remise par la commission régionale d'homologation

Tout au long de la journée, élus, bénévoles et services de la CCAVM se sont mobilisés pour faire valoir les atouts du village, les actions d'animations et les travaux de mise en valeur du patrimoine accomplis et à venir.

Depuis plusieurs années, la CCAVM, en lien étroit avec la Commune, porte ce projet d'homologation. Patrick Berthelon, Président de la CCAVM, et Jean-Pierre Courroux, maire délégué de la commune Le Montsaugeonnais étaient ainsi accompagnés de plusieurs élus communautaires (Jean Michel Rabiet, premier vice-président, Sylvie Baudot et Philippe Rachet - tous deux membres de la commission Animation et vie du territoire de la CCAVM), du sénateur Charles Guené et d'Yvette Rossigneux, conseillère départementale et Présidente du CAUE. Avec un objectif commun : convaincre la commission régionale. Et inscrire pleinement le village dans le futur Pays d'Art et d'Histoire et bien évidemment dans le Parc National.

A l'issue d'un accueil chaleureux de l'ensemble des participants dans la Maison des Artisans d'Art, La matinée a été consacrée dans un premier temps à la présentation des atouts du Montsaugeonnais, commune nouvelle, qui regroupe des services administratifs, des commerces ainsi que des associations actives et solidaires.

Il a ensuite été question de l'AVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (dispositif d'utilité publique ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti), en phase d'aboutissement. Les principales animations ont été mises à l'honneur, telles que la Saint Vincent tournante, les actions proposées par l'association La Tour des Villains et bien sûr les Médiévales qui, rappelons-nous, ont réuni près de 15 000 visiteurs sur un week-end, dont la moitié en provenance des départements limitrophes.

Un programme prévisionnel de travaux, préalablement approuvé par le Conseil communautaire, a enfin été présenté, avec la restauration de la voirie et du cheminement vers les Halles, l'aménagement de d'étang pour les visiteurs et les pêcheurs, la réhabilitation du chemin de ronde et la mise en sécurité de la chapelle castrale.

S'en est suivie une déambulation piétonne depuis la porte médiévale. Les membres de la délégation ont été accueillis par les hôteliers des chambres d'hôtes du « Bailli », et par le propriétaire du logis du « Grenetier » de l'ancien Grenier à sel, pour des visites particulièrement appréciées.

Après cette matinée, les participants se sont réunis sous la direction de Delphine Garnotel, chargée du développement du tourisme dans le Grand Est, sous forme cette fois de commission de contrôle et à l'appui d'une grille d'évaluation sur les actions réalisées et les engagements futurs (entretien-du patrimoine, embellissement, accueil du public, animations et mise en réseau des acteurs associatifs et des habitants).

Puis les délibérés se sont déroulés à huis clos entre les membres de la commission régionale. A cette issue, Roger Bataille, maire d'Evry-le-Chatel dans l'Aube, actuel Vice-Président des Petites Cités de Caractère- a informé officiellement les personnalités présentes que la Commission s'était prononcée à l'unanimité de ses membres en faveur de l'attribution la marque nationale « Petites Cités de Caractère » ® à Montsaugeon.

Un travail d'équipe récompensé et des habitants de la CCAVM et de la commune nouvelle « Le Montsaugeonnais » qui peuvent être fiers de leur beau village à l'âme médiévale !

Le concept de Petites Cités de Caractère® valorise des communes atypiques.

Le projet consiste à fédérer les différents acteurs autour d'un objectif commun : la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine, levier de développement du territoire.

Le patrimoine, l'urbanisme et l'architecture, moteurs d'intégration et de lien social, permettent de redynamiser économiquement ces anciennes cités, en se basant sur leurs fonctions de centralité passées ou présentes, en développant un tourisme culturel et patrimonial toute l'année.

Quelques chiffres :

Le Grand Est compte à présent 14 communes labellisées Petites Cités de Caractère :

- 2 dans les Ardennes (Rocroi et Mouzon)
- 2 en Lorraine (Plombières-les-Bains et Vic-sur-Seille)
- 10 en Champagne (Montsaugeon, Cormicy, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Joinville, Vignory, Bourmont, Châteauvillain, Mussy-sur-Seine, Evry-le-Châtel)

On compte 183 Petites Cités de Caractère en France.

La commission régionale d'homologation est composée de représentants élus et de responsables des services techniques du Département, de la Région et de l'Etat, mais aussi de délégués de certaines « Petites Cités de Caractère », une Commission présidée par Roger Bataille, maire d'Evry-le-Chatel dans l'Aube, actuel Vice –Président pour la France des Petites Cités de Caractère®



Labélisation Petite Cité de Caractère



AVAP de Montsaugeon, Petite Cité de Caractère : Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

En droit de l'urbanisme français, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Deux réunions concernant l'AVAP de Montsaugeon et la candidature de Montsaugeon au label Petites Cités de Caractère se sont tenues le 5 avril 2019.

Le dossier de l'AVAP de Montsaugeon a été réalisé par le cabinet Cyril BOUCAUD, Architecte DPLG et architecte du Patrimoine (Paris).

S'agissant du dossier labellisation, le comité local a proposé de mettre en place quatre groupes de travail sur les thèmes suivants : l'animation, l'identité, la communication et le plan pluriannuel de travaux.



Parc à vision d'Auberive

Depuis 2014, l'Office Nationale des Forêts entretient le parc à vision d'Auberive dans lequel des sangliers et daims sont à observer. Pour ce faire, la CCAVM a prévu de contribuer à hauteur de 3 000 € pour l'alimentation des animaux, l'entretien et la propreté des sentiers, des pistes, des aires de jeux, du mobilier, et de la signalétique.

Subventions aux associations

	2018	2019
La Montagne – Base nautique	6 000	6 000
La Montagne – Journal Vivre ici	1 000	1 000
Le Chien à Plumes (Festival)	2 000	7 000
Le Chien à Plumes (Festival OUTCH)	1 500	1 500
Le Chien à Plumes (La Niche)	1 500	1 500
Tinta Mars	3 000	1 396
Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute Marne	2 780	1 500
Autour de la Terre	6 000	5 000
Centre d'initiation à la Nature	1 700	1 700
Compagnie Résurgences	1 500	1 500
Foyers Ruraux de la Vingeanne	2 000	2 000
Les Décisifs	1 500	2 000
La Maison de Courcelles	6 000	4 000
AC2A	1 500	1 500
Théâtre Actif	2 000	3 000
Apis Sapiens	900	900
Compagnie CIRTA	13 000	10 000
TOTAL	55 880	51 496

Candidature siège administratif du Parc national

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la localisation du siège du futur établissement public du Parc national la CCAVM a adressé un dossier de candidature conjoint de la Communauté de communes Auberive.

Le choix du ministère de la Transition écologique et solidaire s'est porté sur la commune d'Arc en Barrois pour accueillir l'EPPN. Une motion adoptée par le Conseil communautaire de la CCAVM le 4 juillet 2019 a été envoyée aux plus hautes autorités de l'Etat dans laquelle figureraient les incompréhensions et les inquiétudes des élus du territoire quant à la prendre en compte de notre ruralité profonde.

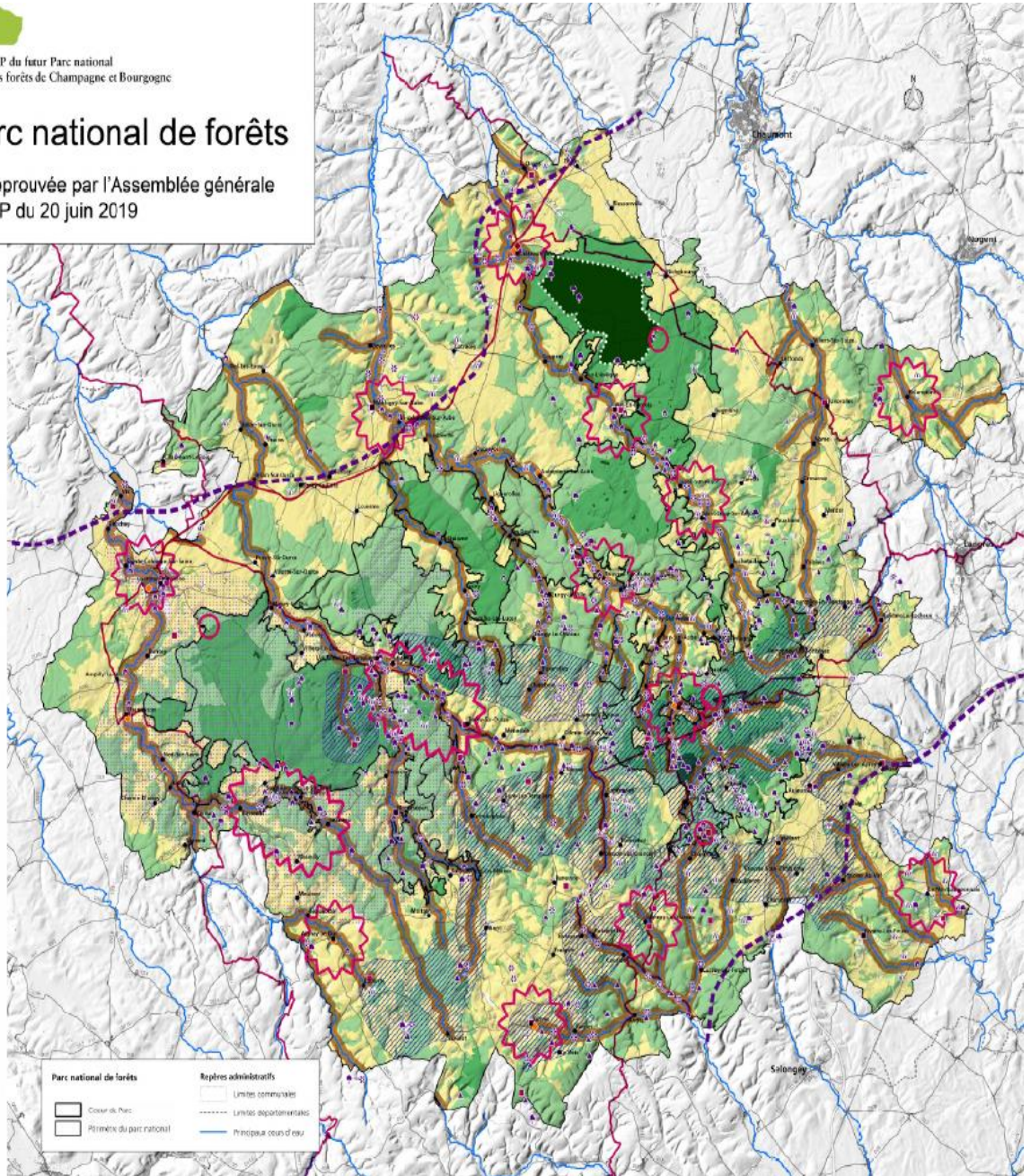


GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Projet de Parc national de forêts

Carte des vocations approuvée par l'Assemblée générale
du GIP du 20 juin 2019

- Vers une forêt en flux évolutif**
- Projet de réserve intégrale O01.1, O02.1
 - Forêt en flux évolutif O01.1, O02.2, O04.1
- Vers une forêt gérée durablement (protection des patrimoines, production de bois, loisirs)**
- Forêt de réserve de forêt de réserve O01.1, O02.1, O02.2, O04.1, O04.2, O04.3, O04.4, O04.5, O04.6, O04.7, O04.8, O04.9, O04.10, O04.11, O04.12, O04.13, O04.14, O04.15, O04.16, O04.17, O04.18, O04.19, O04.20, O04.21, O04.22, O04.23, O04.24, O04.25, O04.26, O04.27, O04.28, O04.29, O04.30, O04.31, O04.32, O04.33, O04.34, O04.35, O04.36, O04.37, O04.38, O04.39, O04.40, O04.41, O04.42, O04.43, O04.44, O04.45, O04.46, O04.47, O04.48, O04.49, O04.50, O04.51, O04.52, O04.53, O04.54, O04.55, O04.56, O04.57, O04.58, O04.59, O04.60, O04.61, O04.62, O04.63, O04.64, O04.65, O04.66, O04.67, O04.68, O04.69, O04.70, O04.71, O04.72, O04.73, O04.74, O04.75, O04.76, O04.77, O04.78, O04.79, O04.80, O04.81, O04.82, O04.83, O04.84, O04.85, O04.86, O04.87, O04.88, O04.89, O04.90, O04.91, O04.92, O04.93, O04.94, O04.95, O04.96, O04.97, O04.98, O04.99, O04.100
 - Forêt de réserve de forêt de réserve O01.1, O02.1, O02.2, O04.1, O04.2, O04.3, O04.4, O04.5, O04.6, O04.7, O04.8, O04.9, O04.10, O04.11, O04.12, O04.13, O04.14, O04.15, O04.16, O04.17, O04.18, O04.19, O04.20, O04.21, O04.22, O04.23, O04.24, O04.25, O04.26, O04.27, O04.28, O04.29, O04.30, O04.31, O04.32, O04.33, O04.34, O04.35, O04.36, O04.37, O04.38, O04.39, O04.40, O04.41, O04.42, O04.43, O04.44, O04.45, O04.46, O04.47, O04.48, O04.49, O04.50, O04.51, O04.52, O04.53, O04.54, O04.55, O04.56, O04.57, O04.58, O04.59, O04.60, O04.61, O04.62, O04.63, O04.64, O04.65, O04.66, O04.67, O04.68, O04.69, O04.70, O04.71, O04.72, O04.73, O04.74, O04.75, O04.76, O04.77, O04.78, O04.79, O04.80, O04.81, O04.82, O04.83, O04.84, O04.85, O04.86, O04.87, O04.88, O04.89, O04.90, O04.91, O04.92, O04.93, O04.94, O04.95, O04.96, O04.97, O04.98, O04.99, O04.100
- Vers une agriculture performante durable et plus respectueuse des patrimoines**
- Agriculture de montagne (agropastorale) O05.1, O05.2, O05.3, O05.4, O05.5, O05.6, O05.7, O05.8, O05.9, O05.10, O05.11, O05.12, O05.13, O05.14, O05.15, O05.16, O05.17, O05.18, O05.19, O05.20, O05.21, O05.22, O05.23, O05.24, O05.25, O05.26, O05.27, O05.28, O05.29, O05.30, O05.31, O05.32, O05.33, O05.34, O05.35, O05.36, O05.37, O05.38, O05.39, O05.40, O05.41, O05.42, O05.43, O05.44, O05.45, O05.46, O05.47, O05.48, O05.49, O05.50, O05.51, O05.52, O05.53, O05.54, O05.55, O05.56, O05.57, O05.58, O05.59, O05.60, O05.61, O05.62, O05.63, O05.64, O05.65, O05.66, O05.67, O05.68, O05.69, O05.70, O05.71, O05.72, O05.73, O05.74, O05.75, O05.76, O05.77, O05.78, O05.79, O05.80, O05.81, O05.82, O05.83, O05.84, O05.85, O05.86, O05.87, O05.88, O05.89, O05.90, O05.91, O05.92, O05.93, O05.94, O05.95, O05.96, O05.97, O05.98, O05.99, O05.100
- Vers des communes rurales et aménagements durables**
- Qualité de vie des villages ruraux de la Champagne et de la Bourgogne O06.1, O06.2, O06.3, O06.4, O06.5, O06.6, O06.7, O06.8, O06.9, O06.10, O06.11, O06.12, O06.13, O06.14, O06.15, O06.16, O06.17, O06.18, O06.19, O06.20, O06.21, O06.22, O06.23, O06.24, O06.25, O06.26, O06.27, O06.28, O06.29, O06.30, O06.31, O06.32, O06.33, O06.34, O06.35, O06.36, O06.37, O06.38, O06.39, O06.40, O06.41, O06.42, O06.43, O06.44, O06.45, O06.46, O06.47, O06.48, O06.49, O06.50, O06.51, O06.52, O06.53, O06.54, O06.55, O06.56, O06.57, O06.58, O06.59, O06.60, O06.61, O06.62, O06.63, O06.64, O06.65, O06.66, O06.67, O06.68, O06.69, O06.70, O06.71, O06.72, O06.73, O06.74, O06.75, O06.76, O06.77, O06.78, O06.79, O06.80, O06.81, O06.82, O06.83, O06.84, O06.85, O06.86, O06.87, O06.88, O06.89, O06.90, O06.91, O06.92, O06.93, O06.94, O06.95, O06.96, O06.97, O06.98, O06.99, O06.100
- Vers des sites de bassin versant préservés**
- Protection des sources O07.1, O07.2, O07.3, O07.4, O07.5, O07.6, O07.7, O07.8, O07.9, O07.10, O07.11, O07.12, O07.13, O07.14, O07.15, O07.16, O07.17, O07.18, O07.19, O07.20, O07.21, O07.22, O07.23, O07.24, O07.25, O07.26, O07.27, O07.28, O07.29, O07.30, O07.31, O07.32, O07.33, O07.34, O07.35, O07.36, O07.37, O07.38, O07.39, O07.40, O07.41, O07.42, O07.43, O07.44, O07.45, O07.46, O07.47, O07.48, O07.49, O07.50, O07.51, O07.52, O07.53, O07.54, O07.55, O07.56, O07.57, O07.58, O07.59, O07.60, O07.61, O07.62, O07.63, O07.64, O07.65, O07.66, O07.67, O07.68, O07.69, O07.70, O07.71, O07.72, O07.73, O07.74, O07.75, O07.76, O07.77, O07.78, O07.79, O07.80, O07.81, O07.82, O07.83, O07.84, O07.85, O07.86, O07.87, O07.88, O07.89, O07.90, O07.91, O07.92, O07.93, O07.94, O07.95, O07.96, O07.97, O07.98, O07.99, O07.100
- Vers des patrimoines naturels, culturels et paysagers mieux connus et mieux protégés**
- Patrimoine naturel O08.1, O08.2, O08.3, O08.4, O08.5, O08.6, O08.7, O08.8, O08.9, O08.10, O08.11, O08.12, O08.13, O08.14, O08.15, O08.16, O08.17, O08.18, O08.19, O08.20, O08.21, O08.22, O08.23, O08.24, O08.25, O08.26, O08.27, O08.28, O08.29, O08.30, O08.31, O08.32, O08.33, O08.34, O08.35, O08.36, O08.37, O08.38, O08.39, O08.40, O08.41, O08.42, O08.43, O08.44, O08.45, O08.46, O08.47, O08.48, O08.49, O08.50, O08.51, O08.52, O08.53, O08.54, O08.55, O08.56, O08.57, O08.58, O08.59, O08.60, O08.61, O08.62, O08.63, O08.64, O08.65, O08.66, O08.67, O08.68, O08.69, O08.70, O08.71, O08.72, O08.73, O08.74, O08.75, O08.76, O08.77, O08.78, O08.79, O08.80, O08.81, O08.82, O08.83, O08.84, O08.85, O08.86, O08.87, O08.88, O08.89, O08.90, O08.91, O08.92, O08.93, O08.94, O08.95, O08.96, O08.97, O08.98, O08.99, O08.100
- Vers la structuration d'un tourisme durable**
- Forêt de réserve de forêt de réserve O09.1, O09.2, O09.3, O09.4, O09.5, O09.6, O09.7, O09.8, O09.9, O09.10, O09.11, O09.12, O09.13, O09.14, O09.15, O09.16, O09.17, O09.18, O09.19, O09.20, O09.21, O09.22, O09.23, O09.24, O09.25, O09.26, O09.27, O09.28, O09.29, O09.30, O09.31, O09.32, O09.33, O09.34, O09.35, O09.36, O09.37, O09.38, O09.39, O09.40, O09.41, O09.42, O09.43, O09.44, O09.45, O09.46, O09.47, O09.48, O09.49, O09.50, O09.51, O09.52, O09.53, O09.54, O09.55, O09.56, O09.57, O09.58, O09.59, O09.60, O09.61, O09.62, O09.63, O09.64, O09.65, O09.66, O09.67, O09.68, O09.69, O09.70, O09.71, O09.72, O09.73, O09.74, O09.75, O09.76, O09.77, O09.78, O09.79, O09.80, O09.81, O09.82, O09.83, O09.84, O09.85, O09.86, O09.87, O09.88, O09.89, O09.90, O09.91, O09.92, O09.93, O09.94, O09.95, O09.96, O09.97, O09.98, O09.99, O09.100
- Vers un développement durable et de découverte des patrimoines**
- Structuration de sites d'écotourisme et de développement durable O10.1, O10.2, O10.3, O10.4, O10.5, O10.6, O10.7, O10.8, O10.9, O10.10, O10.11, O10.12, O10.13, O10.14, O10.15, O10.16, O10.17, O10.18, O10.19, O10.20, O10.21, O10.22, O10.23, O10.24, O10.25, O10.26, O10.27, O10.28, O10.29, O10.30, O10.31, O10.32, O10.33, O10.34, O10.35, O10.36, O10.37, O10.38, O10.39, O10.40, O10.41, O10.42, O10.43, O10.44, O10.45, O10.46, O10.47, O10.48, O10.49, O10.50, O10.51, O10.52, O10.53, O10.54, O10.55, O10.56, O10.57, O10.58, O10.59, O10.60, O10.61, O10.62, O10.63, O10.64, O10.65, O10.66, O10.67, O10.68, O10.69, O10.70, O10.71, O10.72, O10.73, O10.74, O10.75, O10.76, O10.77, O10.78, O10.79, O10.80, O10.81, O10.82, O10.83, O10.84, O10.85, O10.86, O10.87, O10.88, O10.89, O10.90, O10.91, O10.92, O10.93, O10.94, O10.95, O10.96, O10.97, O10.98, O10.99, O10.100



Filière pierres sèches

Cette année, la convention de partenariat qui lie la CCAVM et la Régie Rurale concernant la filière pierres sèches a porté ses fruits !

En effet, en 2019, la subvention de 20 000€ à la Régie Rurale pour ses travaux en pierres sèches sur la Commune de Cohons a permis aux autres communes de la CCAVM de bénéficier d'un tarif préférentiel de 6€ de l'heure (au lieu de 9€ de l'heure).

La Régie Rurale a ainsi pu effectuer des travaux sur les Communes de Cohons, Orcevaux, Vaux sous Aubigny, Saint Loup sur Aujon, Flagey, Auberive.



Mur de Soutènement à Cohons

La Tour des Villains

Cette année encore, Jean-Michel FRÉMONT a animé la Tour des Villains en proposant diverses activités : visites guidées théâtralisées, stage de théâtre, nombreux concerts, etc.

Les visiteurs et promeneurs ont été accueillis de 11h à 19h, du jeudi au dimanche, de juin à septembre.
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE D'INITIATION A LA NATURE

Il a été inscrit au budget la somme de 240 000 € TTC pour le projet du CIN (y compris maîtrise d'œuvre et assainissement) dédiée à la réalisation d'une salle d'accueil et d'activité pour 60 personnes (1 bus). Il s'agit d'un agrandissement du bâtiment existant sur l'Eco domaine du Val Clavin à Auberive.

Soirée thématique

Le 10 octobre 2019 les élus de la CCAVM ont été conviés à une soirée thématique portant sur deux axes : le dispositif France Services et le Parc National de Forêts

Dispositif France Services

A l'aube de la labellisation Maison France Services de la Maison des Services au Public, le PETR, structure coordinatrice des MSAP à l'échelle du Pas de Langres est venu présenté :

↳ Les objectifs du dispositif

Lisibilité et accessibilité des services, simplicité des démarches administratives, médiation numérique, qualité de service renforcée.

↳ Les critères obligatoires à la labellisation

Respect du bouquet des services

Garantie

Pilotage de la structure

↳ Le maillage territorial actuel

A raisonner avec le nouveau de la DDFIP

↳ La méthode de déploiement

Couvrir les cantons sans MSAP

Cibler les zones isolées

Encourager les Maisons France Services itinérantes

Parc National des Forêts

Hervé Parmentier, directeur du GIP du Parc national a présenté les différentes étapes de la constitution du Parc National, les enjeux pour les territoire et l'implication nécessaire de l'ensemble de la population en qualité d'acteurs de la réussite et du succès de ce formidable outil de promotion et de valorisation du territoire.

Location des salles de Sport

Halle des Sports du Montsaugeonnais

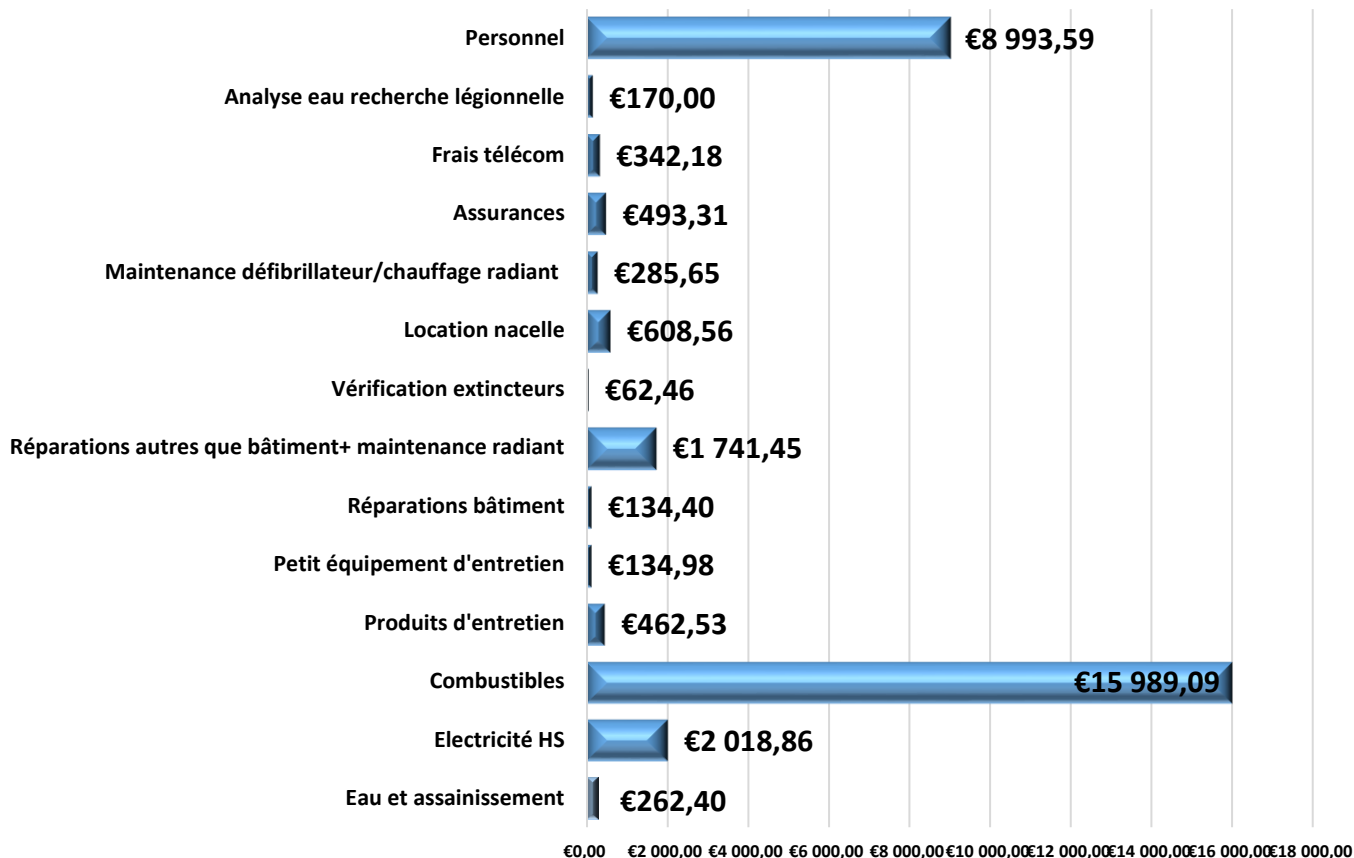
La Halle des Sports du Montsaugeonnais se situe à proximité du terrain de football synthétique de Prauthoy. Les associations et écoles du territoire l'occupent à tour de rôle. En journée de période scolaire, il est notamment exclusivement utilisé par le Collège de Prauthoy.

Sur la période 2018-19, sept associations l'ont fréquenté régulièrement. Ce chiffre reste stable.

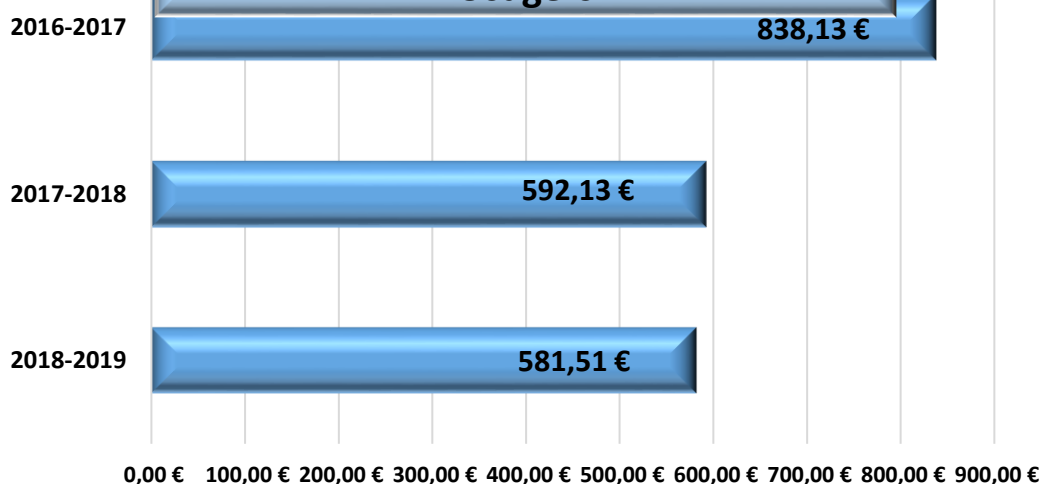
ASSOCIATIONS FREQUENTANT LA HALLE DES SPORTS DU MONTSAUGEONNAIS

ASSOCIATION OU STRUCTURES	ACTIVITES	PUBLIC ACCUEILLI
Association sportive du collège de Prauthoy	Sports collectifs	Adolescents
Collège de Prauthoy (cours EPS)	Sports collectifs et gymnastique	Adolescents
Entente Sportive Prauthoy Vaux	Football	Enfants, adolescents, adultes
La Grande Récré	Centre de loisirs	Enfants, adolescents
Union Sportive Chassigny	Football	Adultes
Tennis club Vauxois	Tennis	Adultes
FDFR 52	Animations sportives et centre de loisirs	Adolescents

Dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports du Montsaigeonnais en 2019



Evolution du Montant des Locations aux Usagers



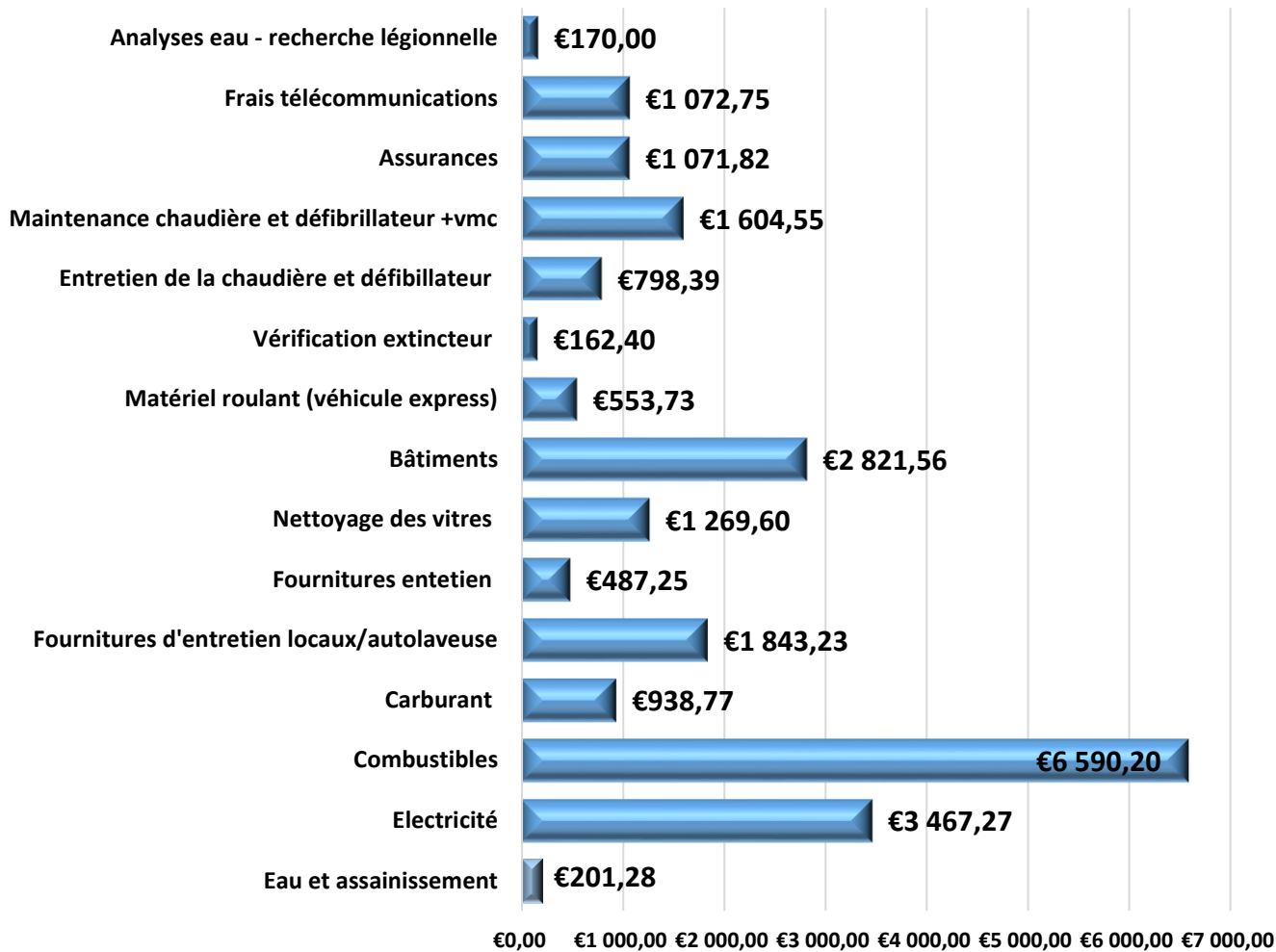
Associations fréquentant la Halle de la Santé et de la Forme de Longeau-Percey en 2018-2019

Associations ou structures	Activités	Public accueilli
Acodège	Sports Collectifs	Adolescent
AJSV Gym	Gymnastique douce	Adulte
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Longeau-Percey	Entraînements	Adulte
Ecoles du secteur	Gymnastique et sports collectifs	Enfant
Epinal HandBall	Handball	Adulte
Familles Rurales	Gymnastique et yoga	Adulte
Gendarmerie	Entraînements	Adultes
La Montagne	Centre de Loisirs	Enfant, Adulte, Adolescent
Le Chien à Plumes	Festival de musique	Enfant, Adulte, Adolescent
Les Cheminots Sportifs	Tennis	Enfant
SUD Foot 52	Football	Enfant
Union Sportive Rouvres	Futsal	Enfant
Tennis Club Vauxois	Tennis	Enfant, Adulte, Adolescent

Treize associations et structures ont loué la Halle de la Santé et de la Forme de Longeau-Percey pour la période 2018-19. Avec une association en moins, la fréquentation est en légère baisse comparée aux années passées.

En 2019, le montant des locations de la Halle de la Santé et de la Forme s'élève à 1925€ € contre 4094€ en 2018 et 3 630 € en 2017.

Dépenses de Fonctionnement de la Halle de la Santé et de la Forme



II. CULTURE

1. Médiathèques intercommunales

La lecture publique est l'une des priorités de la commission Animation et vie du territoire. Les médiathèques ont un certain nombre de missions auxquelles nous répondons.

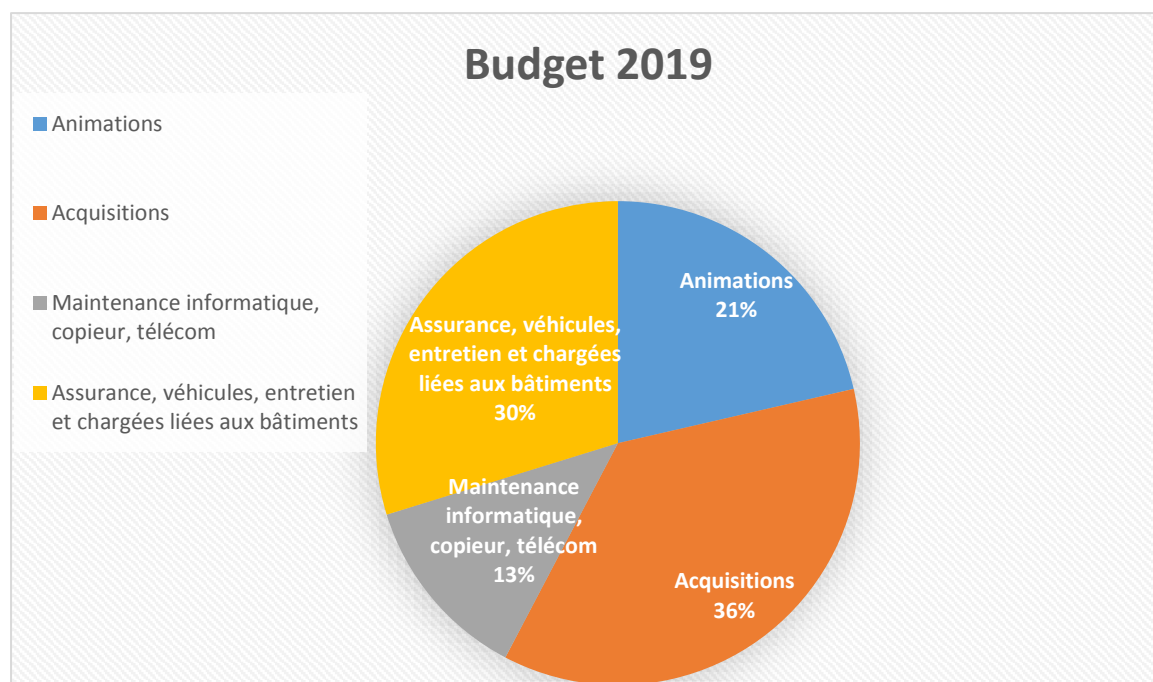
Parmi ces missions : l'accueil de tous les publics (gratuité de l'ensemble des médiathèques du réseau), la communication des documents (prêts, en consultation sur place ou à distance), la conservation et la valorisation des documents, l'accès à l'information en assurant une mission de médiation avec les publics, la formation des usagers et enfin le traitement physique et intellectuel des collections assuré par les bibliothécaires.

Les 4 médiathèques intercommunales : Auberive, médiathèque tête de réseau, Longeau, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny sont attractives et dynamiques grâce à l'implication de la communauté de communes, des médiathécaires et l'accompagnement la Médiathèque Départementale de Haute-Marne (MDHM). Et si chacune propose gratuitement le prêt de livres, revues, CD et DVD, ce sont également des lieux ouverts à tous et des animations sont régulièrement organisées pour tous les publics.

Budget de fonctionnement

En 2019 le budget global consacré aux médiathèques s'est élevé à 45 017,17 € plus 105 696,76 € de charges de personnel soit un total de **177 314,41 €**.

^



2. Une nouvelle organisation de travail

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle organisation de travail due aux départs de Sarah et Grégoire. Ainsi, Maïté Recouvreur a été nommée coordinatrice des médiathèques le 1^{er} juillet 2019, Annie Chaillard s'est vue octroyer un nombre d'heures de travail supplémentaires passant ainsi de 17h30 à 29h hebdomadaire. Jacqueline Paty, bénévole à la médiathèque de Vaux-sous-Aubigny depuis une vingtaine d'années, a été recrutée pour pallier au manque de personnel à Auberive et dynamiser la médiathèque de Vaux-sous-Aubigny. Elle travaille désormais 23h30 par semaine à la médiathèque d'Auberive et continue à travailler bénévolement à Vaux-sous-Aubigny les mercredis et vendredis.

Les fiches de poste ont été mises à jour à la suite de cette nouvelle organisation de travail.

Annie Chaillard, Jacqueline Paty et Maïté Recouvreur ont également été nommées stagiaires et seront toutes titulaires en 2020.

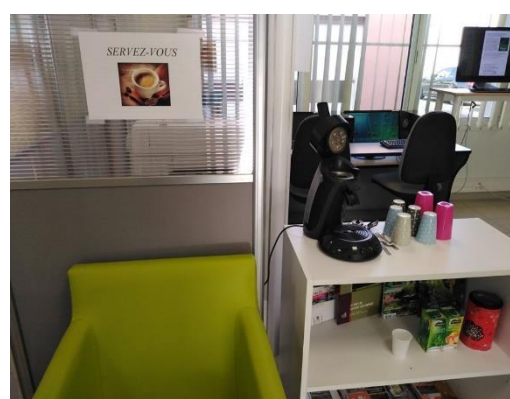
Ces modifications dans l'organisation de travail de chacune a permis une certaine polyvalence dans les missions et nous avons également mis en place des animations en réseau afin de renforcer celui-ci afin que le public identifie les 4 médiathèques comme un tout, chacune étant complémentaire de l'autre.

3. De nouveaux aménagements

En 2019, la médiathèque de Prauthoy a été totalement réaménagée avec l'achat de nouveau mobilier beaucoup plus moderne, en adéquation avec le mobilier de la partie MSAP et surtout fonctionnel car doté de roulettes ce qui permet d'aménager l'espace plus facilement en cas de réunions ou d'animations.



Nous avons également décidé avec Karine Barbé et Annabelle Jeannot de créer un coin café pour la Maison des services apportant ainsi un côté plus convivial. Une machine à café et une bouilloire sont à disposition du public gratuitement pour leur permettre de consulter sur place des documents, de se retrouver, la médiathèque étant avant tout un lieu de rencontre cela s'inscrit totalement dans une démarche de médiathèque 3^e lieu. Cela permet également aux usagers de pouvoir patienter en cas de forte affluence à la Maison des services.



La médiathèque de Vaux-sous-Aubigny a elle aussi bénéficié d'un nouvel aménagement ainsi que d'un gros désherbage (tri dans les collections et suppression des documents trop usés, démodés ou plus empruntés) avec l'aide de la Médiathèque Départementale.



4. Le réseau des médiathèques en quelques chiffres

Les chiffres clés 2019 des médiathèques



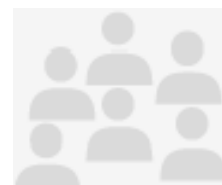
969 emprunteurs
environ 11% de la
population



Plus de 400 élèves
fréquentant les
médiathèques



1500 documents portés à domicile
(Auberive)



50 animations
1500 personnes
participantes



25 365 prêts

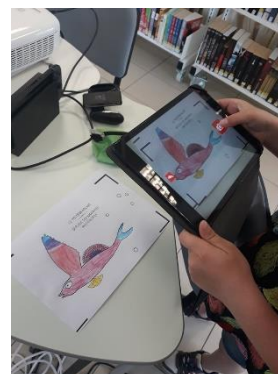
21 914 livres et magazines

3 451 CDs et DVDs

Quelques images :



Pour les autres animations réalisées en 2019, nous avons veillé à en proposer pour tous les publics, intergénérationnelles et sous différentes formes : spectacles, ateliers créatifs, expositions, mais aussi animations hors les murs avec pour la première fois un partenariat avec les Jardins de Cohons où nous nous sommes rendues afin de proposer des lectures et un atelier créatif. Des animations en plein air afin de faire connaître les médiathèques à l'extérieur de nos murs, des animations numériques avec le prêt de plusieurs supports par la médiathèque départementale et bien sûr des animations auprès des écoles. Donner l'habitude de fréquenter les médiathèques dès le plus jeune âge faisant partie des missions principales de notre métier.



5. Maison des services Prauthoy

Cela fait 2 ans que la maison des services au 2 rue de la Gare à Prauthoy, et on constate que la fréquentation ne faiblit pas au contraire mais a doublé entre 2018 et 2019 passant de 488 demandes à 847.

L'année 2019, est également marquée par la nouvelle labellisation France Services, obtenue en fin d'année par l'Etat. Prauthoy étant une des trois premières labellisée avec Montigny le Roi et Bologne.

En effet, tous les critères obligatoires de labellisation étaient déjà respectés et actifs depuis 2017 :

- Du matériel informatique mis à disposition du public
- Des agents formés par les différents partenaires et double fonction
- Des partenaires déjà conventionnés depuis 2012 (CAF, Pole Emploi, CPAM...)

D'autres critères optionnels ont également joués en notre faveur :

- Présence postale
- Permanences de plusieurs partenaires (mission locale, assistante sociale et PMI)
- Un service itinérant sur Longeau et Auberive

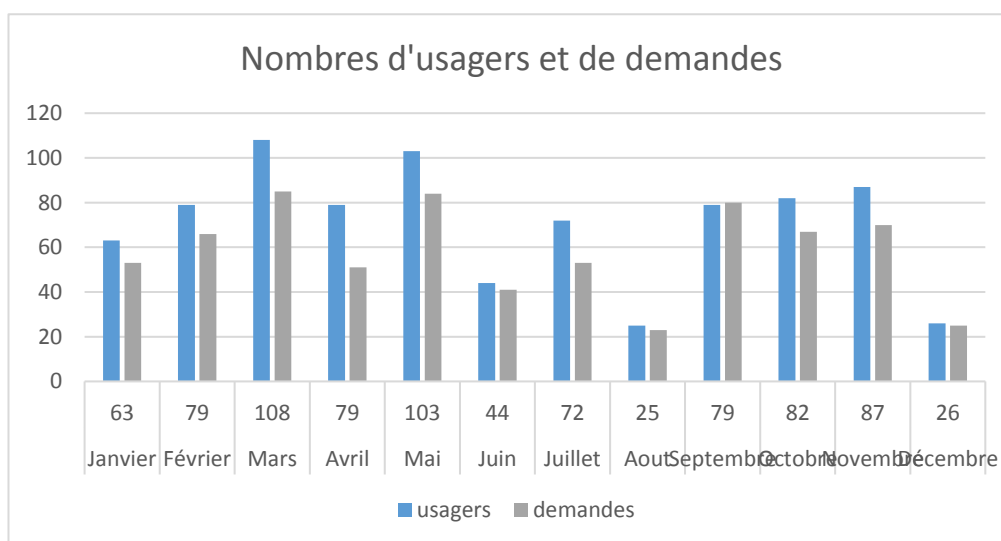


Fréquentation et demande de la Maison de services au public

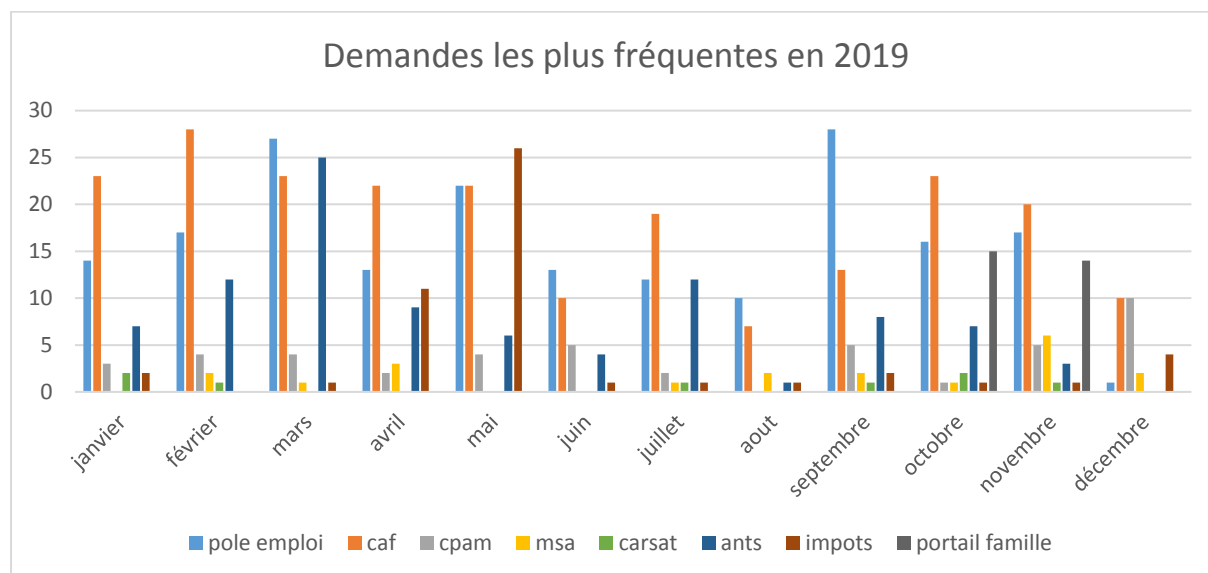
En 2019, la MSAP de Prauthoy a reçu 847 usagers.

Ci-dessous, un graphique de fréquentation par mois.

Au mois d'août la maison des services ferme en général pendant 15 jours d'où la baisse de fréquentation. Il en est de même pour décembre.



Comme le montre le graphique, ci-dessous, les usagers viennent pour plusieurs démarches en même temps au niveau MSAP, mais combine également leur visite entre médiathèque, poste et RAM.



Les demandes les plus fréquentes sont détaillées dans le graphique ci-dessus : il s'agit principalement de la CAF, Pôle Emploi, les impôts et l'Agence National des Titres Sécurisés (ANTS) avec lesquels la MSAP a un partenariat très étroit.

Les « **démarches diverses** » comprennent : photocopies/scan, mail/messagerie, formulaires divers, info MSAP, démarches.

Les demandes ANTS ne cessent d'augmenter depuis les fermetures des préfectures. De plus en plus d'utilisateurs viennent à la MSAP pour être accompagnés dans leurs pré-demandes.

Fin octobre, la CCAVM a mis en place un nouvel outil d'inscription scolaire, pour les cantines et pour le périscolaire (ARPEGE). La maison des services au public aide donc les parents dans la prise en main de ce nouvel outil.

Concernant l'antenne de Longeau, il y a eu 15 rendez-vous MSAP. À Auberive, il est désormais possible de prendre rendez-vous pour qu'un agent se déplace. Les permanences ne sont donc plus fixes mais s'adaptent aux usagers.

Les permanences

Mission Locale : Benoît GARBATI

Vingt-trois jeunes ont été suivis par la Mission Locale en 2018 dont 13 étaient des premiers accueils.

⇒ *Nous parlons exclusivement de la permanence à la MSAP car d'autres jeunes peuvent être suivis directement à Langres.*

Protection Maternelle Infantile (Circonscription d'Action Sociale de LANGRES): Christelle DUFOUR

⇒ *La permanence manque de communication. A voir pour relancer l'information auprès des habitants.*

Assistante sociale : Cécile LAPRE

Il y a eu environ 60 rendez-vous, durant l'année 2019.

Les partenaires

Les principaux partenaires de la MSAP sont regroupés dans le tableau suivant.

Nom des partenaires / organismes	Conventionné ou non avec la MSAP	Tenue de permanences à la MSAP ou non	Fréquence des permanences + personne référente
CAF / Point Relais CAF depuis juin 2016	Oui	Non	Sandra COLLARD 03.25.56.74.43
Pôle Emploi	Oui	Non	Roseline BERNARD 03.25.86.09.21
Mission Locale	Oui	Oui	Benoît GARBATI 03.25.87.52.44 Mardi 14h-16h tous les 15 jours
Conseil Général de la Haute-Marne	Oui	Oui	Christelle DUFOUR (PMI) 03.25.87.99.20 Cécile LAPRE (Assistante sociale) 03.25.87.03.63

Les actions collectives

Tout au long de l'année 2019, sept actions collectives ont été menées sur notre territoire à destinations des aînées, des parents et assistantes maternelles.

- La semaine bleue

- Visite du patrimoine (environ 40 personnes)

Mercredi 12 juin :

- Départ en bus de la CCAVM
- Visite de la fabrique de pain d'épices Mulot et Petitjean à Dijon
- Déjeuner au restaurant « le relais » à Bèze
- Visite des grottes de Bèze et des jardins du château

➤ Gouter dansant

Le mercredi 9 octobre à la salle des fêtes de Saint Loup sur Aujon : gouter dansant animé par Mickaël BLANCHARD qui a réuni 112 personnes. Le Club La Courcelotte de Saint Loup a pris en charge la confection et la vente du gouter et des boissons.



➤ Rencontre intergénérationnelle

En partenariat avec la Grande Récréé et l'Ehpad Saint-Augustin de Longeau-Percey, 10 enfants se sont rendus auprès des personnes âgées pour une après-midi cuisine : confection d'une pâte à crêpe (en petit groupe de 6) puis la dégustation.



➤ **Conférence sur les médecines douces**

Mercredi 23 octobre, à la salle des fêtes de Villegusien le Lac : conférence sur la médecine traditionnelle chinoise et modelage thaï animé par Franck PINEL et Jay NIAMJANHOM qui exerce leurs activités sur Longeau. 35 personnes sont venues poser des questions sur le déroulement d'une séance d'acupuncture.



➤ **Le projet parentalité**

Trois ateliers ont été organisés, par la Maison de services public, en partenariat avec les micro-crèches du territoire et le Relais Assistantes Maternelles, afin d'échanger sur de nombreux thèmes, en présence de professionnels.

- 25 avril, de 18h à 20h, à la micro-crèche d'Auberive : la gestion des émotions avec Lydie COLLETE de la Tribu Enchantée
- 10 octobre, de 19h30 à 21h30, à la maison des services de Prauthoy : l'estime de soi chez les ados avec l'ADPJ (Association Départementale Prévention Jeunesse)
- 29 novembre, de 18h à 20h, à la salle de la médiathèque de Longeau : gestion du stress avec Samuel STOLARZ (Atelier les sabots de Vénus)



➤ Les séances de cinéma du Réseau Gérontologique

Comme tous les ans, le Réseau Gérontologique, présidé par Mr Pataille, met en place deux séances de cinéma dans l'année à destination des séniors de plus de 60 ans résidant sur la Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais, Communauté de communes du Grand Langres, du Pays de Chalindrey et de Bourbonne les Bains. La Maison des services au public est chargée de prendre les réservations des usagers et de leur envoyer les tickets d'entrées pour les séances de Chalindrey et Langres

➤ Avril 2019

Le film du mois d'avril était Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu ?

Le Réseau Gérontologique
vous propose des séances de

CINEMA

Seniors

Séances Cinéma à 14 h 30 les :

- 1^{er} avril** BOURBONNE Casino
- 2 et 3 avril** CHALINDREY Cinéma Familial
- 4 et 5 avril** LANGRES Cinéma VOX

Un film de Philippe De Chauveron
Avec Christian Clavier, Chantal Lambert, Ary Abittan, Mimi Sison, Frédéric Chau

Séances GRATUITES sur réservation

Réservation :
LANGRES : CIAS GRAND LANGRES, 3 rue J. Tabourot : 03 25 84 82 48
CHALINDREY : CIAS Avenir, 16 rue de la Libération : 03 25 88 82 03
FAYL-BILLOT : CC des Savoir Faire, 27 Grande Rue : 03 25 84 45 54
PRAUTHOY : Maison des Services, 2 rue de la Gare : 03 25 87 78 98
BOURBONNE : CC des Savoir Faire, impasse du Château : 03 25 88 46 43
Office du Tourisme : 03 25 90 01 71

Avec le soutien de :
grandlangres, Savoir-Faire, CC des Savoir Faire

accessibilité handicapée

➤ Novembre 2019

Le film du mois de novembre était Le dindon

Le Réseau Gérontologique
vous propose des séances de

CINEMA

Seniors

Séances Cinéma à 14 h 30 les :

- 25 novembre** BOURBONNE Casino
- 26 et 27 novembre** CHALINDREY Cinéma Familial
- 28 et 29 novembre** LANGRES Cinéma NEW VOX

Un film de Jaël Lepert
Avec Danie Boite, Guillaume Gallienne, Alice Pol

Séances GRATUITES sur réservation

Réservation :
LANGRES : CIAS GRAND LANGRES, 3 rue J. Tabourot : 03 25 84 82 48
CHALINDREY : CIAS Avenir, 16 rue de la Libération : 03 25 88 82 03
FAYL-BILLOT : CC des Savoir Faire, 27 Grande Rue : 03 25 84 45 54
PRAUTHOY : Maison des Services, 2 rue de la Gare : 03 25 87 78 98
BOURBONNE : CC des Savoir Faire, impasse du Château : 03 25 88 46 43
Office du Tourisme : 03 25 90 01 71

Avec le soutien de :
grandlangres, Savoir-Faire, CC des Savoir Faire

accessibilité handicapée

Salle multimédias



Les nouvelles technologies avancent à grand pas et les usagers ont souvent le sentiment d'être démunis face à l'évolution des pratiques dématérialisées des administrations telles que la CAF, les Impôts, ...

La Cyberbase permet de débiter en informatique ou de se perfectionner dans certains domaines. Tout le monde peut bénéficier de conseils et d'une assistance sur les usages d'Internet auprès d'une animatrice.

➤ Nos ordinateurs en accès libre

Deux ordinateurs sont à disposition des usagers afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches en toute autonomie ou accompagnés par une animatrice de la Maison de services au public.

Nouveautés 2019 : une tablette est à disposition des usagers !



➤ Nos modules

La Cyber base met à disposition de la population de notre territoire des cours individuels ou en groupe. L'objectif étant de permettre à tous de pouvoir utiliser l'outil informatique et donc de réduire la fracture numérique.

Les personnes sont en principe des retraités débutants qui viennent d'acquérir un ordinateur ou une tablette numérique ou des bénévoles d'associations locales. Leurs principales demandes étant de comprendre l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette, de créer une boîte mail et de l'utiliser et enfin de naviguer sur Internet.

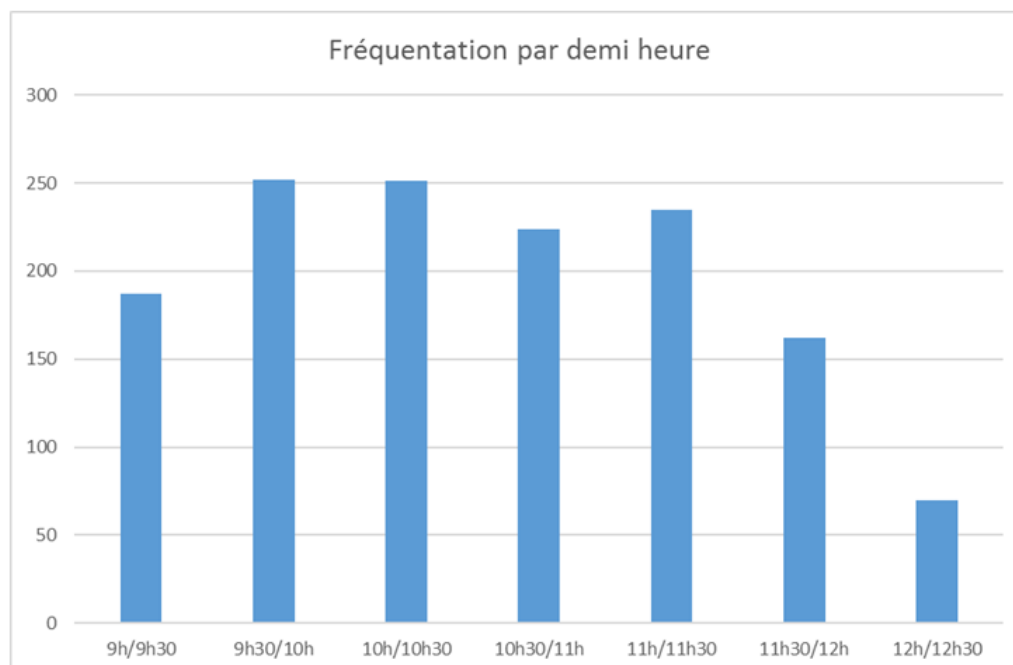
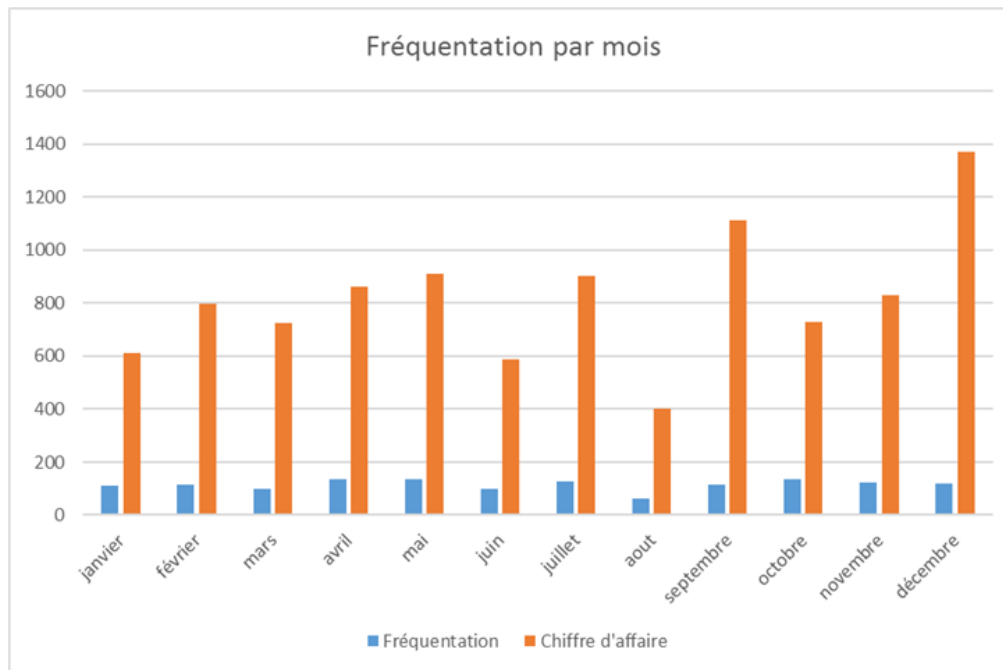
Agences Postales Intercommunales

• Agence Intercommunale de Prauthoy

Depuis septembre 2018, l'agence postale intercommunale (API) de Prauthoy a de nouveaux horaires d'ouverture :

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h30
- Samedi : 9h-12h

Ci-dessous les fréquentations mensuelles avec le chiffres d'affaire et quotidiennes (par demi-heures) de l'API de Prauthoy :

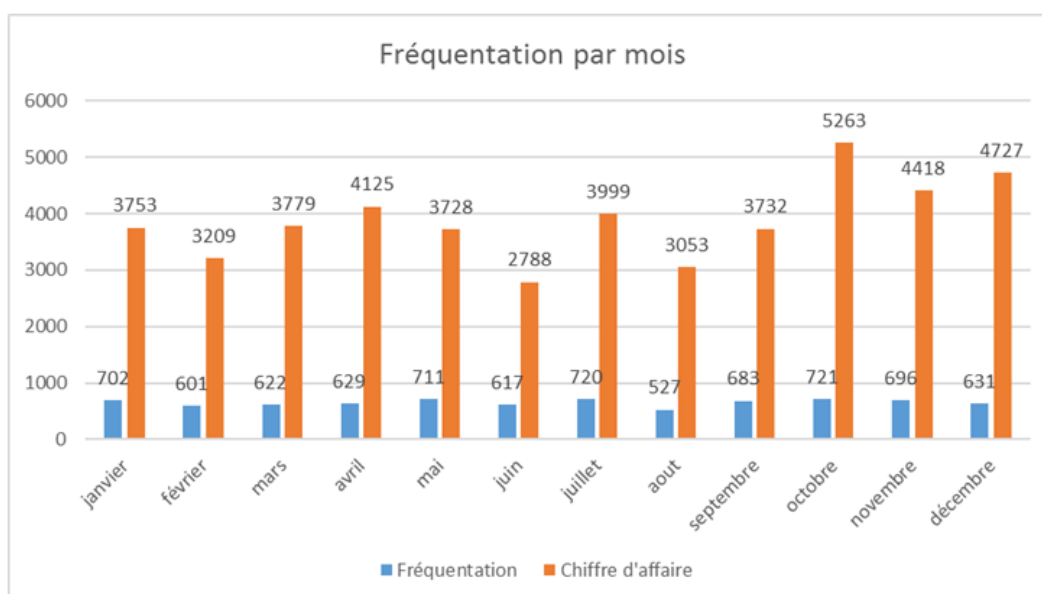
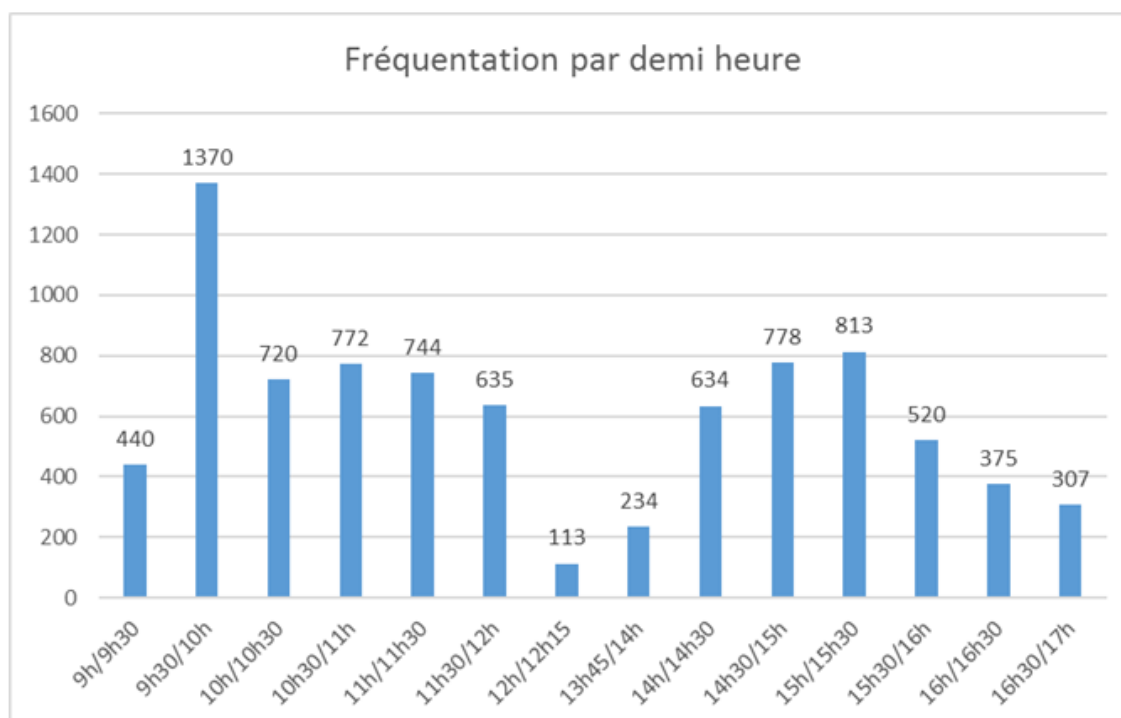


Au total, en 2019, c'est 1380 usagers qui sont venus à l'API de Prauthoy pour un chiffre d'affaire de 9842 euros.

• Agence Postale Intercommunale de Longeau

L'Agence Postale Intercommunale (API) de Longeau a aussi vu ses horaires être modifié afin de garantir une plus grande flexibilité d'ouverture aux usagers. Depuis septembre 2018, l'API ouvre désormais ses portes tous les matins à 9h au lieu de 9h30.

L'API de Longeau compte 7860 passages en 2019 pour un chiffre d'affaire de 46 574 euros la plaçant ainsi 1^{er} API de Haute-Marne.



IV. ENFANCE JEUNESSE

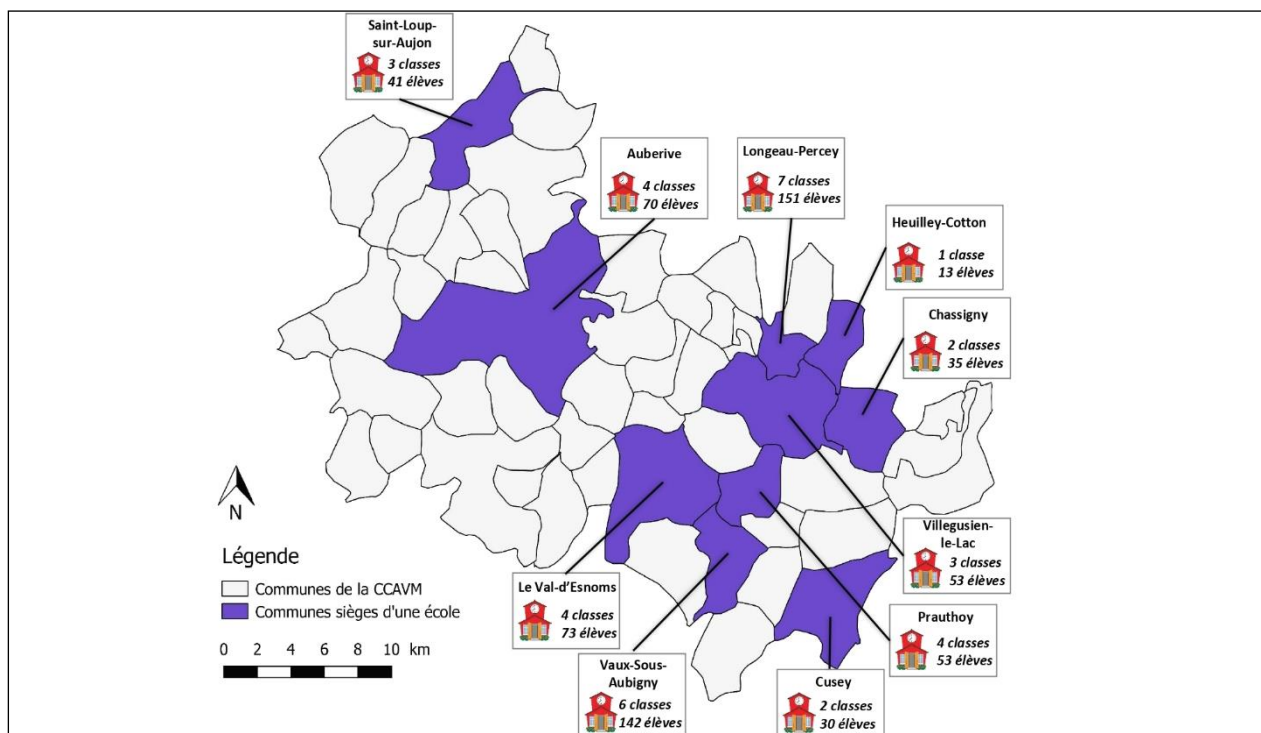


1. LE SCOLAIRE



- . la carte des écoles
- . les effectifs 2019
- . les effectifs depuis 2011
- . la sectorisation des écoles de Prauthoy et de Vaux sous Aubigny
- . les subventions aux associations et aux coopératives scolaires
- . formation inter-catégorielle
- . acquisition du WISC-V
- . le jeu du « Pays de Langres »
- . l'arbre de la laïcité à Longeau
- . ARPEGE – CONCERTO
- . Maison de la nutrition
- . conventions d'objectifs & DSP
- . règlement intérieur des services de restauration scolaire

LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE ET LA CARTE DE SES 10 ECOLES...



1. Ecoles et classes sur la ccavm – Evolution des effectifs en 2019...

	Maternelle		Elémentaire		Total	
	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves
Auberive	1 et 1 GS/CP	32	3	38	4	70
Chassigny	1	11	1	24	2	35
Cusey (*)			2	30	2	30
Esnoms au Val	1 et 1 GS/CP	29	3	44	4	73
Heuilley-Cotton (*)			1	13	1	13
Longeau	2 et 1 GS/CP	59	5	92	7	151
Prauthoy	1	21	2	32	3	53
St Loup	1	16	2	25	3	41
Vaux s/Aubigny	2	61	4	81	6	142
Villegusien	1	18	2	35	3	53
Total	10	247	25	414	35	661

(*) enfants scolarisés à partir de la Grande Section de maternelle.

NOMBRE D'ELEVES (de 841 à 661) ET DE CLASSES (de 42 à 35) depuis la fusion des trois E.P.C.I. en 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		2018	2019
Auberive	70	72	65	74	66	74	68		75	70
Chassigny	32	31	37	37	34	38	34		37	35
Cusey	41	39	42	43	37	45	36		33	30
Esnoms au Val	76	76	73	71	76	77	80		78	73
Heuilley-Cotton	11	12	15	16	13	9	8		12	13
Longeau	171	192	183	198	177	166	153		155	151
Prauthoy	123	112	99	79	76	66	54		57	53
St Loup	62	49	55	58	53	52	53		46	41
Vaux s/Aubigny	140	138	131	137	127	134	144		151	142
Villegusien	65	71	61	58	55	54	54		56	53
Cohons	13	11	14		Ecole fermée en 2014					
Villars-Santenoge	9	9		Ecole fermée en 2013						
Aprey	12		Ecole fermée en 2012							
Baissey	16		Ecole fermée en 2012							
Total nombre d'élèves	841	812	775	771	714	715	684		700	661
Nombre de classes maternelles	13	13	12	12	11	10	11		11	10
Nombre de classes élémentaires	29	28	27	26	25	25	23		23	25
Total nombre de classes	42	41	39	38	36	35	34		34	35

L'école d'Auberive a bénéficié de l'ouverture d'une 4^{ème} classe en septembre 2019. Ouverture qui s'est matérialisée par une scission des classes comme suit :

Avant septembre 2019	Depuis septembre 2019
1 classe de cycle 1 avec PS-MS & GS 1 classe de cycle 2 avec CP & CE1 1 classe de cycle 3 avec CE2, CM1 & CM2	1 classe avec PS & MS 1 classe avec GS & CP 1 classe avec CE1 & CE2 1 classe avec CM1 & CM2

La sectorisation des écoles de Prauthoy & de Vaux sous Aubigny

Dans l'optique de la réhabilitation voire de la construction de l'école de Vaux sous Aubigny, il a été envisagé de réduire le nombre de classes à Vaux sous Aubigny au profit de l'école de Prauthoy qui bénéficie d'un grand et très fonctionnel établissement scolaire sous-occupé en raison de la diminution des effectifs.

A ce titre, communes concernées et Communauté de communes ont délibéré afin de réviser et d'adopter une nouvelle carte scolaire comme suit :

Actuellement, école de Prauthoy	A partir de septembre 2020, école de Prauthoy
Communes de Dommarien, Prauthoy et Saint Broingt les Fosses	Communes de Choilly-Dardenay (PS & MS) Cusey (PS & MS), Dommarien Isômes, Montsaugeon Prauthoy et Saint Broingt les Fosses
Actuellement, école de Vaux s/s Aubigny	A partir de septembre 2020, école de Vaux s/s Aubigny
Communes de Choilly-Dardenay (PS & MS) Cusey (PS & MS), Isômes Montsaugeon, Occey Rivière les Fosses et Vaux sous Aubigny	. Communes d'Occey, Rivière les Fosses et Vaux sous Aubigny

2. Les subventions 2019 aux associations et aux coopératives scolaires

...aux associations qui œuvrent régulièrement en faveur des enfants dans les domaines sportifs et culturels...

SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2019

**SUBVENTION NOEL
AUX ECOLES**
annulée en 2019 au profit de
l'aide au financement de
projets pédagogiques

**ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE DE
PRAUTHOY**
200 €

**ASSOCIATION
TINTA'MARS**
1 396 €

**ASSOCIATION
ROUVRES FOOT**
250 €

... aux 10 écoles locales via les coopératives scolaires qui œuvrent en faveur des élèves dans la mise en place de projets, d'animations, de sorties, de voyages à caractère pédagogique :

ECOLES/COOPERATIVES SCOLAIRES ET PROJETS	Montant	Par école
Auberive : Séjour théâtre Maison de Courcelles	2 000 €	2 000 €
Chassigny : Projet environnement/jardin Maison de Courcelles	267 €	267 €
Cusey : Ecole au cinéma	100 €	700 €
Cusey : Visite Assemblée Nationale à Paris	600 €	
Esnoms : Ecole au cinéma	123 €	523 €
Esnoms au Val : Classe cirque Maison de Courcelles	400 €	
Heuilley-Cotton : Classe découverte Val-André	2 350 €	2 350 €
Longeau : Ecole au cinéma	343 €	2 268 €
Longeau : Classe découverte avec CIN d'Auberive	1 000 €	
Longeau : Sport et environnement à Varennes	200 €	
Longeau : Art et environnement à Varennes	600 €	
Longeau : Environnement proche : jardins Cohons et/ou Vaillant	125 €	
Prauthoy : Séjour nature et théâtre Maison de Courcelles	780 €	780 €
St Loup : Viste et ateliers Musée Châtillon sur Seine	67 €	1 786 €
St Loup : Voyage pédagogique	120 €	
St Loup : littérature, contes, créations S. Stolarz	660 €	
St Loup : Séjour cirque Maison de Courcelles	939 €	
Vaux : Classe découverte préhistoire Maison de Courcelles	300 €	400 €
Vaux : Classe art contemporain Musée de Langres	100 €	
Villegusien : Ateliers service patrimoine de Langres	50 €	140 €
Villegusien : Ecole au cinéma	90 €	
TOTAL	11 214 €	11 214 €

3. Formation inter catégorielle

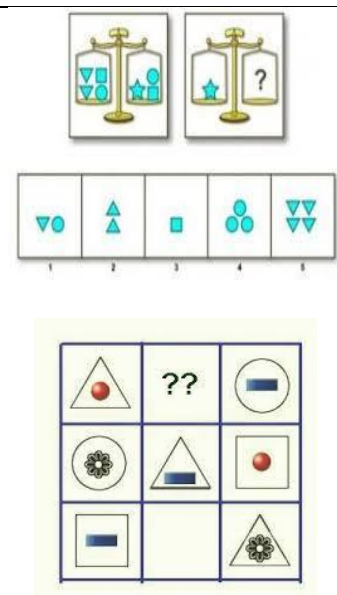
Pour la première fois, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Marne en partenariat avec Canopé (réseau de création et d'accompagnement pédagogique) ont organisé une formation inter catégorielle. Il s'agit d'une formation destinée à la fois au personnel enseignant de maternelle et au personnel de notre EPCI, les ATSEM.

Sous l'égide d'une inspectrice de l'Education Nationale et d'une conseillère départementale en maternelle, ce 18 septembre 2019 a permis aux 11 ATSEM de la CCAVM avec les enseignants locaux en maternelle de bénéficier d'une formation placée sur le thème du « langage ». Pour favoriser le déplacement du personnel, un bus de la CCAVM a été mis en place.

4. Acquisition du wisc-v :

Faute de crédits d'Etat suffisants en vue de l'acquisition d'outils adaptés aux psychologues de l'Education Nationale et compte tenu de l'obsolescence du matériel dont dispose Madame Valérie Armand, psychologue qui rayonne localement, la CCAVM a acquis une valise « WISC-V » pour un montant TTC de 1 621,26 € qui permettra à Madame Armand à l'aide de ce matériel version papier très spécifique de procéder à des tests d'efficience intellectuelle et de mettre en place tout un panel de solutions favorisant la progression des jeunes enfants comme :

- évaluer le fonctionnement cognitif général dans le cadre de difficultés ou de troubles des apprentissages
- évaluer les hauts potentiels
- déterminer le profil cognitif dans le cadre d'un retard de développement ou d'une atteinte cérébrale acquise
- contribuer au diagnostic d'un handicap intellectuel (DSM 5), aider à la décision pour une orientation en institutions spécialisées
- utilisé avec d'autres tests neuropsychologiques, les résultats du WISC-V peuvent fournir des hypothèses sur le fonctionnement neuropsychologique général.



5. Le jeu du « Pays de Langres »

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) du Pays de Langres en partenariat avec l'éditeur des Jeux Bordier ont créé un jeu de société original et convivial. Jeux de questions/réponses sur un plateau élaboré aux contours et confins du Pays de Langres.

Le P.E.T.R. a souhaité fédérer les communes issues des Communautés de Communes des Savoir-Faire, du Grand Langres et d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais autour d'une « dynamique ludique » en se servant de ce jeu comme un « outil de promotion qui renforce la cohérence identitaire du territoire et le sentiment d'appartenance ». **Partie jouée à la médiathèque de Longeau**

La CCAVM s'est vue attribuée de boîtes de jeu pour chacune de ses écoles et médiathèques de son périmètre.



L'ARBRE DE LA LAICITE A L'ECOLE DE LONGEAU



A l'initiative de Monsieur Claude BLANCHOT, Délégué Départemental de l'Education Nationale (D.D.E.N.) auprès de l'école primaire de Longeau, un ARBRE DE LA LAICITE a été plantée le 10 décembre 2019 dans l'enceinte de ce regroupement pédagogique en présence des élèves de maternelle et d'élémentaire et de différents invités.

Cet arbre de la laïcité – un gingko-biloba – a été planté ce jour pour célébrer et manifester l'attachement de tous à la Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Loi qui demeure une valeur universelle de paix entre les peuples.



Les élèves ont travaillé sur la charte de la laïcité, ont composé des saynètes pour mieux comprendre la charte, ont écrit un article dans le journal de La Montagne, ont élaboré et suspendu à l'arbre des feuilles bleu-blanc-rouge avec des mots forts et ont proclamé le poème ci-contre.

Liberté

*Prenez du soleil
Dans le creux des mains,
Un peu de soleil
Et partez au loin !*

*Partez dans le vent
Suivez votre rêve;
Partez à l'instant
La jeunesse est brève !*

*Il est des chemins
Inconnus des hommes
Il est des chemins si
aériens.*

*Ne regrettez pas
Ce que vous quittez.
Regardez là-bas
L'horizon briller !*

*Loin, toujours plus loin,
Partez en chantant !
Le monde appartient à
ceux qui n'ont rien.*

Maurice Carême.

6. ARPEGE-CONCERTO



Acquisition d'une solution dématérialisée pour la gestion de l'enfance-jeunesse dotée d'un portail famille et ses prestations associées

Faisant suite à un marché public passé dans les formes, la CCAVM a commandé auprès de l'entreprise ARPEGE une solution dématérialisée pour la gestion du service enfance-jeunesse. Des réunions de projet téléphonique et sur place ainsi que des réunions de restitution ont eu lieu en présence d'élus, de représentants d'associations et d'agents de la CCAVM afin de définir les attentes et les besoins de chaque entité.

Des formations se sont déroulées avec 8 personnes au maximum en plusieurs sessions en fonction des thèmes : dossier famille, inscriptions scolaires, inscriptions périscolaires et extrascolaires, pointages unitaires, outils listes, statistiques, facturation, états CAF, création de séances, création de listes, administrateur...

Un très important travail a été mené par les agents CCAVM et également par les agents des associations délégataires pour s'approprier ou commencer de s'approprier l'outil informatique.

Au-delà de cette appropriation, il a été nécessaire de :

- compiler tous les dossiers des inscriptions variées pour que les changements soient considérés et enregistrés dans la nouvelle base ;
- vérifier toutes les familles « dossier papier » et « enregistrement sur la base informatique » pour modifications à effectuer sur le logiciel pour éviter également les doublons ;
- renseigner tous les quotients familiaux, les RIB sur le logiciel etc... ;
- de configurer de nombreux ordinateurs ainsi que les tablettes pour le pointage, d'installer les dalles (écrans de pointage) dans les micro-crèches,
- de procéder à de multiples essais sur le logiciel de facturation « concerto » et d'accompagner les agents dans le service de restauration scolaire,
- d'établir un plan de communication sur le portail famille et de faire les essais nécessaires,
- d'établir de multiples échanges avec le prestataire...

L'outil est devenu opérationnel à la rentrée des classes pour les pointages dans chaque lieu de restauration et fin 2019 pour la facturation des repas de cantine aux familles.

Chaque association qui gère le service lié au périscolaire s'attache à évoluer quotidiennement pour rendre l'outil non seulement fonctionnel mais aussi ouvert aux familles.

Les représentants des associations délégataires des micro-crèches ont commencé tout le travail en cette fin 2019 comme il était prévu afin d'être nécessairement opérationnels courant 2020.

L'acte alimentaire :



Approche globale formation regroupement

En septembre et en octobre 2019, une rencontre avec Madame Justine PIERRARD, Directrice de la Maison de la Nutrition de Reims nous a permis de rappeler que dans le cadre du Contrat Local de Santé signé avec le PETR de Langres, elle est appelée à former des agents locaux et à intervenir avec des nutritionnistes afin de mener des actions concernant la prévention de l'obésité. Le public ciblé sont les enfants de 0 à 14 ans.

Pour mémoire, les compétences de la CCAVM et son organisation font qu'il existe sur son périmètre : 9 cantines ; 1 relais assistants maternels (RAM) basé à Prauthoy avec des animations hebdomadaires sur 4 sites (Auberive, Cohons, Isômes et Prauthoy) et 3 micro-crèches (Auberive, Isômes et Longeau).

Ces différents lieux, services et prestataires associés sont à même de promouvoir différentes pratiques pour lutter contre l'obésité et d'emblée chacun semble preneur d'échanges et d'organisations d'animations spécifiques en faveur de l'alimentation.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a validé les démarches entreprises par la Maison de la Nutrition. La Maison de la Nutrition offre des formations à destination des agents en lien avec les enfants entre 0 et 14 ans comme suit :

- . 1er temps : formation d'une durée de 3 heures en collectif avec un maxima de 15 personnes ;
- . 2ème temps : co-animation sur site avec agents et diététicien ;
- . 3ème temps : rencontre-bilan avec agents (env. 6 à 9 mois) après la mise en place des actions.

L'A.R.S. prend financièrement en charge toutes les démarches effectuées par la Maison de la Nutrition. Le coût de l'opération à la charge de la collectivité se résume par la mise à disposition des agents sur des temps de formation et de rencontre dédiés qui seront très sûrement en-dehors du temps de travail habituel en raison de la nécessité de services.

Il a été considéré que les premières actions à mener seront en faveur des 3 micro-crèches et du RAM. Les différents temps de rencontre ont été fixés en 2020. Démarches essentielles pour lutter non seulement contre l'obésité mais aussi et surtout pour favoriser une éducation au goût et favoriser un accompagnement des enfants quant à leur rapport à l'alimentation. La Maison de la Nutrition dispose des professionnels pour favoriser toutes les démarches en faveur « des 5 sens et l'alimentation » et se rend disponible sur notre périmètre communautaire ainsi que sur le périmètre du PETR de Langres.

Les élus de la CCAVM ont souhaité cette démarche comme suit :

- dans un premier temps, en faveur de la toute petite enfance en ciblant relais assistants maternels et micro-crèches sur l'année 2020 ;
- dans un second temps, en faveur de l'enfance via la restauration scolaire sur fin 2020 et courant 2021. Des précisions seront apportées ultérieurement.

9. Le nouveau Règlement intérieur du service de restauration scolaire

Cantine scolaire



Par délibération en date du 18 décembre 2019, les conseillers communautaires ont adopté le nouveau règlement intérieur du service de restauration scolaire. Ce règlement tenant compte en partie des nouvelles modalités d'inscription et de gestion des 9 cantines scolaires depuis la mise en place et le déploiement du logiciel spécifique.

« DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
CANTON DE VILLEGUSIEN LE LAC



REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AUBERIVE, VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS (CCAVM)

Le service de restauration scolaire a été créé à l'initiative de la CCAVM et perdure grâce à la volonté de la collectivité en faveur des familles et des enfants et ne revêt aucun caractère obligatoire. Ce temps du repas se doit de privilégier un moment de convivialité et de détente et les enfants sont confiés à l'attention d'une équipe d'animateurs et/ou du personnel de la CCAVM.

Ce service répond à plusieurs objectifs :

- . pratique et organisationnel en rendant service aux parents qui ne peuvent récupérer leurs enfants sur cette pause méridienne ;
- . citoyen et inclusif en favorisant l'apprentissage des règles de vie en communauté et en accueillant sans différence tous les enfants d'un même territoire ;
- . éducatif, pédagogique et sensoriel en apportant une alimentation variée, saine et équilibrée et en favorisant la découverte de nouvelles saveurs.

Ouverture

Le territoire de la CCAVM bénéficie de 9 lieux de restauration scolaire : Auberive, Chassigny, Cusey, Esnoms au Val, Longeau, Prauthoy, Saint Loup sur Aujon, Vaux sous Aubigny et Villegusien le Lac.

Chaque cantine scolaire est ouverte les mêmes jours que les jours de classe dès la rentrée scolaire et exclusivement pour le repas de midi.

Admission

Les bénéficiaires du service sont :

- . tout enfant – même à titre occasionnel ou exceptionnel – qui aura fait l’objet d’une inscription scolaire sur le territoire de la CCAVM ou tout enfant extérieur qui bénéficiera d’une autorisation ou d’un accord spécifique ;
- . tout adulte qui aura au préalable déposé une demande expresse par courriel à : ccavm@ccavm.fr puis reçu autorisation ou accord spécifique de la part de la CCAVM sous réserve des places disponibles.

Inscription

. article 3.1 – Inscription nouvelle et renouvellement d’inscription

La CCAVM a acquis les droits d’un logiciel doté d’un portail de services en ligne dédié à l’enfance. Ce portail est accessible via : <https://www.espace-citoyens.net/ccavm52> puis par l’intermédiaire de ce portail famille cela vous permettra la réservation et/ou l’annulation des repas, la consultation des factures, le paiement en ligne et le suivi de vos demandes.

Il conviendra d’obtenir au préalable un IDENTIFIANT et un MOT DE PASSE qui sera généré par un mail de la CCAVM suite à votre demande par courriel à : ccavm@ccavm.fr pour permettre l’inscription ou la réinscription de votre enfant.

Un accompagnement dans vos démarches pourra être obtenu auprès des agents de la CCAVM à Prauthoy au 03 25 87 31 04 ou à la Maison des Services à Prauthoy au 03 25 87 78 98 ou à Auberive au 03 25 88 14 54.

. article 3.2 – Fréquentation

PRESENCES/RESERVATIONS

Avant toute inscription au service de restauration scolaire, il sera obligatoire d’établir au préalable un dossier administratif en joignant les pièces requises sur le portail famille. Puis lorsque votre dossier sera réputé complet, il vous sera demandé via le portail famille à partir des onglets « *ma famille* » ou « *mes enfants* », de renseigner le rythme auquel votre enfant fréquentera la cantine :

- régulièrement : en renseignant le ou les jours de fréquentation ;
- irrégulièrement sachant que toute présence doit être mentionnée en tenant compte des éléments suivants :

Déjeuner prévu :	RENSEIGNER	Déjeuner prévu :	RENSEIGNER
le lundi	le vendredi au plus tard avant 10h00	le jeudi	le mardi au plus tard avant 10h00
le mardi	le lundi au plus tard avant 10h00	le vendredi	le jeudi au plus tard avant 10h00

ABSENCES/ANNULATIONS

En cas d'absence de votre enfant (**maladie, voyages/sorties pédagogiques, grèves...**), il appartiendra exclusivement aux représentants légaux d'annuler les repas qui ne seront pas pris dans les délais précisés ci-après sur le portail famille à partir des onglets « *ma famille* » ou « *mes enfants* » et en cas de maladie soudaine, il vous est demandé le matin même d'appeler l'interlocuteur de votre secteur.

Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

Déjeuner prévu le :	Signalement absence SANS certificat médical pour ne pas être facturé SUR LE PORTAIL FAMILLE	Signalement absence AVEC certificat médical pour ne pas être facturé AUPRES DES INTERLOCUTEURS CI-APRES
Lundi	renseigner le vendredi au plus tard avant 10h00	renseigner le lundi au plus tard avant 9h00
Mardi	renseigner le lundi au plus tard avant 10h00	renseigner le mardi au plus tard avant 9h00
Jeudi	renseigner le mardi au plus tard avant 10h00	renseigner le jeudi au plus tard avant 9h00
Vendredi	renseigner le jeudi au plus tard avant 10h00	renseigner le vendredi au plus tard avant 9h00

Délai de prévenance : la veille du jour ouvré avant 10 heures mais ATTENTION aux jours fériés ou chômés qui réduisent les délais de prévenance sur le portail famille.

Pour justifier l'absence, le certificat médical devra être scanné ou photographié et sera transmis en pièce jointe au format *pdf* ou *png* ou *jpg* au plus tôt et au maximum dans les 8 jours qui suivent le premier jour d'absence.

CANTINES	INTERLOCUTEURS et N° DE TELEPHONE
. Auberive	. Mme Béatrice DESLOGES au 06 86 51 97 86
. Chassigny	. Ecole de Chassigny au 03 25 84 97 32
. Cusey, Esnoms au Val, Prauthoy et Vaux s/s Aubigny	. Association La Grande Récré au 03 25 88 56 53
. Heuilley-Cotton, Longeau et Villegusien le Lac	. Association La Montagne au 03 25 87 16 72
. Saint Loup sur Aujon	. Ecole de St Loup sur Aujon au 03 25 84 41 19

Locaux

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, spécifiques à chaque lieu de restauration afin d'y faire régner une ambiance conviviale. Les locaux sont nettoyés chaque jour, après le repas.

Organisation quotidienne

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès la fin des cours du matin, pendant le temps du repas et jusqu'à la reprise de service des enseignants (soit 10 minutes avant l'heure officielle d'entrée en classe. Pour le bon déroulement du temps de cantine, le personnel de service veille à la sécurité, au maintien du calme, au respect des consignes et au respect mutuel. Les animateurs peuvent aider et accompagner l'enfant dans sa prise de repas, l'invitent à goûter aux plats et développent son apprentissage du goût.

Les représentants légaux doivent prévoir des vêtements adaptés en fonction du temps.

Les représentants légaux doivent aussi s'assurer que leur(s) enfant(s) dispose(nt) de serviettes de table en papier (fournir un paquet de 150 serviettes en début d'année scolaire). La serviette en tissu étant proscrite pour des raisons d'hygiène.

Avant le repas :

Dès la sortie des classes, les animateurs prendront en charge les enfants et assureront le passage aux toilettes, le lavage des mains et l'entrée calme dans la salle de cantine.

Pendant le repas :

Les animateurs participent à ce que les enfants s'alimentent suffisamment, correctement, proprement et encouragent les enfants à goûter les mets qui leur sont proposés et veillent au respect des autres (camarades et personnel).

Discipline

Les enfants ont le devoir de respecter les adultes et leurs camarades sous peine de sanctions à définir entre les représentants légaux et les représentants de la CCAVM. Eu égard à la gravité de l'acte commis, un avertissement sera transmis et en cas de récidive, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement du service de restauration scolaire.

P.A.I. - prise en charge et santé

Les repas sont élaborés par un prestataire extérieur, acheminés en liaison chaude et consommés sur chaque site de restauration. Le personnel n'est pas en mesure de décider seul de l'organisation de régimes alimentaires.

La sécurité des enfants atteints de troubles de santé (allergies ou intolérances) ou maladie chronique est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée P.A.I (projet d'accueil individualisé). Ce P.A.I., à l'initiative des représentants légaux et du directeur d'école doit être signé par eux et le médecin scolaire puis par un représentant élu de la CCAVM. Chaque situation sera étudiée individuellement qui permettra selon la pathologie déclarée de manière licite de mettre en place l'accueil qui conviendra à la situation. Copie dudit P.A.I. sera adressée aux organisateurs en toute confidentialité.

L'aide aux enfants à la prise de médicaments pendant le temps des repas et pour un traitement spécifique sera strictement consentie sur présentation d'une ordonnance délivrée par le médecin accompagnée d'une autorisation des représentants légaux, dans la limite du possible et sous réserve qu'un animateur présent accepte d'en assumer la responsabilité.

Evénements :

- * en cas d'incident bénin, le responsable désigné par les représentants légaux sera prévenu par téléphone ;
- * en cas d'évènement grave, accidentel ou non mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, les membres responsables de la structure organisatrice des activités prendront toutes les mesures que nécessitera l'état de santé de l'enfant et feront appel à tous services d'urgence et qui induira une potentielle hospitalisation de l'enfant.

Tarifs

Les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire de la CCAVM et varient selon le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Pour les familles non affiliées à l'un de ces deux régimes ou dont le QF est non déterminé, le tarif maximal sera appliqué.

Le tarif appliqué par repas comprend le coût du repas et le coût du temps de garde pendant la pause méridienne.

Paielements

Le règlement régulier des factures de restauration scolaire pourra s'effectuer :

- * par prélèvement automatique (*RIB et mandat de prélèvement SEPA à compléter, à signer et à scanner ou photographier : à transmettre via le portail famille*) ;
- * dès réception de la facture : par chèque, espèces (maximal : 300 €), par carte ou virement bancaire ou CESU à la Caisse du Trésor Public ou tout autre organisme qui viendrait à se substituer au Trésor Public ou par internet en se connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en indiquant l'identifiant de la collectivité et la référence présents sur le titre valant facture.

Impayés

Pour le prélèvement : il sera mis fin au prélèvement après deux rejets consécutifs. Le redevable ne pourra opter pour le prélèvement avant l'année suivante. Dans l'attente du renouvellement du prélèvement, le redevable s'acquittera des sommes dues dès réception de la facture.

En cas d'impayés prolongés : le Trésor Public procédera aux poursuites habituelles.

Responsabilité – assurance

A chaque début d'année scolaire, les représentants légaux fournissent une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporelle, pièce qui sera scannée sur le portail famille.

Changements

Tout changement de situation familiale, de domiciliation et de références bancaires, d'adresse, de numéro de téléphone devra être porté à la connaissance de la CCAVM via le portail famille.

Informatiques et libertés

La CCAVM dispose de moyens informatiques destinés à gérer les inscriptions des usagers aux dispositifs de restauration scolaire. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des agents administratifs de la CCAVM et ne peuvent être communiquées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au règlement (UE) 2016-679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016/« RGPD » du 23 mai 2018, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant demander rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la CCAVM.

Acceptation du règlement intérieur – Affichage

L'inscription auprès du service vaut acceptation du présent règlement ainsi que l'accord explicite d'accéder aux données « quotients familiaux » CAF et MSA permettant l'élaboration au plus juste de la facturation des repas de cantine. Toute personne refusant l'accès à la CCAVM aux données « quotients familiaux » en fera la demande expresse et écrite auprès de la CCAVM. Un affichage dudit règlement sera effectué dans chaque site où il existe une cantine.

Litiges

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne sera compétent.

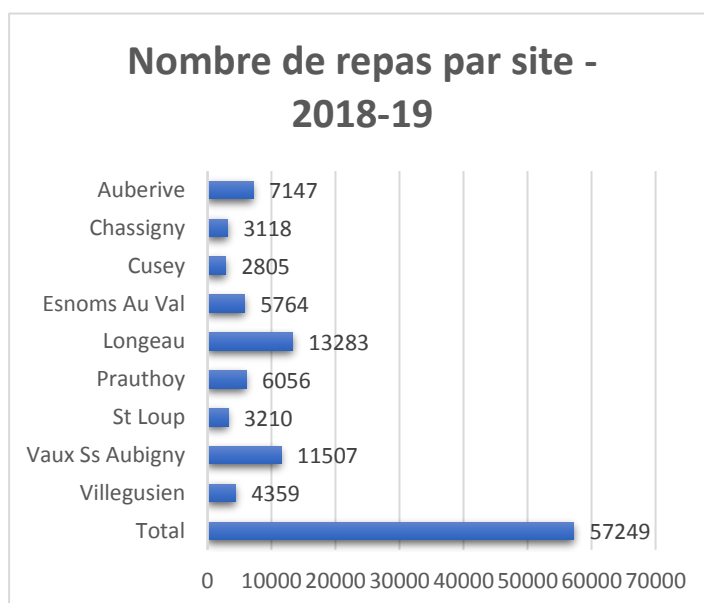
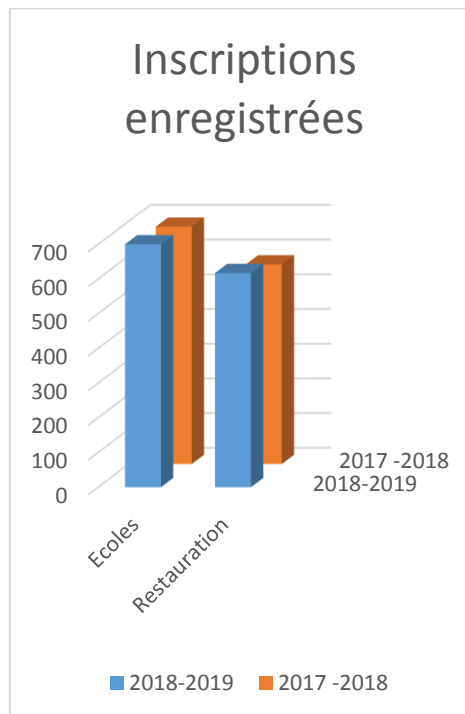
Le Montsaigeonnais, le 18 décembre 2019. Le Président de la CCAVM, Patrick BERTHELON. »

2. RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires situés sur le territoire géographique de la CCAVM ont accueilli **575** enfants pour l'année scolaire 2017-18 contre **617** en 2018-19.

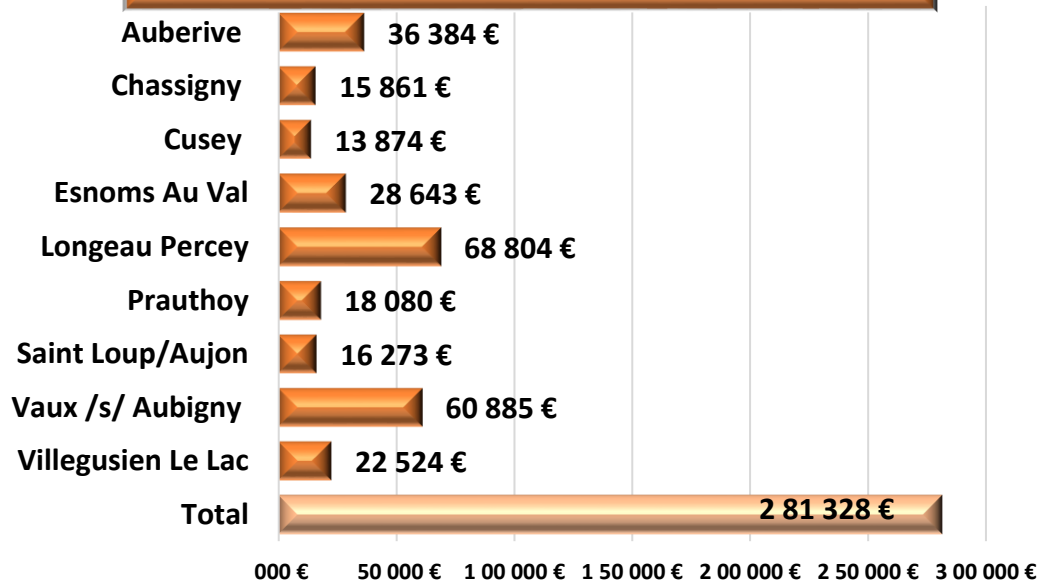
Une fréquentation des réfectoires en légère augmentation qui trouve une explication à travers une petite hausse des effectifs dans les écoles de notre territoire.

Inscriptions	Ecoles	Restauration
2017 -2018	684	575
2018-2019	700	617



- La fabrication des repas est réalisée sur trois sites de production distincts, qui se répartissent comme suit :
 - Auberive et St Loup sur Aujon par la Maison de Courcelles ;
 - Chassigny, Longeau et Villegusien par la SARL Drut ;
 - Cusey, Esnoms au Val, Prauthoy et Vaux Sous Aubigny par le collège de des Vignes du Crey à Prauthoy

MONTANTS ANNUELS FACTURES PAR SITE AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2018-19



- La réhabilitation de la salle de convivialité de Chassigny, réalisée par cette même municipalité, a permis de créer des locaux dédiés à la restauration scolaire.



- Rencontre des trois partenaires fournisseurs de repas intervenant sur le territoire communautaire pour créer une dynamique de partage d'informations et la mise en place d'une filière en circuit court avec des acteurs locaux, pour l'approvisionnement des matières premières de qualités.

Conclusion :

L'harmonisation de la restauration scolaire, sur le territoire de la CCAVM, afin de privilégier la proximité, tant dans la distribution des repas en liaison chaude, que de l'approvisionnement en matières premières est devenue réalité. La volonté de chacun des acteurs de fournir des repas de qualités afin d'éduquer le goût des enfants et de travailler avec des fournisseurs locaux continue d'évoluer positivement.

3. LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Les Missions

Le RAM informe sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire concerné. Il centralise les demandes d'accueil et oriente les familles vers un mode d'accueil correspondant. Il oriente les parents sur leur rôle d'employeur et sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.). Le RAM informe les assistantes maternelles quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.

Il offre un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles. Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents.

Il propose des activités d'éveil avec la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes : micro-crèches, médiathèques.

Les engagements

- Positionner le Ram comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil des parents formulées directement en ligne sur le site « mon-enfant.fr ».
- Promouvoir l'activité des assistants maternels pour lutter contre la sous-activité.
- Favoriser le départ en formation continue des assistants maternels.

Les animations se sont déroulées en itinérance, selon l'organisation suivante :

- 1 ère semaine de chaque mois : à Isômes, salle de motricité du centre de loisirs.
- 2ème semaine du chaque mois : à Auberive, médiathèque André Theuriet et Micro crèche.
- 3ème semaine de chaque mois : à Cohons, salle de convivialité.
- 4^{ème} semaine de chaque mois : à Prauthoy salle de garderie de l'école.

Ouverture du Ram :

Mardi	Mercredi	Vendredi
Ateliers d'éveil 9 h 30 à 11 h 30	Permanence téléphonique 10 h à 12 h 00	Accueil sur rendez-vous 9 h à 12 h
Accueil sans rendez vous 13 h 30 à 17 h 30		Permanence téléphonique 13 h à 15 h 30

Les chiffres 2019

Au cours de l'année 2019.

- 49 familles ont bénéficié d'un accompagnement du RAM en matière de droits et obligations administratives en tant que parents employeurs, ou pour obtenir la liste des assistants maternels du territoire.
- 20 assistantes maternelles ont fréquenté physiquement le RAM, pour des renseignements pour participer aux ateliers. Cela représente environ 25 % des assistantes maternelles actives.
- 16 assistants maternels ont bénéficié de renseignements individuels
- 21 assistants maternels ont participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs

Le territoire de la CCAVM compte 85 assistants maternels agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Sur ces 85 assistants maternels agréés, 65 accueil des enfants.

Recettes de fonctionnement : comprenant la prestation de service de la CAF pour 8936.07 €, la subvention de fonctionnement de la CAF pour 3946.30 € et la quote-part intercommunale pour 7355 et CEJ (prévionnel) pour 2977.06 soit au total 17542.13€.

Dépenses de fonctionnement : comprenant des achats divers, assurances, documents pédagogiques, les frais de personnel et de mission pour un montant de 17542.13 auxquels se rajoutent 721 € de contributions volontaires par la mise à disposition de la salle de Cohons (propriété communale).

Quelques animations en images

Mars 2019 : Animation à Isomes sur le thème de la motricité libre avec la participation de la micro-crèche qui ont permis à tous les petits loulous de pouvoir partager un moment le jour de carnaval !



Mai 2019 : Les bébés font leurs premiers pas dans l'univers de la musique et découvrent des instruments, classiques ou traditionnels. Merci pour la participation de toutes les assistantes maternelles présentes et merci à l'intervention de Thierry FOUET avec tout son savoir-faire.



Automne 2019



En Septembre à Isomes



En octobre à Auberive



En novembre à Prauthoy

V. LES TRANSPORTS SCOLAIRES



1. PRESENTATION

Le service « Transports Scolaires » est une entité à part de la collectivité, gérée sous forme de régie.

Avec le statut d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2), elle est placée sous l'égide de la Région Grand Est, compétente en matière de transports scolaires et Autorité Organisatrice de premier rang (AO1).

Le service est donc en lien permanent avec l'institution et doit suivre les directives et les décisions organisationnelles mises en place par ses services.

Les financements régionaux représentent 85% du budget annuel des transports scolaires de la CCAVM.

2. COMPOSITION DU SERVICE

La régie est composée d'une Directrice, d'une collaboratrice adjointe basée sur le secteur d'Auberive et d'une trentaine d'agents (14 conducteurs et 16 accompagnateurs).

Le parc est composé de 20 véhicules : 18 autocars et deux véhicules de moins de 10 places.

La capacité des autocars varie de 17 à 73 places.

La flotte de véhicules est renouvelée régulièrement.

Le règlement de la Région impose d'ailleurs une durée maximale d'utilisation des autocars :

- 10 ans pour les véhicules de moins de 33 places
- 15 ans pour les véhicules de plus de 33 places

En 2019, le service a fait l'acquisition de 2 nouveaux autocars :

- Un autocar de marque INDCAR de 45 places*
- Un autocar de marque IVECO de 33 places

Un autocar de 40 places a quant à lui été revendu.

3. CIRCUITS SCOLAIRES

La mission première du service est d'assurer l'ensemble des transports scolaires sur le territoire de la CCAVM.

Ce sont donc près de 1000 élèves (primaires, collèges et lycées) qui sont transportés quotidiennement via 45 circuits (répartis sur 18 lots : AVM1, AVM2, AVM3...).

Chaque année, les élèves qui souhaitent emprunter les transports scolaires renseignent une fiche d'inscription courant juin.

A partir de ces inscriptions, les effectifs sont établis selon les communes et les établissements scolaires fréquentés.

Le plan de transport est réaménagé en collaboration avec la Région pour être ensuite communiqué aux usagers avant chaque rentrée scolaire.

4. SORTIES SCOLAIRES

Au-delà des circuits scolaires quotidiens, les autocars et les conducteurs de la régie sont mis à disposition des 10 écoles de la CCAVM pour assurer les sorties scolaires.

Un « crédit sorties » est attribué tous les ans à chaque établissement scolaire, à qui il revient de planifier et organiser ses activités selon cette enveloppe budgétaire.

En 2019, les élèves de nos 10 écoles ont pu se rendre à près de 344 sorties grâce aux transports de la CCAVM.

5. TRANSPORTS DIVERS

En dehors des activités de type « scolaire », nous répondons régulièrement à d'autres demandes de transports :

- Animations autres services CCAVM (MSAP, médiathèque)
- Transports pour l'association SUD52 (tous les mercredis)
- Autocars mis à disposition des associations de la CCAVM (Grande Récré, Montagne...)
- Transports pour d'autres associations locales
- Déplacements élus

Selon le cas, ses prestations sont valorisées ou directement facturées.

VI. ENVIRONNEMENT



GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

Une gestion à l'échelle des bassins versants

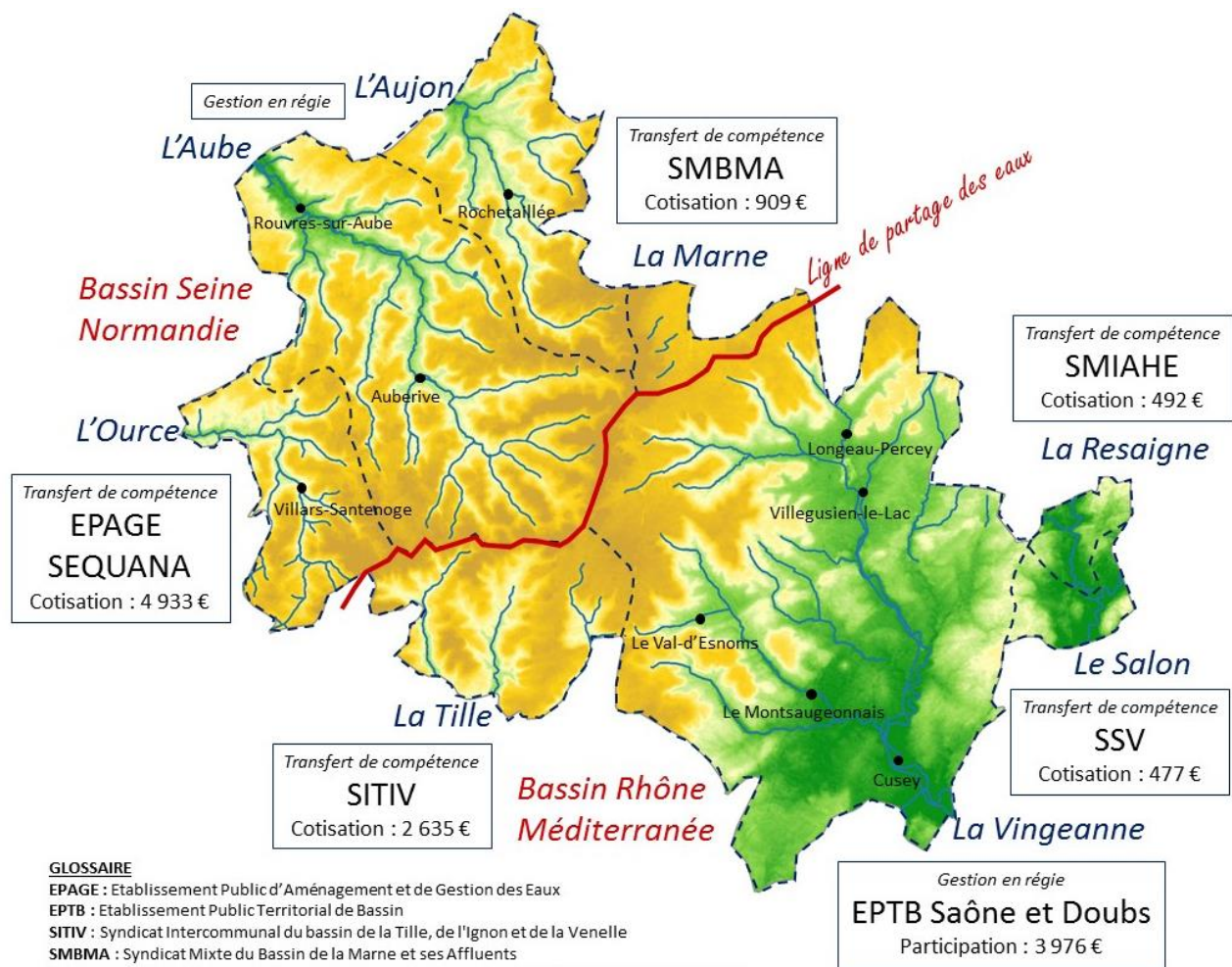
La France est divisée en six grands bassins hydrographiques. La CCAVM se situe sur la ligne de partage des eaux des grands bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée et dépend ainsi de deux Agences de l'Eau différentes.

Sur le territoire, les cours d'eau sont gérés à l'échelle de sous bassins versants (la Marne, l'Aujon, l'Aube, l'Ource, la Tille, la Vingeanne, le Salon et la Resaigne), soit en régie par la CCAVM, soit via un transfert de compétences à un syndicat.

Afin de financer les cotisations aux syndicats et les actions menées en régie sur les cours d'eau,

une **taxe GEMAPI de 35 000 €** est appelée annuellement depuis 2018.

Les sous bassins versants de la CCAVM



1. Les études GEMAPI

Afin de gérer la compétence GEMAPI de façon optimale, deux études de gouvernance ont été menées pendant l'année 2019 :

- Une étude à l'échelle des bassins versants de la **Vingeanne et de la Bèze-Albane**
 - **23 communes** de la CCAVM sont concernées par cette étude
 - La CCAVM a participé financièrement à hauteur de **3 518,96 €**
 - Au 31 décembre 2019, le comité de pilotage a arrêté la décision suivante : dans un premier temps, **fusion** du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vingeanne (SMAV) et du Syndicat Intercommunal du bassin versant Bèze-Albane (SIBA) existants et dans un second temps, **extension** du périmètre du syndicat fusionné avec adhésion de nouveaux EPCI, notamment la CCAVM.

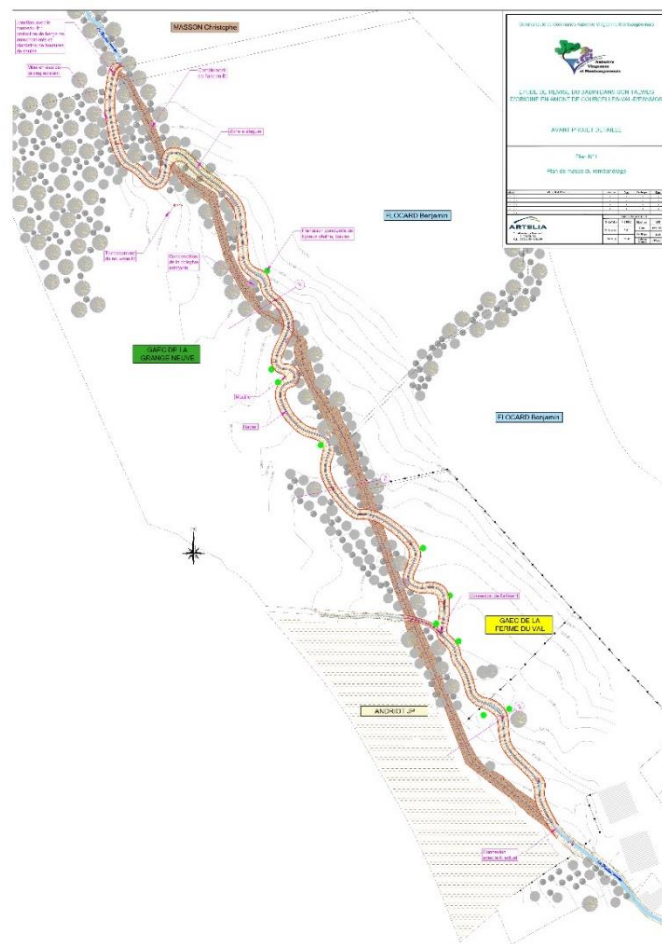
- Une étude à l'échelle des bassins versants de la **Tille, l'Ouche et la Vouge**.
 - **5 communes** de la CCAVM sont concernées par cette étude
 - La CCAVM n'a pas participé financièrement à cette étude
 - Au 31 décembre 2019, le comité de pilotage a arrêté la décision suivante : **fusion** des 4 syndicats Syndicat intercommunal Tille Norges Arnison (SITNA), Syndicat intercommunal de la Tille de l'Ignon et la Venelle (SITIV), Syndicat du Bassin de la Vouge (SBV) et Syndicat du Bassin de l'Ouche (S).

Etude de renaturation du Badin en amont de Courcelles

Une portion du Badin d'environ 1 km en amont du village de Courcelles-Val-d'Esnoms est en mauvais état, expliqué notamment par une rectification du cours d'eau dans les années 70, qui a engendré un enfoncement du lit. Afin de restaurer le Badin, la CCAVM a lancé une étude début 2018, en accord avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés pour remettre le cours d'eau dans son lit d'origine.

A l'issue de la phase d'avant-projet sommaire, le comité de pilotage a décidé d'étudier de façon plus approfondie le scénario le plus ambitieux, de remise du cours d'eau dans son point bas.

En 2019, une importante phase de concertation avec les propriétaires riverains du cours d'eau et les exploitants agricoles a été menée, afin de faire part du projet retenu et de trouver des accords entre propriétaires concernant les gains et pertes de surfaces parcellaires de part et d'autre du cours d'eau.



Ancien cours d'eau rectiligne et projet de reméandrement du lit

L'étude est composée de deux lots. Le 1^{er} lot a été attribué à **ARTELIA** pour la partie étude de faisabilité technique et financière, pour un montant prévisionnel de **45 780 € TTC**. Le lot 2 a été attribué à la **Chambre d'Agriculture de Haute-Marne** pour la partie étude foncière, agricole et sociale, pour un montant prévisionnel de **11 760 € TTC**.

Les études sont subventionnées à hauteur de **50 % par l'Agence de l'Eau RMC**.

Etude du bassin de l'Aube de la source à la commune d'Auberive

La commune d'Auberive est régulièrement soumise au phénomène d'inondation dans le bourg de la commune, impactant plusieurs habitations et l'abbaye notamment. Ce secteur fait partie intégrante du Parc National de forêts, secteur où les enjeux de biodiversité sont importants.

Une étude préalable aux travaux d'aménagement contre les inondations et valorisation du milieu naturel a été lancée par la CCAVM en fin d'année 2019. Le bureau d'études **ARTELIA** a été retenu pour un montant de **49 458 € TTC**.

Les deux principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

Mise en œuvre d'aménagements et de mesures visant à protéger des inondations le bourg de la commune d'Auberive qui a connu d'importants dommages lors des dernières inondations du début de l'année 2018 et à réduire le phénomène de ruissellement.

Valorisation et amélioration de la qualité du milieu naturel sur le bassin versant de l'Aube sur le secteur d'étude (objectif de préservation du patrimoine, d'amélioration des écosystèmes aquatiques, mise en valeur de sites et aménagements pour l'accueil et l'éducation du public...)

Les travaux en cours d'eau réalisés en 2019

Les cours d'eau du Badin et de la Coulange ont été classés liste 2 par arrêté du Préfet du Bassin Rhône Méditerranée Corse en date du 19 juillet 2013. Ce classement entraîne l'obligation aux propriétaires d'effacer l'effet induit des ouvrages sur la continuité écologique. Pour cette raison, la collectivité, dans son rôle de facilitateur, et comme stipulé dans le contrat de rivière de la Vingeanne, a mené une étude de la restauration de la continuité écologique sur ces deux cours d'eau. L'étude visait à proposer des aménagements pour 12 ouvrages.

Suite à la concertation menée avec les propriétaires d'ouvrage, deux projets d'effacement d'ouvrage ont pu être menés à bien :

Travaux de restauration de la continuité écologique par effacement des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Isômes

Les travaux ont consisté à effacer les ouvrages hydrauliques de l'ancien moulin et à réaménager la confluence entre le Badin et la Coulange.

Maîtrise d'œuvre : **ARTELIA**

Entreprises : **SAS DUPONT T.P.** et **ENTR'IN 52**

Montant global du projet : **101 958 € TTC**

Partenaires financiers : **Agence de l'Eau RMC** (80 % pour les études préalables, la maîtrise d'œuvre et les travaux) et **Région Grand Est** (20 % pour la maîtrise d'œuvre et les travaux)



Restauration de la continuité écologique au droit du Moulin d'Isomes

Travaux de restauration de la continuité écologique par suppression des buses et aménagement d'un pont au droit du chemin de l'Association Foncière à Courcelles-Val-d'Esnoms

Les travaux ont consisté à remplacer les deux buses par un nouvel ouvrage d'art.

Maîtrise d'œuvre : **ARTELIA**

Entreprise : **Travaux Publics & Réseaux de l'Est** (T.P.R.E.)

Montant global du projet : **103 767 € TTC**

Partenaires financiers : **Agence de l'Eau RMC** (80 % pour les études préalables et 100 % pour la maîtrise d'œuvre et les travaux)



Restauration de la continuité écologique au droit du pont de l'association foncière

Aménagement écologique de l'Aube à Bay-sur-Aube

Les berges de l'Aube dans la traversée du village ont fortement été érodées suite aux crues successives, notamment celle de janvier 2018. Aussi, pour maintenir le chemin existant, les berges du lit de l'Aube ont été aménagées. Ces travaux ont été menés avec un double objectif : la diversification des écoulements et la stabilisation des berges, par génie végétal et technique mixte.

Partenaire technique : **EPAGE SEQUANA**

Entreprise : **Bongard Bazot et Fils SA**

Montant global du projet : **56 654 € TTC**

Partenaires financiers : **Agence de l'Eau SN (80 %)**



Aménagement écologique de l'Aube à BAY-SUR-AUBE

La CCAVM ouvre les vannes

La communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (CCAVM) a mené trois chantiers en parallèle concernant divers cours d'eau. Mardi après-midi, les élus et différents partenaires ont pris conscience des travaux réalisés à travers une visite.

La communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais se positionne comme précurseur dans le domaine des restaurations écologiques de cours d'eau. En effet, c'est la première sur tout le Sud de la Haute-Marne à avoir lancé trois chantiers de ce type. Le premier s'est fait à Bay-sur-Aube et visait à refaire un aménagement écologique sur les berges d'un cours d'eau fortement érodées suite aux crues successives et notamment celles de janvier 2018. «*Les berges ont été stabilisées avec des techniques naturelles (banquette végétalisée, caisson de bois) et les écoulements diversifiés*», précise Amandine Alexandre, technicienne en charge de la gestion des cours d'eau pour la CCAVM. Des travaux qui ont coûté 56 654 € TTC et ont été financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Restauration de la continuité écologique

Les deux autres chantiers sont un peu plus particuliers. Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, les cours d'eau à enjeux piscicoles ne doivent pas avoir d'obstacles pour laisser passer les sédiments comme les poissons. Les propriétaires ont donc obligation de supprimer ou aménager leurs ouvrages. C'est dans ce sens que la CCAVM a lancé une étude en 2016 pour accom-

pagner les propriétaires qui le souhaitent dans ces travaux d'aménagement. Deux d'entre eux ont répondu à cette étude et ont donc pu bénéficier de travaux financés à 100 % par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la région Grand Est.

Le premier chantier a été réalisé à Courcelles-Val-d'Esnois à la demande de l'Association foncière. Il a consisté à supprimer deux buses installées sur le cours d'eau du Badin qui ont été remplacées par un pont. Le montant de ces travaux est de 103 767 € TTC.

Le second concernait le moulin d'Isômes qui fait la jonction entre deux cours d'eau, Le Badin et La Coulange. Ce moulin n'assure plus sa fonction première et faisait obstacle à la continuité écologique. Les entreprises Entr'in 52 et Dupont TP qui ont assuré les travaux ont donc procédé à l'effacement des ouvrages hydrauliques de l'ancien moulin tout en réaménageant la confluence entre le Badin et la Coulange. Des travaux estimés à 101 958 €. Mardi, Patrick Berthelon, président de l'intercommunalité, son vice-président Yves Vaillant et les élus de la commission environnement ont assisté à une visite des différents chantiers en phase de finalisation en présence des partenaires techniques et financiers.

M. P.



Une visite était organisée, mardi, pour prendre connaissance des chantiers terminés ou en voie de l'être.



Les buses de Courcelles-Val-d'Esnois ont été remplacées par un pont.

Article diffusé dans le JHM suite à la visite des trois sites de travaux le 26/11/2019

2. CAPTAGES PRIORITAIRES

De nombreux captages sont présents sur le territoire de la CCAVM. 14 d'entre eux ont été classés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, à cause de pollutions diffuses d'origine agricole (pesticides et nitrates).

Captages prioritaires	Code national BSS	Nom du maître d'ouvrage	Commune d'implantation	Problématique SDAGE	Définition AAC	Diagnostic agricole	Animation agricole
Source de Ville Haut	04077X0037/SAEP	Aprey	Villiers-les-Aprey	Nitrates	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source du Chemin de Perrogney (Vevraulles)	04077X0025/SAEP2	Baissey		Nitrates	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source de Ville-Bas	04077X0029/SAEP4	Baissey		Nitrates	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source des Nazoires	04077X0019/SAEP	Saint Broingt les Fosses		Nitrates	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source de Courcelles (Roseloy)	04077X0010/SAEP2	Le Val d'Esnois		Nitrates + Pesticides	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source du Bois Bagneux	04077X0030/SAEP5	Leuchey		Nitrates + Pesticides	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source des Varnes	04077X0004/SAEP1	Villegusien-le-lac	Baissey	Nitrates + Pesticides	2013-2014	2015-2016	2017-2020
Source de la Roche Hollier Longeau	04077X0045/SAEP	Longeau-Percey	Brennes	Nitrates			2020
Source Rochefontaine	04076X0003/SAEP1	Prauthoy	Le Val d'Esnois	Nitrates	2016-2017	2017-2018	2020
Source de Piepape	04078X0015/SAEP5	Villegusien le Lac		Nitrates	2016-2017	2017-2018	2020
Source Sillière	04074X0034/SAEP	Cohons		Nitrates	2016-2017	2018-2020	2021
Source Moulin Davin	04393X0020/SAEPS2	Syndicat des eaux de la Haute Vingeanne	Rivière les Fosses	Pesticides	2017-2018	2018-2020	2021
Source de la Venelle 1 et 2	04076X0014/SAEP 04076X0019/SAEP2	Vaillant		Nitrates	2017-2019	2018-2020	2021
Source Echenaut	04393X0026/SAEP1	Vaux sous Aubigny		Pesticides	2017-2019	2018-2020	2021

Captages prioritaires de la CCAVM

Afin d'aider les communes maître d'ouvrage à reconquérir la qualité de l'eau de leur captage, la CCAVM apporte son soutien en mettant en œuvre la démarche Captage Prioritaire.

Etape 1 : définition de l'aire d'alimentation du captage (AAC)

Le but est d'identifier les parcelles à l'origine de la pollution diffuse. Des traçages sont parfois nécessaires pour dessiner précisément les contours de l'aire d'alimentation des captages, notamment sur le plateau calcaire karstique.

En 2019, des traçages complémentaires ont été réalisés pour les Sources de la Venelle 1 et 2 à Vaillant et la Source de l'Echenaut à Vaux-sous-Aubigny. Le Cabinet REILÉ, basé à Beure, a été retenu pour réaliser cette prestation d'un montant de **21 840 € TTC**. Cette étude est subventionnée à **80 % par l'Agence de l'Eau RMC**.

Injection de colorant près du captage de la Venelle à VAILLANT



Etape 2 : diagnostic des pressions agricoles sur les aires d'alimentation des captages

Le but du diagnostic agricole est d'identifier les pratiques culturales à l'origine des pollutions diffuses détectées et de proposer un programme d'actions, en coordination avec les exploitants agricoles.

En 2019, le diagnostic agricole sur 4 captages suivants s'est poursuivi : Source Silière, Source de Moulin Davin, Sources de la Venelle 1 et 2 et Source Echenaut. La Chambre d'Agriculture de Haute-Marne réalise cette prestation d'un montant prévisionnel de **42 218,40 € TTC**. Cette étude est subventionnée à **80 % par l'Agence de l'Eau RMC**.

Etape 3 : Mise en place du programme d'actions agricoles

Une fois le programme d'actions validé, il doit être mis en œuvre par les acteurs concernés, aussi bien les collectivités que les exploitants agricoles, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture.

Le programme d'actions sur les aires d'alimentation des 7 captages de la Montagne de Bagneux, Baissey et Aprey est en cours.

Le suivi analytique

En parallèle des études des AAC et de la mise en œuvre du programme d'actions, des mesures de la qualité des eaux brutes sont réalisées régulièrement par l'Agence de l'Eau RMC. Toutefois, l'Agence ne peut réaliser que les mesures dites « aléatoires » de nitrates et pesticides. Elle ne possède pas la réactivité suffisante pour réaliser les mesures dites « ciblées », notamment la mesure des concentrations en pesticides suite à une pluie significative de 10 mm minimum. Aussi, en 2019, c'est la FREDON Franche-Comté qui s'est chargée de ces mesures, financée directement par l'Agence de l'Eau RMC.

3. SPANC

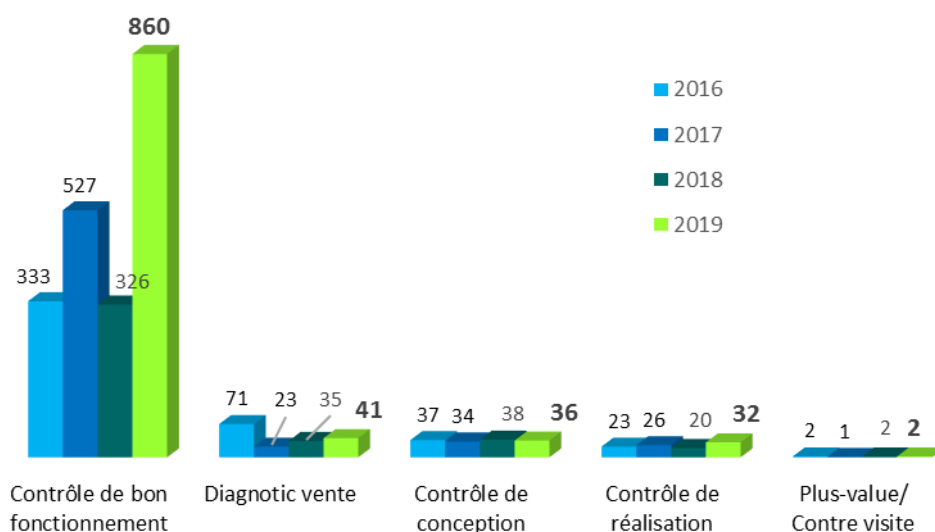
Les contrôles réglementaires

La Communauté de Communes possède la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), comprenant :

- Le contrôle de la conception et la réalisation des nouvelles installations ;
- Le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes ;
- L'entretien des systèmes d'assainissement non collectif ;
- La réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Afin d'assurer ses obligations de contrôles des installations d'ANC, la CCAVM a fait appel au bureau d'études SOLEST ENVIRONNEMENT, via un marché à bon de commande.

En 2019, 971 contrôles ont été réalisés par le prestataire.



Contrôles réalisés par SOLEST ENVIRONNEMENT en 2019

Le diagnostic préalable à la vente

Avant la vente d'un bien immobilier, le propriétaire fait une demande de contrôle auprès du SPANC. SOLEST ENVIRONNEMENT réalise la visite et donne un avis de conformité ou de non-conformité. En cas de non-conformité, les travaux de réhabilitation sont obligatoires pour l'acquéreur dans un délai d'un an suite à la signature de l'acte de vente.

Le contrôle de conception et d'implantation

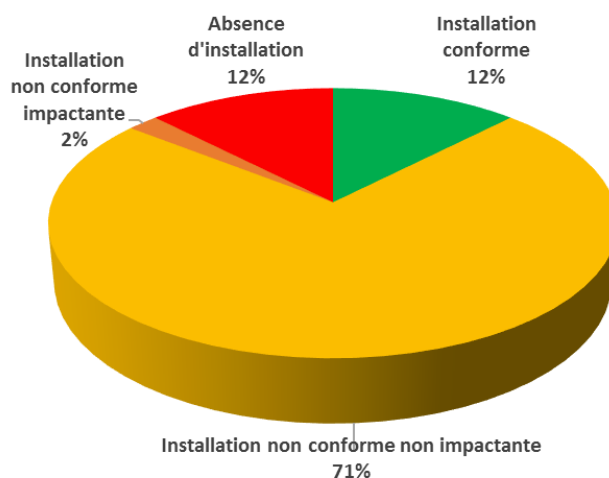
Si un propriétaire fait construire ou réhabilite une habitation dans une zone d'assainissement non collectif, il doit faire une demande de contrôle de conception de son dispositif d'assainissement non collectif auprès du SPANC. SOLEST ENVIRONNEMENT instruit le dossier et émet un avis sur le projet, en visant à s'assurer que la filière d'ANC proposée par le propriétaire est réglementaire, adaptée à la parcelle et à la taille de l'habitation. La délivrance du permis de construire ou d'aménager tient compte de l'avis du SPANC.

Le contrôle de bonne exécution

Ce contrôle est effectué suite à la réalisation de travaux d'assainissement et avant le remblaiement des installations. Il permet de vérifier la bonne exécution des travaux et de fournir au propriétaire un certificat de conformité de son installation. Une contre-visite peut être exigée afin de lever des réserves.

Le diagnostic systématique des installations existantes

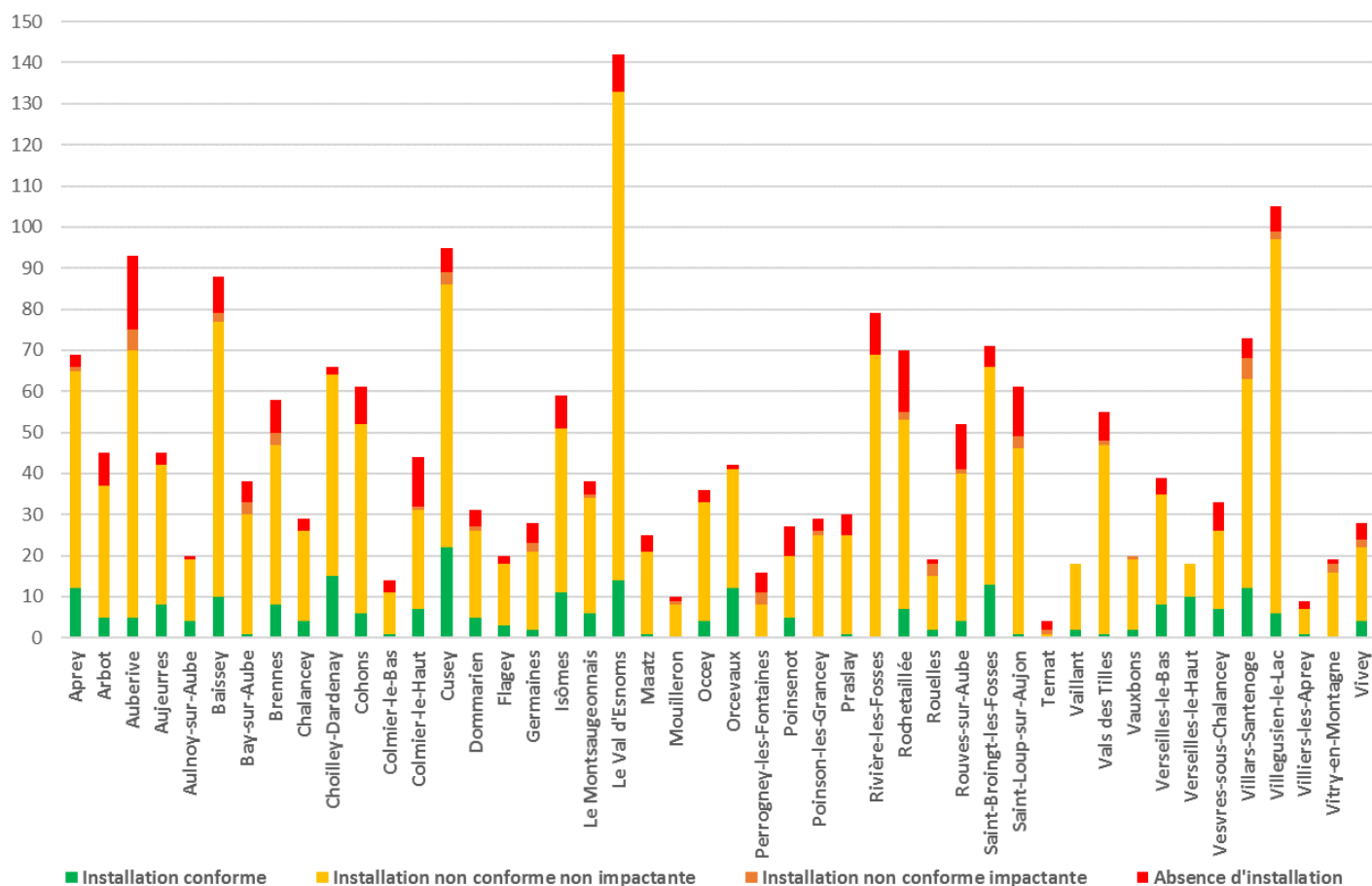
La loi impose aux communes de contrôler le bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement autonomes du territoire. Le contrôle représente un préalable indispensable à l'opération de subventionnement pour la réhabilitation des installations, que la Communauté de Communes espère pouvoir mener à bien.



Conclusion des contrôles réalisés de 2016

au 31 décembre 2019

Répartition du nombre de contrôles réalisés par commune et le résultat des contrôles depuis 2016, jusqu'au 31 décembre 2019



Budget

Afin d'équilibrer le budget annexe du SPANC 2019, les tarifs ont été fixés en tenant compte du coût du marché de prestation du bureau d'étude, des frais de personnel, de gestion et postaux. Suivant ces modalités, les tarifs 2019 sont fixés.

Redevances d'assainissement non collectif	PU (TTC)
Diagnostic d'une installation n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle du SPANC, dans le cas d'une vente immobilière	124,30 €
Diagnostic d'une installation ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC dans le cas d'une vente immobilière	110,00 €
Contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif neuf ou réhabilité d'assainissement non collectif	80,30 €
Contrôle d'exécution des travaux d'assainissement	105,60 €
Contrôle d'exécution supplémentaire suite à un avis défavorable	80,30 €
Diagnostic systématique des installations existantes	102,30 €
Nouvelle prise de rendez-vous suite à l'absence du propriétaire ou de son représentant pour les diagnostics des installations existantes	80,30 €
Nouvelle prise de rendez-vous suite à l'absence du propriétaire ou de son représentant pour les diagnostics vente, contrôles de conception et de bonne exécution	64,90 €

Tarifs du SPANC 2019

Participation SATER SATEA

Chaque année, la Communauté de Communes adhère au service d'assistance technique départemental pour l'assainissement (SATEA). Le montant de la cotisation en 2019 s'élève à **2 542,05 €**.

4. Ordures ménagères

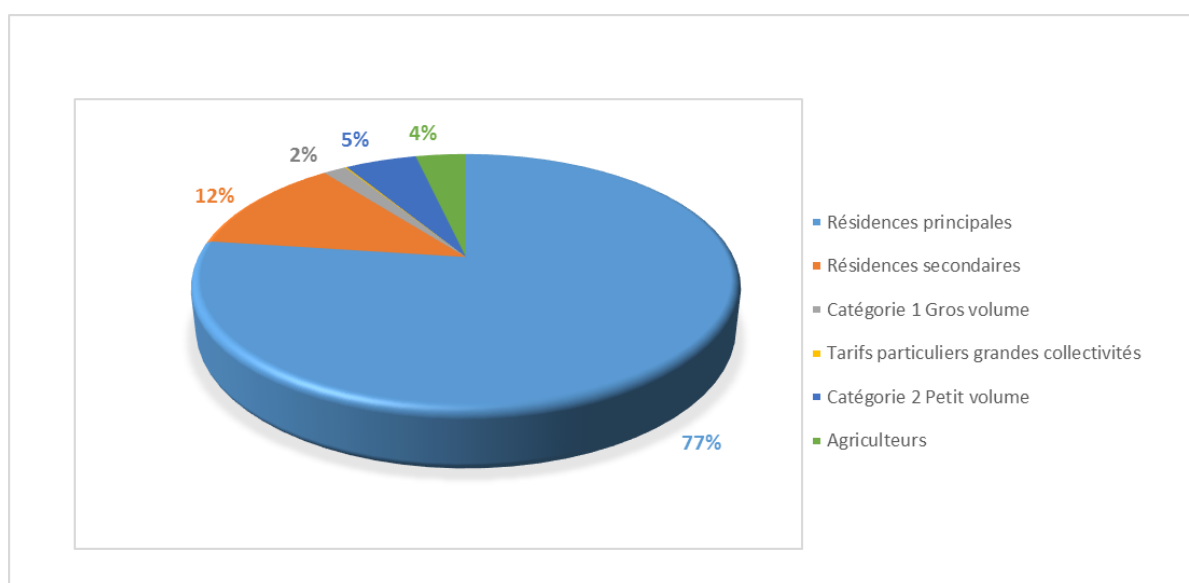
La CCAVM a la compétence obligatoire de collecte et traitement des ordures ménagères, par l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) et la compétence d'établissement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

Pour l'année 2019, le SMICTOM facture à la CCAVM 97.00 € par habitant. Ce montant est appliqué à la population INSEE de la CCAVM au 31 décembre 2019, qui s'élève à 8 445 habitants. La population de la CCAVM est répartie de la façon suivante :

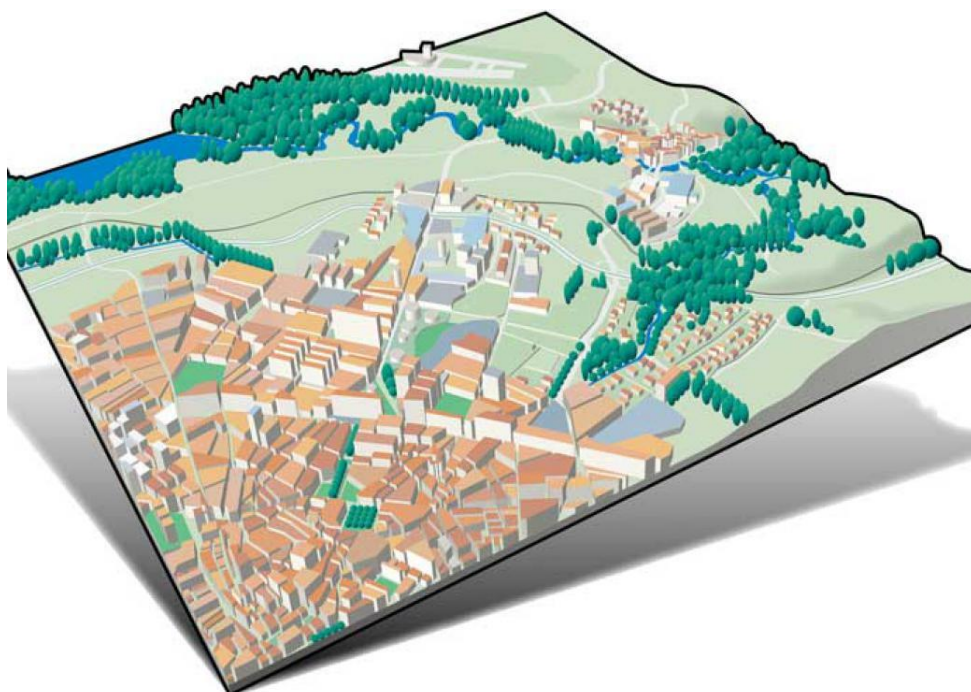
Pour équilibrer le budget annexe REOM, la CCAVM a voté les tarifs 2019 en prenant en compte :

- le coût du SMICTOM s'élevant à 819 165 € ;
- un agent administratif avec une base horaire de 0,50 ETP ;
- des frais de gestion ;
- des frais d'impayés ;
- une population réelle de 8 171 habitants pour 3 761 foyers ;
- la prise en compte de la base ménage dans le calcul de la part fixe et de la part variable (c'est-à-dire déduction faite des forfaits résidences secondaires et activités professionnelles) ;
- une part variable par habitant correspondant à 100 % des frais d'incinération et de traitement (correspondant au coût variable du SMICTOM), ajouté de 30 % des frais de collecte (correspondant au coût fixe du SMICTOM), affectés sur cette part variable ;
- une part fixe réduite à 70 % des frais de collecte (coût fixe du SMICTOM).



Catégories de redevables	Montant redevance	Nombre de redevables
Résidence principale		
Part fixe par foyer	63.60 €	3711
Part variable par habitant	59.84 €	
Résidence secondaire	153.50 €	606
Activités professionnelles de catégorie 1 gros volume		
boulangerie, boucherie, café, restaurant, fromagerie, alimentation, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes, etc.	136.50 €	80
Tarif particulier grandes collectivités		
1) collège, maison de retraite, la Maison de Courcelles, chalets	405.50 €	3
2) maison de la Sagesse, Relais de la vallée de l'Ource	281.50 €	3
Activités professionnelles de catégorie 2 petit volume		
artisans, commerçant, associations, administrations, etc.	41.50 €	250
Agriculteurs	26.00 €	175

VII. URBANISME



1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

Suite aux délibérations de prescription du 29 juin 2017 puis du 29 mars 2018, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) a été lancée. Un marché a été passé en 2018 avec le groupement de bureaux d'études menés par les urbanistes de GEOSTUDIO (21) afin d'aider la collectivité à élaborer ce document d'urbanisme.

Le montant prévisionnel du marché est de **420 360 € TTC**, tranches optionnelles comprises. La phase de diagnostic territorial a débuté en décembre 2018 et s'est poursuivi pendant toute l'année 2019, dans l'objectif d' :

- Analyser le contexte de la CCAVM au regard de l'environnement, des paysages, de l'habitat, du contexte socio-économique, etc.
- Identifier les enjeux du territoire : atouts, faiblesses, etc.

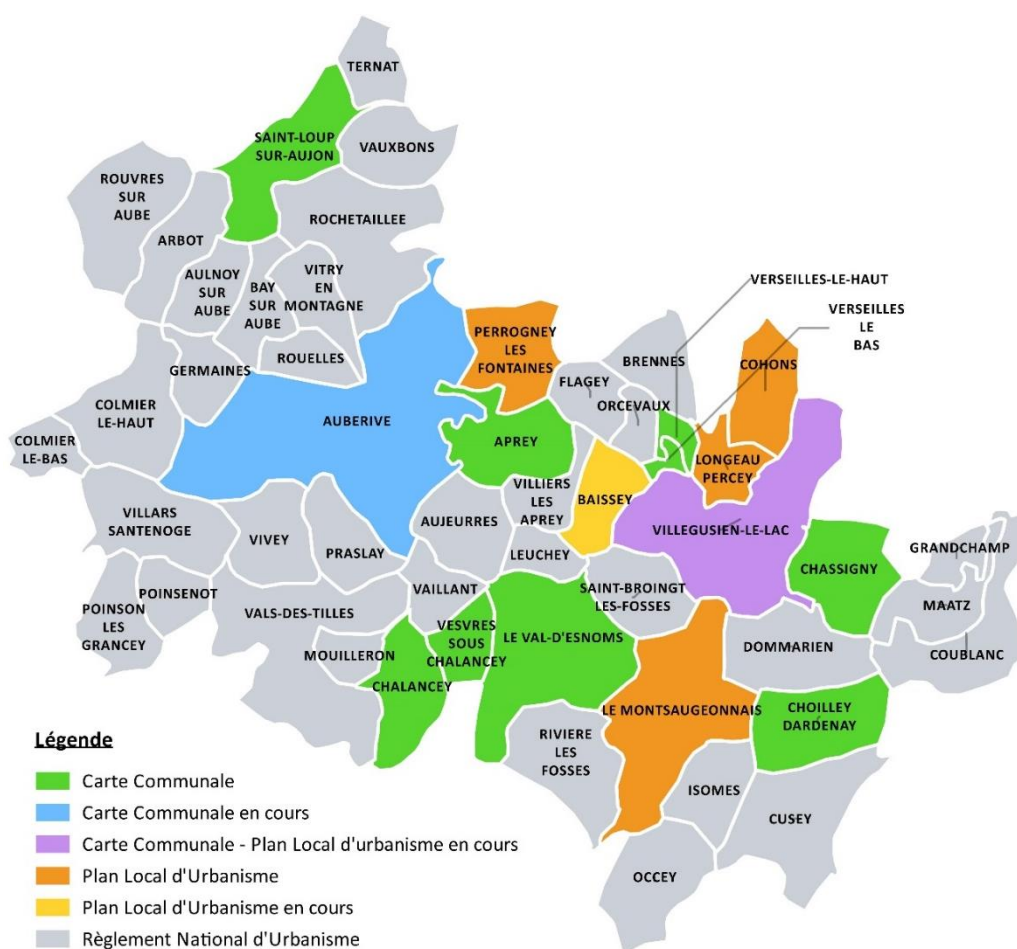
La concertation et la communication sont des éléments essentiels de la démarche, aussi, plusieurs actions ont été menées en 2019 :

- Avril : mise en ligne du **site internet dédié au PLUiH** de la CCAVM : <https://pluih-ccavm.fr/>
- Mai : réunions de **concertation agricole**
- Juin : **stand PLUiH** sur la fête rurale du Val d'Esnois
- Juillet : **stand PLUiH** sur la Fiest'Abeille à Vaux-sous-Aubigny
- Aout à octobre : **concours photo**



2. Documents d'urbanisme en cours

Suite au transfert obligatoire de la compétence document d'urbanisme des communes à la communauté de communes en 2017, et parallèlement au lancement du document d'urbanisme intercommunal, la CCAVM poursuit et termine les procédures lancées par les communes.



Documents d'urbanisme communaux de la CCAVM

Auberive

Une carte communale est en cours de finalisation sur la commune d'Auberive. Le bureau d'étude Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) est en charge de l'élaboration du document pour un montant de **10 752 € TTC**.

En 2019, le document a été soumis à enquête publique.

Baissey

Un PLU est en cours de finalisation sur la commune de Baissey. Un contrat a été passé avec le bureau d'études GEOHABITAT pour terminer la procédure, pour un montant de **7 560 € TTC**.

En 2019, le document a été arrêté en Conseil Communautaire et la consultation des personnes publiques associées a débuté.

Heuilley-Cotton

La commune d'Heuilley-Cotton a décidé de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en février 2015. Depuis, les communes d'Heuilley-Cotton et Villegusien-le-Lac ont fusionné, mais les démarches d'élaboration de PLU se sont poursuivies indépendamment sur les villages.

Le bureau d'étude CDHU est en charge de la finalisation du document pour un montant de **18 144 € TTC**.

En 2019, la commune s'est préparée au lancement de l'enquête publique prévue début 2020.

Villegusien-le-Lac

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villegusien-le-Lac est suspendue et les éléments travaillés ces dernières années par la commune seront repris dans le PLUiH.

VIII. VOIRIE BATIMENT



1. TRAVAUX DE VOIRIE – AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER

La CCAVM a poursuivi sa politique de réfection du réseau routier communautaire. Désormais, les routes sont dans un état convenable, et nous sommes dans une ère de renouvellement classique des revêtements. Pour mémoire, l'activité du service repose essentiellement sur des missions d'amélioration du revêtement routier mais aussi de ses dépendances (trottoirs, murs de soutènement...). L'objectif est d'améliorer la durabilité du réseau en

imperméabilisant les couches de roulement et en créant des exutoires à l'eau de ruissellement. La sécurité est également une priorité par le biais du fauchage et du déneigement. La CCVAM a fait le choix de revêtir les enduits en ECF, ce qui permet d'assurer une réfection de grandes surfaces de roulement à un moindre coût.

L'aspect esthétique est assuré par le désherbage et le balayage au sein des villages.

Pour rappel, la CCAVM a investi il y a deux ans dans un Véhicule de Service Viabilité (VSV) conçu par l'entreprise NOREMAT, qui permet de nettoyer les « fils d'eau » et enlever en grande partie les herbes en cours d'enracinement, grâce aux brosses métalliques. Ainsi, cette machine compense le désherbage et une partie du balayage (précédemment fait par une entreprise).

Chiffres clefs investissement :

➤ Montant marché Voirie 2019 : 181 795 € TTC divisé en deux lots (ECF et Réparation / Entretien et renforcement chaussée)

➤ Depuis 2010 : 2 738 117 € TTC d'argent public investi dans l'ECF et les travaux de renforcement et réparations

Travaux Voirie CCAVM 2019 - Lot n°1 : Enrobé Coulé à Froid			
Commune	Rue	Réalisé	Unité
Rouvres-sur-Aube	Rue du Pré Courcelle	692,54	m ²
Isômes	Chemin du Paradis	1 591,48	m ²
Vitry-en-Montagne	600 ml * 3,5	2 017,45	m ²
Coublanc	EX RD 190	2 548,57	m ²
Dommarien	Rue du Moulin	1 023,10	m ²
	Rue du Déversoir	181,76	m ²
	Rue du Port	757,54	m ²
	Niche	1 073,55	m ²
Prauthoy	Rue de la Citadelle	1 652,83	m ²
St Broingt-les-Fosses	VC 3 de Craatz	1 431,50	m ²
Vaux-sous-Aubigny	CR de l'ancienne voie Romaine	2 993,41	m ²
	Xeres	277,15	m ²
	Champ Miolin	1 112,12	m ²
TOTAL ECF 2019		17 353,00	m²

Travaux Voirie CCAVM 2019 - Lot n°2 : Entretien et Renforcement Chaussée				
Commune	Rue	Nature des Travaux	Prévisionnel	Unité
AUBERIVE	Rue de l'École des filles	P.A.T. 5 à 10 %	300	m ²
		Bicouche	300	m ²
	Rue des Fermiers	P.A.T. 5 à 10 %	250	m ²
		Bicouche	250	m ²
ARBOT	Rue du Pré	P.A.T. 5 à 10 %	2 000	m ²
		Bicouche	2 000	m ²
	Rue du Val	P.A.T. 5 à 10 %	800	m ²
		Bicouche	800	m ²
COLMIER LE HAUT	V.C. Val Serveux	Dérèglement		
		Saignées		
GERMAINES	Chemin des Poellotes	GNT 0/20 sur 10 cm	300	ml
		Sacarification sans évacuation	300	ml
POINSON LES GRANCEY	Chemin du captage	Dérèglement		
		PAT 5 à 10%	500	m ²
	Impasse	Bicouche	500	m ²
		Préparation du support	330	m ²
ROCHETAILLEE		GNT 0/20 sur 10 cm	330	m ²
		Enrobé	330	m ²
VILLEMERVRY	VC 3 Grancey le Château	P.A.T. 5 à 10 %	1 160	m ²
		Bicouche	1 160	m ²
CUSEY	Chemin du Moulin	Dérèglement		ml
	Chemin de la Perche	Dérèglement		ml
	Rue du Pont d'Archon	Dérèglement		ml
	Rue Janin	P.A.T. 5 à 10 %	700	m ²
PERCEY SOUS MONTORMENTIER	Réparations sur l'ensemble du village	Bicouche	700	m ²
		P.A.T. 5 à 10 %	400	m ²
	CR de l'Ecluse du Bec	Dérèglement		ml
	Ruelle du Château	P.A.T. 5 à 10 %	650	m ²
		Bicouche	650	m ²
DOMMARIEN	Rue du Port	Dérèglement		ml
COURCELLES VAL D'ESNOMS	Rue du Badin	Scarification sans évacuation	140	m ²
		GNT 0/20 sur 5 cm	140	m ²
		Bicouche	140	m ²
ISOMES	Chemin du Paradis	P.A.T. 5 à 10 %	200	m ²
		Tricouche	200	m ²
MAATZ	Chemin des Granges	Dérèglement		ml
COUBLANC	EX RD 190	Dérèglement		ml
RIVIERE les FOSSES	Rue du Gauchot	P.A.T. 5 à 10 %	150	m ²
		Bicouche	150	m ²
VAUX SOUS AUBIGNY	CR de l'ancienne voie Romaine	Dérèglement		ml
	Globalité Village	P.A.T. 5 à 10 %	350	m ²
		Bicouche	350	m ²
BAISSEY	Impasse de la Rouelle	Chemin des Vignes	330	ml
		Préparation du support	300	m ²
BRENNES	Globalité Village	GNT 0/20 sur 10 cm	300	m ²
		Enrobé	300	m ²
ORCEVAUX	Globalité Village	P.A.T. 5 à 10 %	880	m ²
		Bicouche	880	m ²
HEUILLEY COTTON	Place Louise Michel	P.A.T. 5 à 10 %	350	m ²
		Bicouche	350	m ²
PRANGEY	Chemin des Eguiots	P.A.T. 5 à 10 %	300	m ²
		Bicouche	300	m ²
VAILLANT	Rue Basse	P.A.T. 5 à 10 %	360	m ²
		Bicouche	360	m ²
PERROGNEY LES FONTAINES	Village	P.A.T. 5 à 10 %	700	m ²
		Bicouche	700	m ²
TOTAL ENTRETIEN ET RENFORCEMENT CHAUSSEE 2019			11 400	m²
	Dont	Bicouche	10 570	m ²
		Tricouche	200	m ²
		Enrobé	630	m ²

Chiffres Clé Fonctionnement 2019

- 260 465 € de fonctionnement (déneigement, fauchage, désherbage, PAT, sel, travaux divers, salaires) investis en entretien sur la voirie
- 1 agent à mi-temps et un saisonnier sur le secteur Auberive (*en partage avec l'entretien des bâtiments*)
- 4 agents sur le secteur Longeau / Prauthoy et un saisonnier (*en partage avec l'entretien des bâtiments*)
- 1 agent bâtiments et un contrat d'apprentissage.
- 1 agent technique d'encadrement (*en partage avec l'entretien des bâtiments*)
- 1 agent administratif (*en partage avec la gestion du patrimoine*)
- Des salariés mis à disposition ponctuellement par les communes moyennant remboursement du coût par la CCVAM.



2. ACQUISITION DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES AUPRES DU DEPARTEMENT

En Août 2019, la CCAVM a fait l'acquisition de l'ancien centre d'exploitation du CD 52 pour la somme de 40 000 €.

Le bâtiment est destiné à abriter des véhicules de transport, du matériel d'entretien de la Voirie et à l'installation du centre technique intercommunal.

Quelques travaux de rénovation sont prévus dans les mois à venir.

3. UN ZOOM SUR LA SECURISATION DES ECOLES

LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.

DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles

DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales

DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise

DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

En 2019, la CCAVM a entrepris les travaux de sécurisation des écoles sur 9 de ses 10 établissements scolaires.

Ces travaux ont eu pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels de contrôle d'accès (visiophones, boutons d'ouverture...) et des alarmes alerte attentat dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour les groupes scolaires de la CCAVM.

Plus précisément, cela s'est traduit par :

- la mise en place de visiophones et d'alarmes « 4 sons » dans les écoles.
- la mise en place de télécommandes sans fil dans chaque classe afin d'enclencher pour chaque établissement des sirènes dédiées.

Le montant du marché se porte à 95 521,50 € TTC (maintenance incluse) pour les 9 écoles ci-dessous :

- école Auberive
- école Prauthoy
- école Longeau-Percey
- école Esnoms au Val
- école Chassigny
- école Villegusien-le-Lac
- école Heuilley-Cotton
- école Cusey
- école Saint-Loup-sur-Aujon

4. MANEGE A CHEVAUX ET TENTE ROND DE LONGE LA FERME DE LA COUEE – ST BROINGT LES FOSSES

La Ferme de la Couée a sollicité la CCAVM pour la construction d'un manège à chevaux, dans le but de faire de l'éducation via les équidés ; « l'équithérapie » ayant prouvé le bienfait sur l'aspect psychologique des jeunes. Le coût résiduel de cette opération sera intégré dans le loyer versé par la Ferme, ce qui représentera une opération blanche pour la CCAVM.

Le projet est abouti et les travaux auraient dû commencer au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

5. RESTITUTION DE LOGEMENTS AUX COMMUNES

A l'époque de la CCPM, les communes avaient mis à disposition des bâtiments pour réaliser des appartements, ce qui permettait de mobiliser davantage de financements. La mise à disposition prenait fin, dès lors que les emprunts étaient échus, et que les investissements réalisés post travaux de départ étaient également remboursés. C'est désormais le cas.

La restitution s'est donc opérée comme suit :

- Le Val d'Esnoms : Chatoillenot (1 logement restitué au 1/01/2019)
- Saint Broingt les Fosses (3 logements restitués en juillet 2019)

1. Ses missions

Le service informatique de la CCAVM intervient sur l'ensemble du territoire.

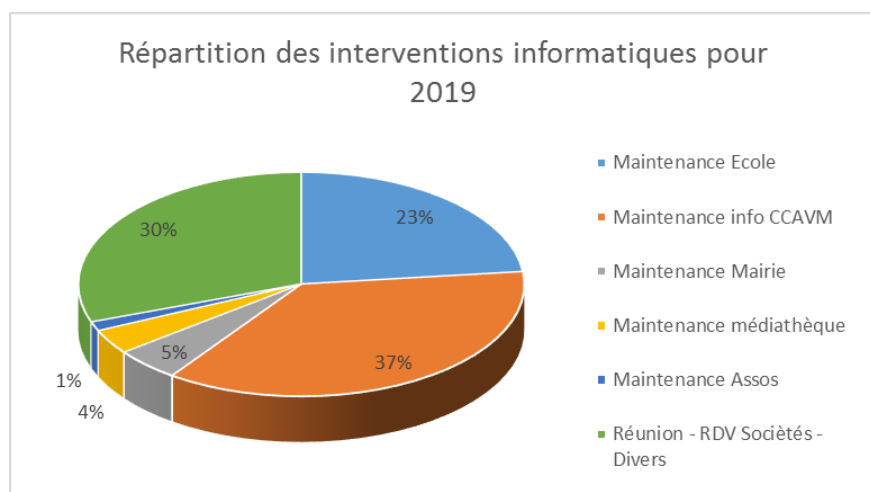
Ces missions sont la gestion et la maintenance du parc informatique et des logiciels de notre collectivité, de la maison de services (RSP, RAM, Cyberbase), de la maison de pays d'Auberive, des médiathèques ainsi que toutes les écoles maternelles et élémentaires. Le service informatique intervient également ponctuellement dans les mairies et pour les associations de notre Communauté de Communes.

Soit :

- 10 pôles scolaires
- 51 mairies
- 4 médiathèques
- Un parc informatique d'environ 450 ordinateurs
- 33 Tableaux Blancs Numériques

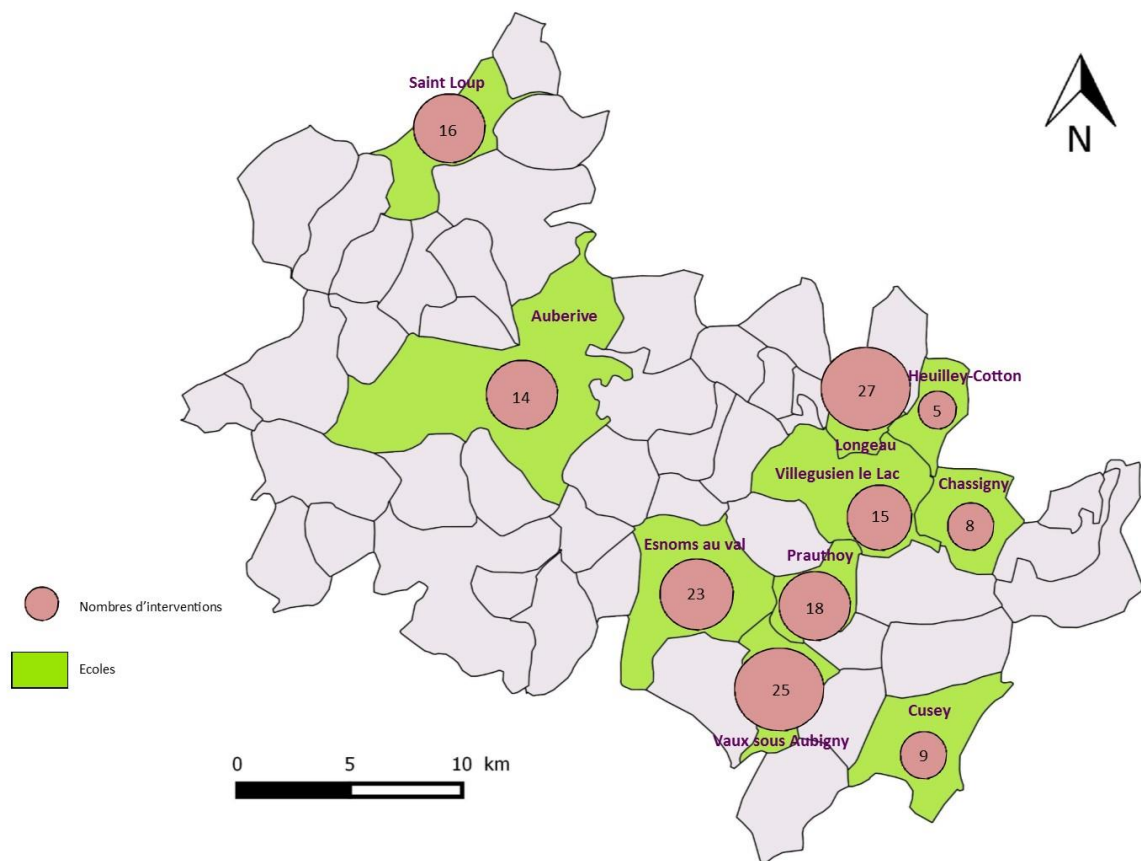
Pour un total de 307 interventions pour 1570 heures :

- 365 h pour les écoles
- 575 h pour le service administratif de la CCAVM
- 75 h pour les mairies
- 56 h pour les médiathèques
- 21h pour les associations
- 478 h pour les réunions et rendez-vous avec partenaires



Pour le scolaire, il y a eu 160 interventions soit 365 heures. Ci-dessous la répartition de ces interventions par école.

Répartition des interventions informatiques dans les Ecoles

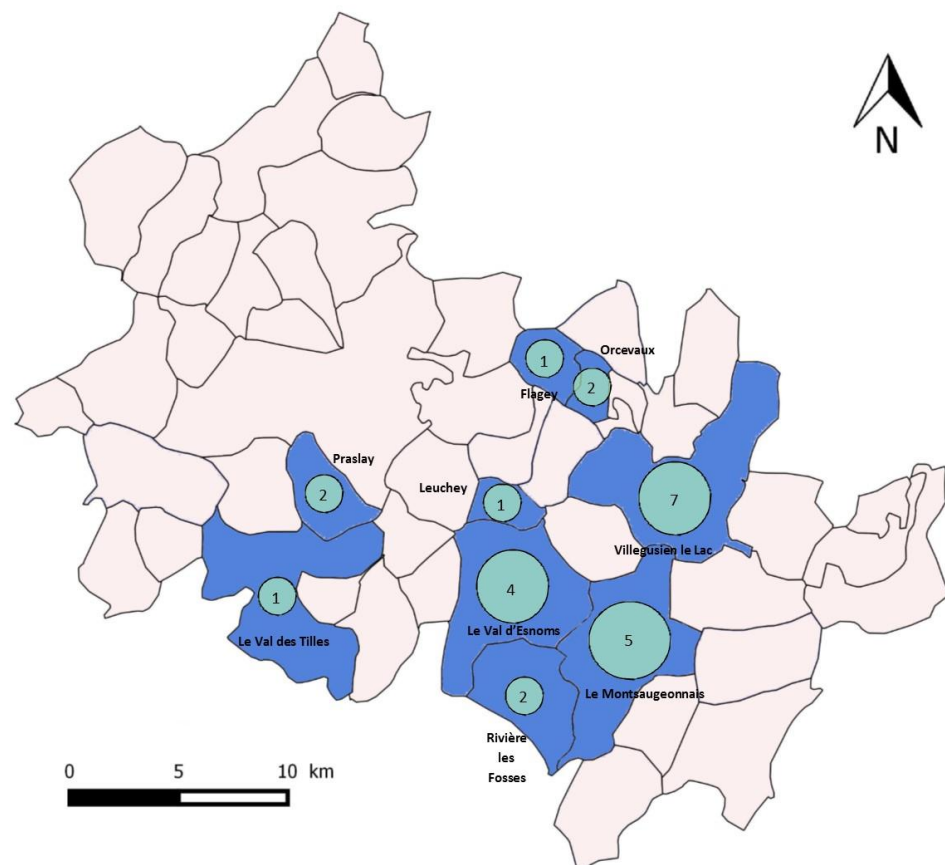


Les mairies ont fait appel à l'informaticien de la CCAVM essentiellement pour de l'installation de logiciels (hors logiciels métiers) ou pour des mises à jour. Elles ont parfois besoin de conseils lors d'achat de matériel. Une partie des heures est consacrée à la maintenance du Serveur CCAVM pour les communes nouvelles.

Cela a représenté pour les mairies un total de 75 heures pour 25 interventions.

Ci-dessous les mairies concernées :

Répartition des interventions informatiques dans les Mairies



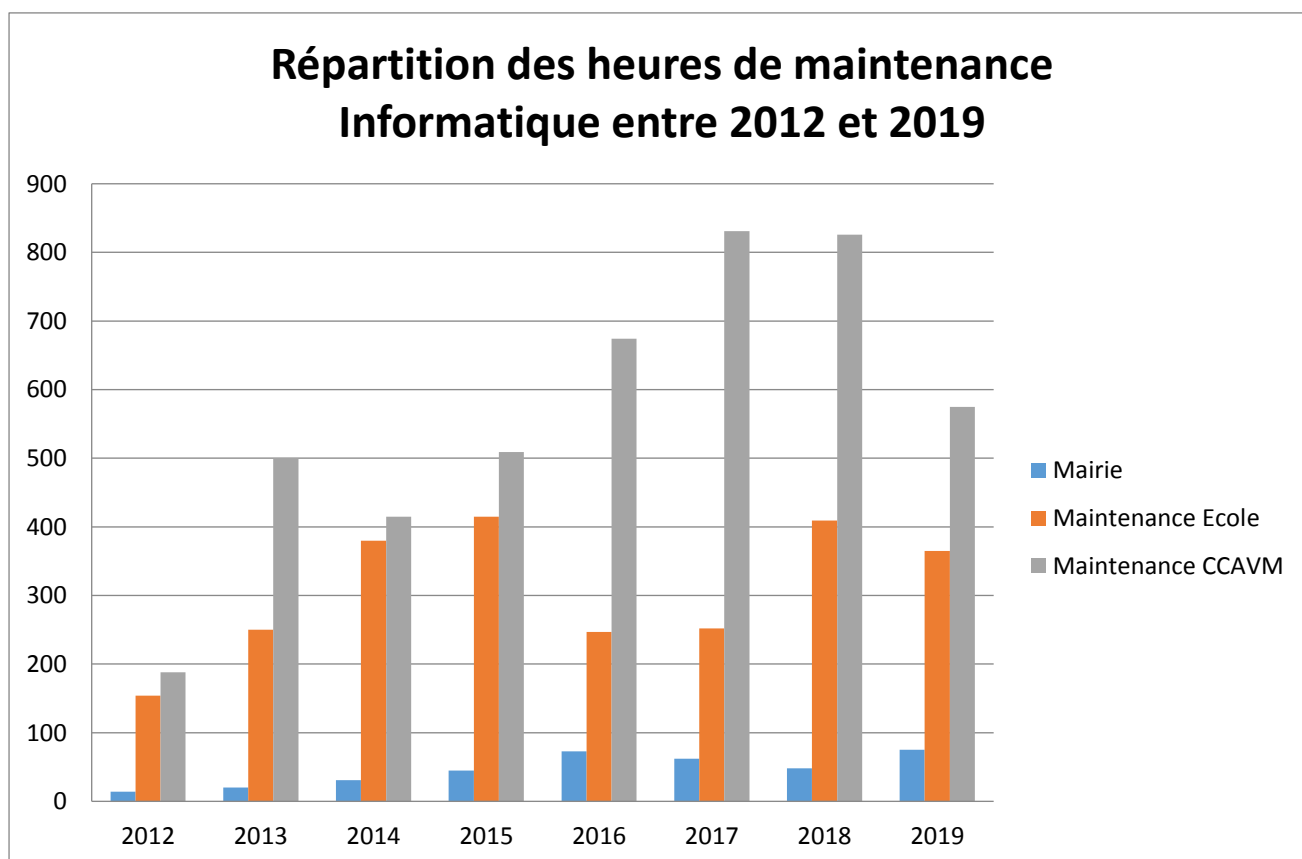
Le reste de la maintenance informatique est dédiée à :

1. Maintenance du parc informatique des administratifs
2. Gestion des serveurs
3. Gestion du site internet
4. Gestion des photocopieurs
5. Gestion de la téléphonie
6. Gestion des achats informatiques
7. Mise en place de nouveaux logiciels
8. Intervention auprès des Médiathèques
9. Intervention au sein de la Maison de Services de Prauthoy
10. Intervention au sein de la Maison de Pays d'Auberive
11. Gestion informatique de la Cyber base
12. Intervention auprès des associations

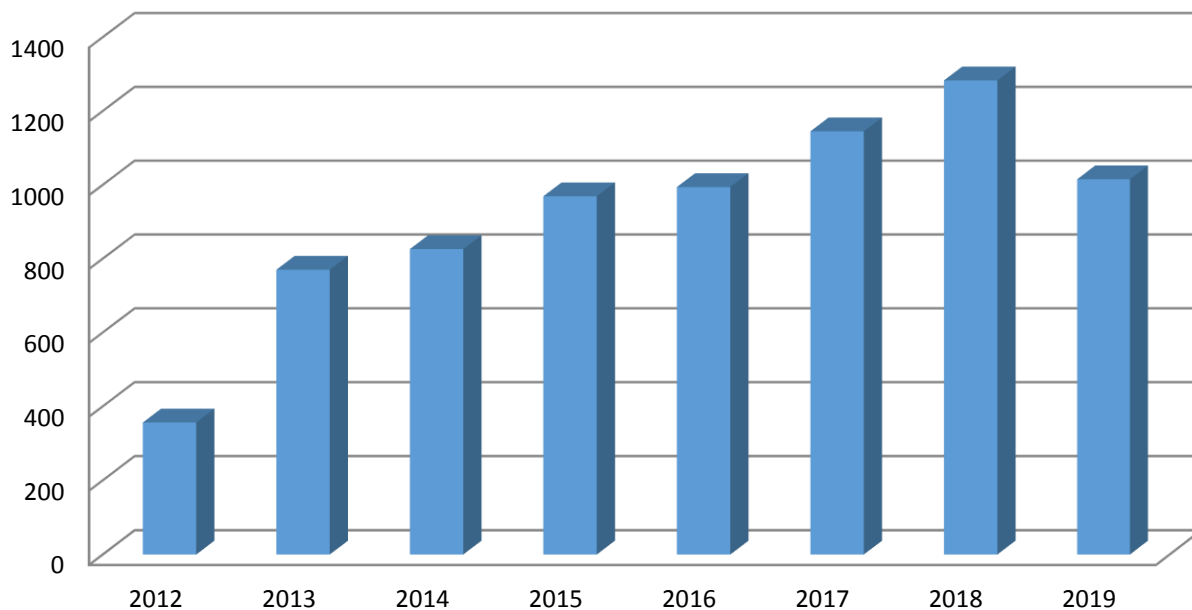
Soit :

1570 heures

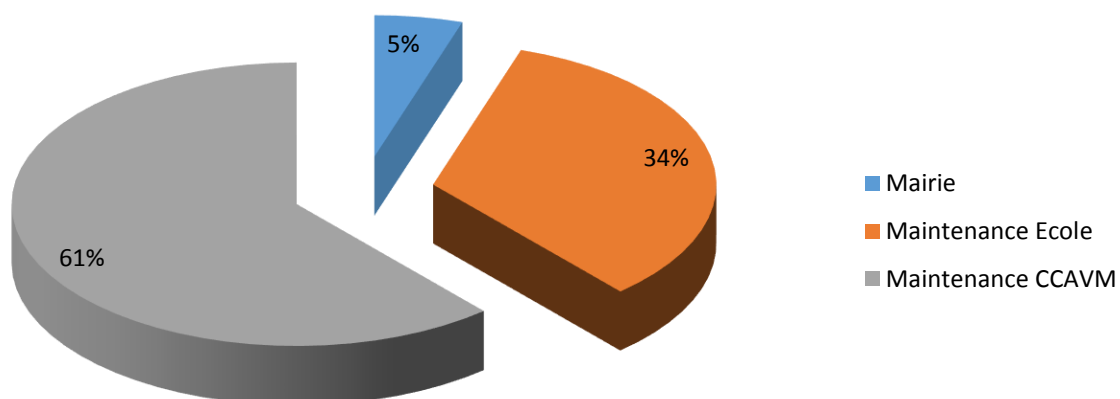
Pour mémoire :



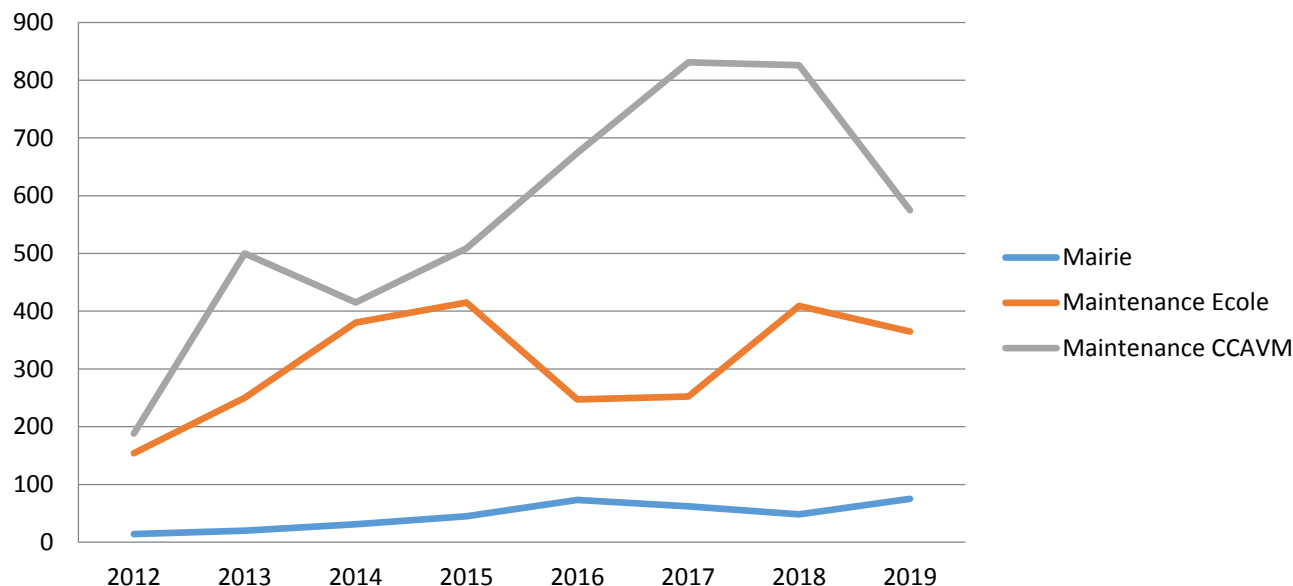
Total Heures de Maintenance Informatique



Répartition en % de la maintenance informatique entre 2012 et 2019



Evolution du nombre d'heure annuelle de la maintenance informatique entre 2012 et 2019



Les Travaux de l'année 2019 :

Mise en place et déploiement d'un dossier administratif unique pour la CCAVM et nos associations (Logiciel Concerto)

En février 2019, la CCAVM a fait l'achat d'un logiciel métier (Concerto Opus) ayant pour but la création d'un dossier administratif unique pour chaque famille de la Communauté de Communes. Ce dossier comporte des informations donnant accès à l'inscription aux écoles, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires, aux micro-crèches et à toutes les activités de nos Associations partenaires.

Le paramétrage et le déploiement de ce logiciel s'est réalisé en plusieurs phases entre le mois de mars et le mois de décembre.

Tout a commencé avec la mise en place du logiciel Concerto Opus (création du dossier unique, du dossier scolaire, du module de facturation).

Nous avons créé également le module pour nos 3 associations partenaires : l'ADMR, La Grande Récré et La Montagne.

suivi le paramétrage des outils de pointages pour la restauration scolaire avec l'achat de 11 tablettes.

(Outil de pointage pour la restauration scolaire)



A

Les mois de Juillet et d'Août 2019 ont été consacrés aux formations des utilisateurs à ce logiciel pour les administratifs de la CCAVM et les associations.

Le déploiement s'est terminé par l'installation du module RAM (Relais Assistant Maternelle) et du module petite-enfance, pour nos 3 micro-crèches.

Le logiciel Concerto était opérationnel en septembre pour la rentrée scolaire.

Mise en place du Portail famille

En parallèle avec le logiciel Concerto, la CCAVM s'est doté d'un portail famille.

Un portail de services en ligne dédié à l'enfance.

Cette interface dématérialisée s'inscrit dans le processus de simplification des démarches du quotidien souhaité par la CCAVM.

La mise à disposition de cet outil simple et intuitif, permet de gérer depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, les activités des enfants scolarisés 24h/24 et 7j/7 :

- Réservation ou annulation de repas
- Inscription et désinscription aux accueils et activités périscolaires
- Consultation des factures
- Paiement en ligne
- Suivi des demandes

Chaque parent a reçu un identifiant et ainsi peut inscrire ses enfants aux activités proposées par la CCAVM et ses associations. Une présentation aux parents a été organisée dans chaque école de la CCAVM.

Le Portail Famille était opérationnel aux vacances de la Toussaint.

Le déploiement du Logiciel Concerto et du Portail Famille a nécessité environ 250 heures de travail.

Point Wifi MSAP

Mise en place d'un nouveau système wifi dans les locaux de la Cyber base de Prauthoy.

La protection internet à la cyber base a été renforcée par l'installation d'une borne Wifi. Nos données sont ainsi protégées et nous répondons aux exigences demandées par la CNIL et la RGPD.

(Borne Wifi Sonic Wall – Permet d'enregistrer les logs)



Mise en place d'un nouveau système d'entrée à la HSF

Un système d'entrée a été mis en place par le service informatique et la société Proxilor.

Ainsi chaque association ou personnel est muni d'un badge qui lui donne accès à la Halle des Sports et de la Forme de Villegusien.

Chaque badge a été paramétré en fonction de la convention passée entre la CCAVM et l'association.

Cela permet également une facturation plus fluide pour nos services.



(Nouveau système d'ouverture à l'entrée du bâtiment ainsi que sur chaque porte à l'intérieur du bâtiment)

Mise en place de 3 nouveaux TBI

La CCAVM a doté d'un Tableau Blanc Interactif les 3 dernières classes n'en possédant pas. Ces tableaux ont été installés par la société TI Concept dans les écoles d'Auberive, Longeau, Saint-Loup.

Le **tableau blanc interactif (TBI)**, également appelé **tableau numérique interactif (TNI)** ou **tableau pédagogique interactif (TPI)** est un tableau sur lequel il est possible d'afficher l'écran d'un ordinateur grâce à un projecteur et de le contrôler directement à l'aide d'un crayon-souris, et pour certains types de tableaux, avec les doigts.



(TBI nouvelle génération)

Mise en place d'un visiophone dans chaque école

En collaboration avec le service bâtiments, le service informatique a paramétré les codes de chaque visiophone pour permettre aux personnels autorisés de pouvoir entrer dans les bâtiments.

Il a fait également acheter et paramétrer des tablettes pour donner la possibilité aux enseignants de voir et de pouvoir donner accès à leur école durant le temps scolaire.

Une application installée sur les tablettes permet d'alerter et de voir les visiteurs qui souhaitent entrer dans l'école.

Ainsi de sa classe, l'enseignant peut voir qui sonne et peut lui ouvrir les portes.



(Digicode à l'entrée de chaque école)
classe pour être alerté des visites)

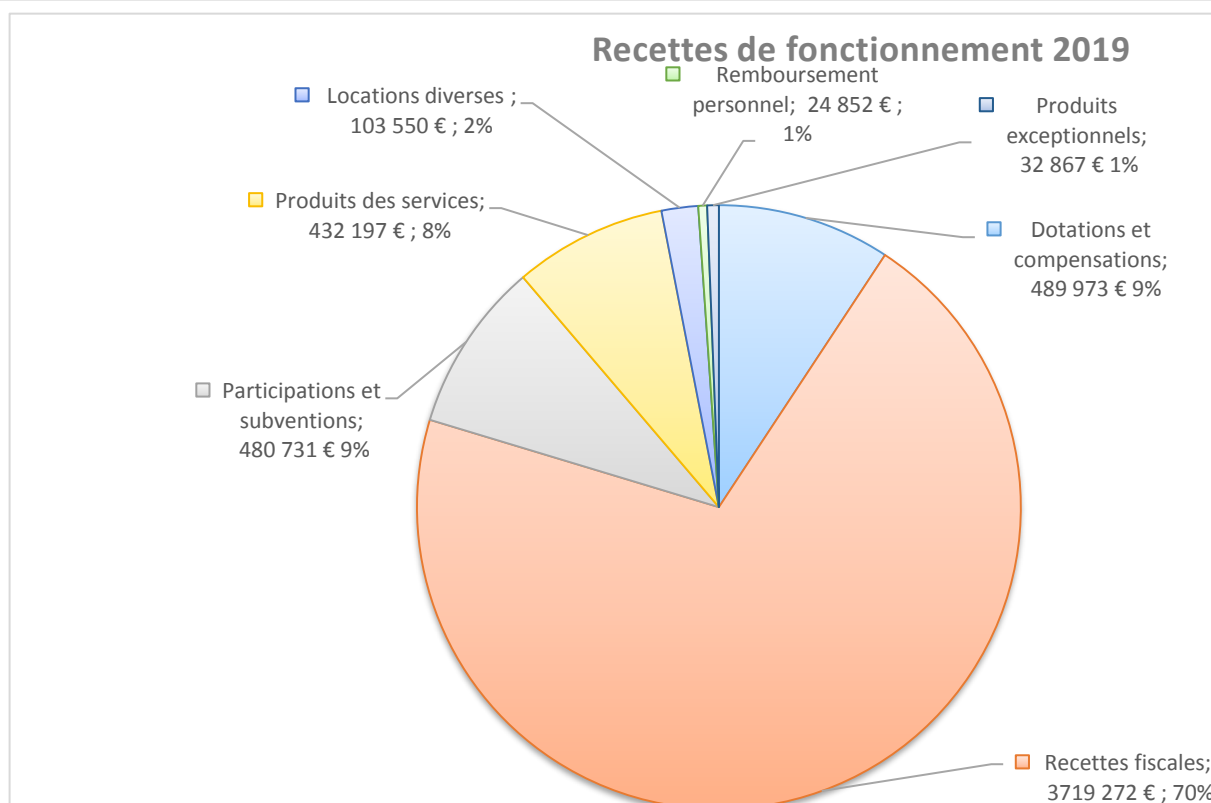
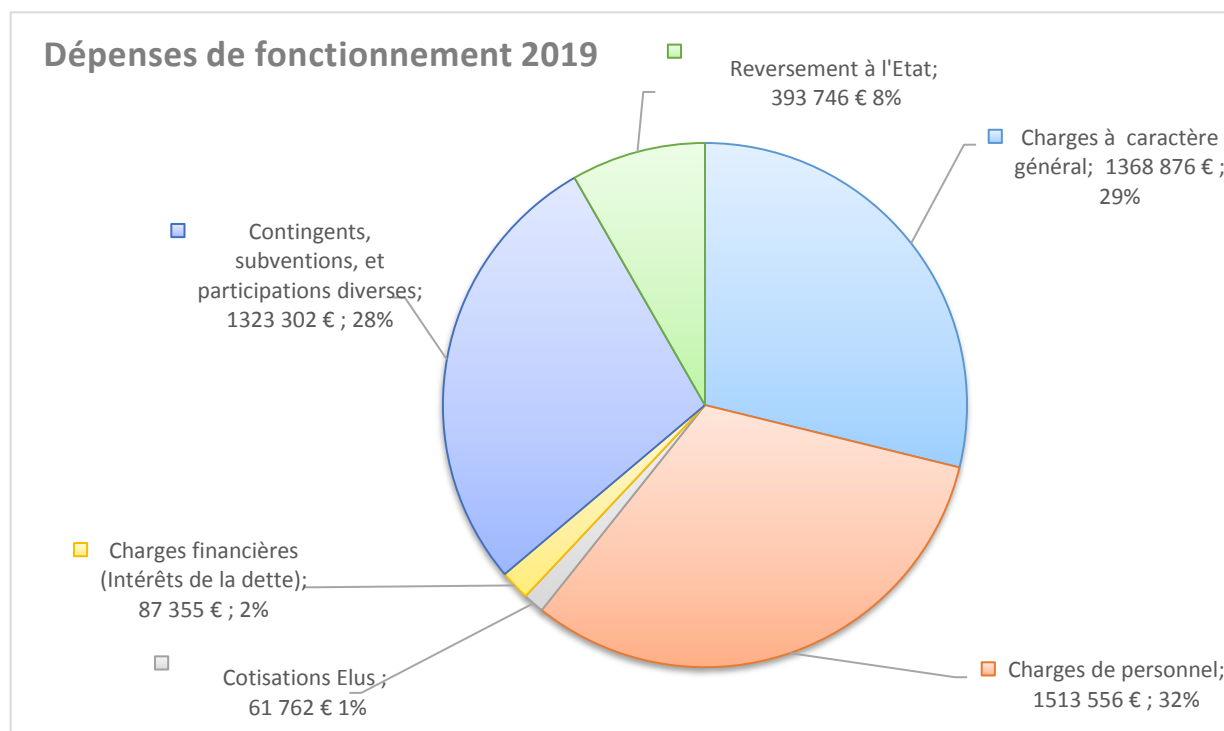


(Système de Visio installé dans une

VIII. CAHIER DES COMPTES

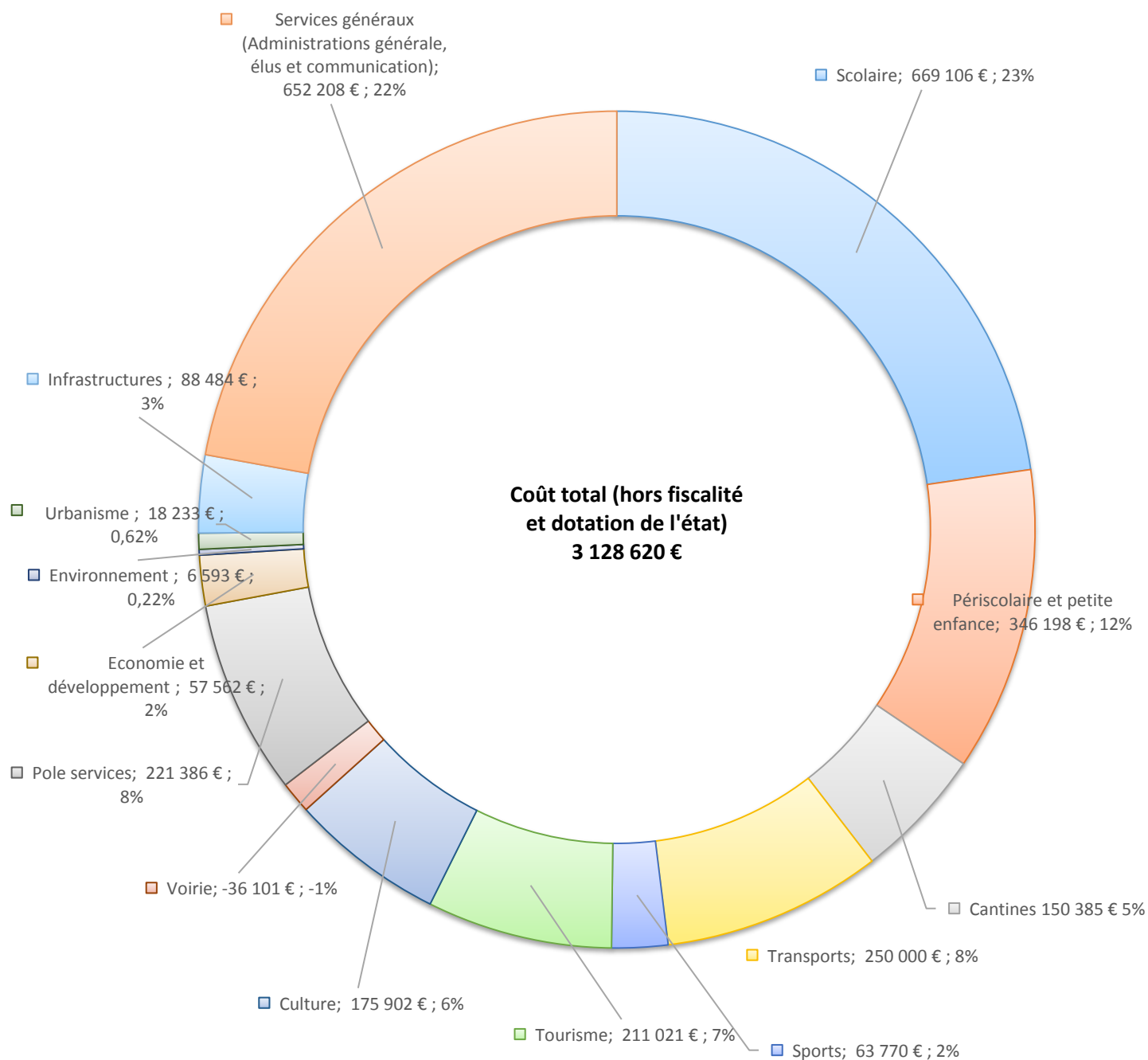


Le budget de fonctionnement 2019



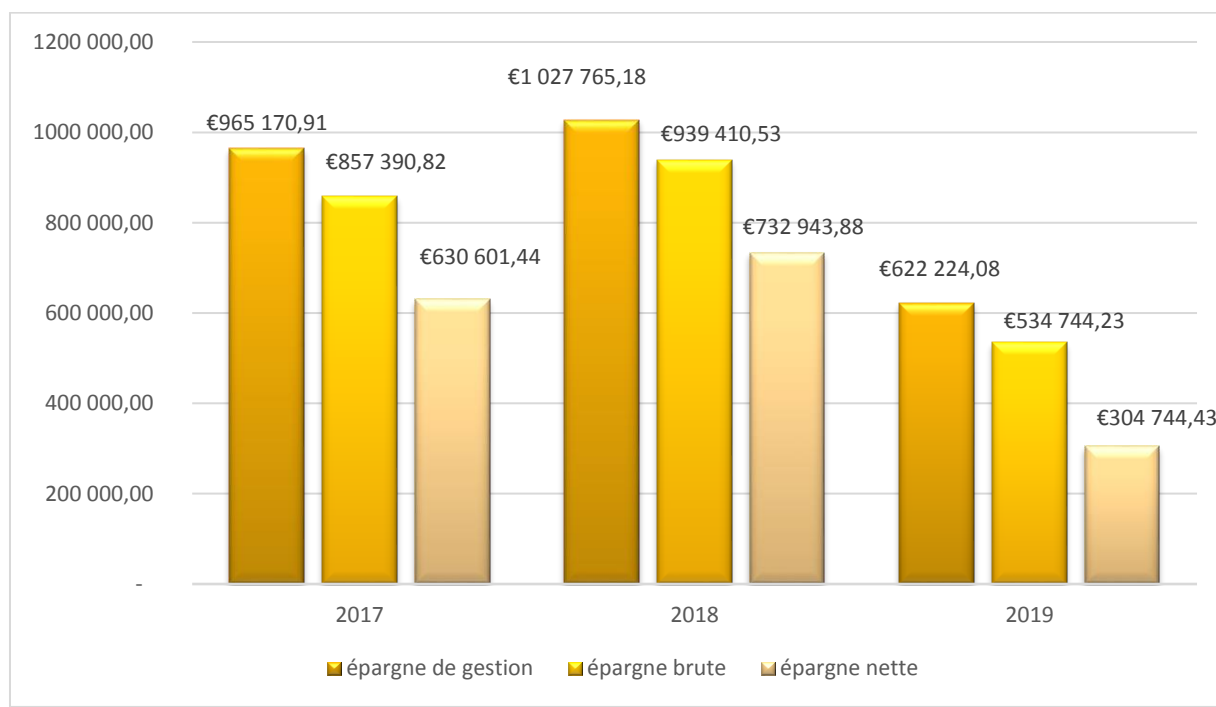
Le solde budgétaire est excédentaire, avec un **résultat cumulé de 2 257 490 €**, financement des budgets annexes compris

Coût 2019 par domaine de compétence



Synthèse sur la situation financière de la CCAVM en 2019

La capacité d'épargne et d'autofinancement



L'épargne de gestion consiste à mesurer la capacité pour la collectivité à améliorer le niveau de services rendus.

La situation de la CCAVM est positive, facteur de maîtrise de ses activités courantes liées au fonctionnement des services publics et de leurs financements

L'épargne brute de la collectivité ou la capacité d'autofinancement brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette.

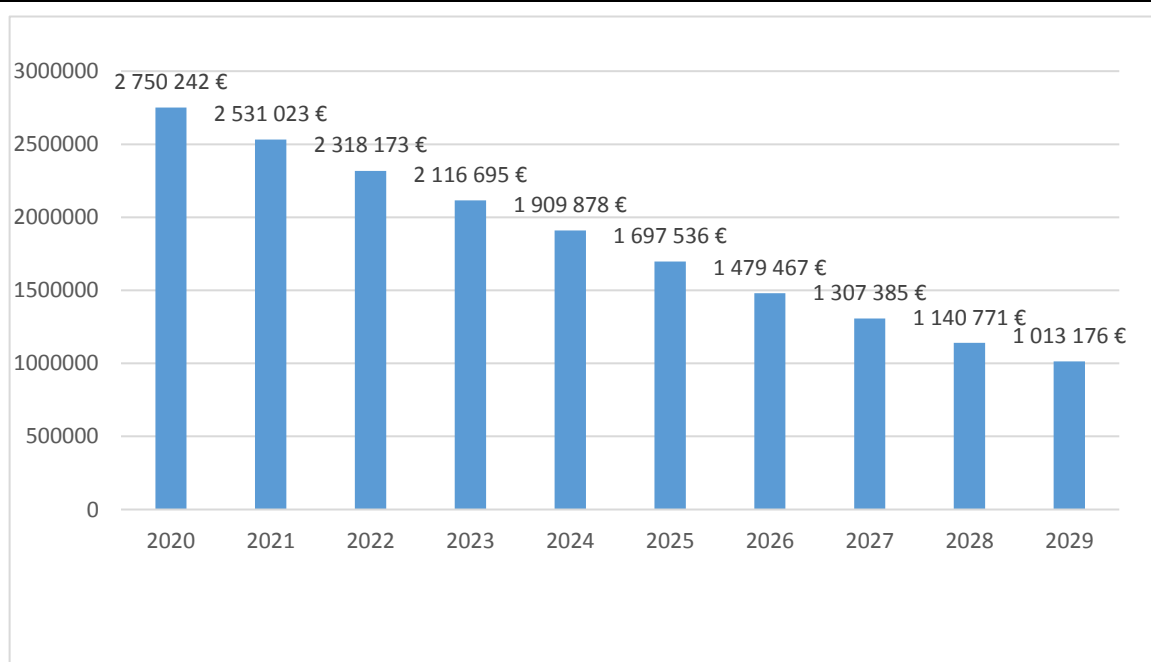
L'épargne nette représente la capacité à autofinancer les dépenses nouvelles d'investissement après remboursement de la dette.

L'analyse de la solvabilité de la CCAVM est satisfaisante, son épargne brute lui permet de rembourser intégralement sa dette et de garder une marge de manœuvre satisfaisante mais en baisse par rapport aux années précédentes, pour financer des investissements nouveaux.

L'analyse de l'endettement et de la marge de manœuvre pour investir

Au 31/12/2019, l'encours de la dette communautaire s'établit à 12 500 197.58 € répartie comme suit

Budgets	Nombre d'emprunts	Encours	Echéance 2019	Part non financée par un loyer
Budget principal	18	2 750 242.03 €	318 448.48 €	75 %
Budget annexes Casernes Gendarmeries	1	318 673.44 €	19 105.38 €	0%
Budget annexe La Croix Rouge II (FMP industrie)	1	151 509.22 €	15 217.91 €	0%
Budget annexe Pôle commerce d'Auberive	1	34 022.31 €	5 986.02 €	30 %
Budget annexe Friche industrielle de Vaillant	2	73 089.30 €	10 548.48 €	20 %
Budget annexe Ferme thérapeutique	2	450 188.84 €	46 930.67 €	0%
Budget annexe Fromagerie Germain	3	8 722 472.44 €	538 800.12 €	0%
Total	28	12 500 197.58 €	955 037.42 €	



Evolution du capital restant dû – Budget principal

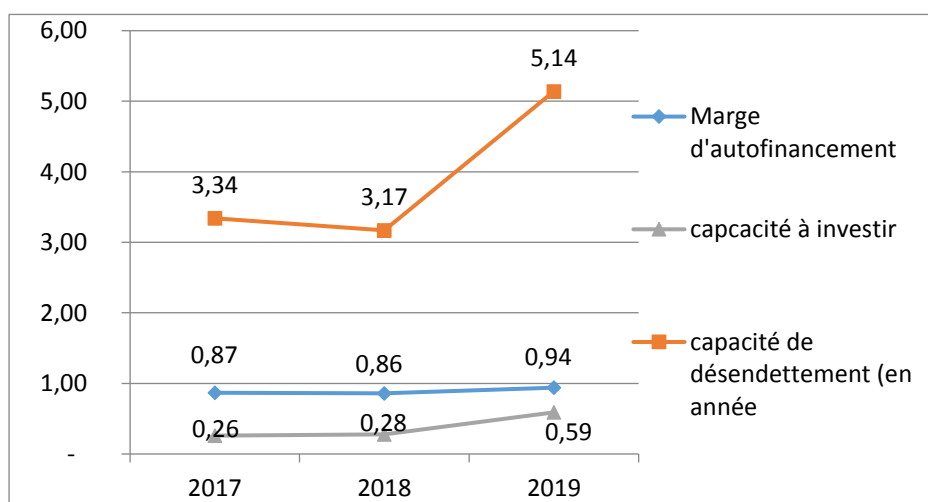
La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts que la collectivité a contracté, si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement. Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de solvabilité financière.

A la fin 2019, il s'élève à 5.14 ans ce qui constitue un bon niveau (plafonds de 11 ans à ne pas dépasser), mais augmente par rapport aux deux années précédentes, au vu de la baisse de l'épargne brute.

La marge d'autofinancement courant : si le ratio est négatif ou inférieur à 1, l'emprunt ne pèse pas trop lourd dans les revenus courants et cela signifie que la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

La capacité à investir: plus le ratio se rapproche de 1, moins la capacité d'investir est importante. L'épargne dégagée en section de fonctionnement ne sert à qu'à financer les emprunts souscrits.

La CCAVM dégage donc une marge de manœuvre satisfaisante pour financer des investissements nouveaux, mais doit inciter à la vigilance sur l'évolution de son budget de fonctionnement



Zoom sur les programmes d'investissement engagés ou réalisés en 2019

PROGRAMME (en TTC)	Montant du programme	Financements attendus	fectva	Cout total du programme	financement (hors fectva)	Dépenses 2019	dépenses restant à exécuter
PLUI -h	420 360	110 060	68 956	241 344	31%	73 584 €	306 924 €
captages prioritaires	103 230	75 667		27 563	73%	12 146 €	82 000 €
Zonages d'assainissement	217 384	130 430		86 954	60%	933 €	7 788 €
Travaux de consolidation de berge Bay sur Aube	56 654	37 770	9 294	9 591	80%	56 654 €	
Programme voirie communautaire 2019 et 2020	182 500	15 208	29 937	137 354	10%	182 500 €	
Travaux d'accessibilité	347 000	115 667	56 922	174 411	40%	12 948 €	200 000 €
Réhabilitation Maison de Courcelles	1 853 888	1 004 189	304 112	545 587	65%	28 881 €	1 825 007 €
Croix de Montsaugéon	26 180	8 727	4 295	13 159	40%	20 867	
Sécurisation des écoles	95 531	53 000	15 671	26 860	67%	46 475	4 611
logiciel enfance jeunesse er portail famille	52 060	21 692		30 368	50%	45 016	7 044
TOTAL	3 354 787	1 572 410	489 186	1 293 192		480 004	2 433 374

Bases fiscales

TAXES	BASE D'IMPOSITION en €		Variation %	TAUX D'IMPOSITION		Variation %
	2020	2019		2019	2018	
TH	7 999 000	7 847 394	1,93%	15,89%	15,89%	0,00%
TFB	7 030 000	6 897 167	1,93%	13,16%	13,16%	0,00%
TFNB	1 942 000	1 918 860	1,21%	19,07%	19,07%	0,00%
CFE	3 780 000	3 722 684	1,54%	11,75%	11,75%	0,00%
FPZ	741 300	428 783	72,88%	17,31%	17,31%	0,00%
Produits 2020 correspondant :				3 138 998 €		
Produits 2019 correspondant :				3 042 278 €	3,18%	

	Année 2020	Année 2019
Allocations compensatrices	25 262	30 455
TASCOM	19 642	19 462
CVAE	170 997	189 453
IFER	244 667	242 240
GEMAPI	35 000	35 000

NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE DGF AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Population DGF	9 371
Potentiel fiscal par habitant	157,407961
Coefficient d'intégration fiscale	0,777844

DOTATIONS	Montants 2020 prévisionnels	Montants 2019 en euros
Dotation intercommunalité	396 000	396 716
Dotation de compensation	61 750	62 802
DGF TOTALE	457 750	459 518
Taux de progression	-0,3848%	